



# Bulletin Officiel

N° 4862 Mercredi 27 Mai 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DE PRESSE

APPEL A LA CANDIDATURE CELLCOM	2-5
APPEL A LA CANDIDATURE ARTES	6-8
CARTHAGE CEMENT	9
ALKIMIA	10
SOTUVER	10
ONE TECH HOLDING	11

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	12
STRATEGIE ACTIONS SICAV	12
SICAV ENTREPRISE	13
FCP VALEURS CEA	13
MAXULA PLACEMENT SICAV	14
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	14
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	15

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO - AGE

ATTIJARI BANK - AGO -	16
ARAB TUNISIAN LEASE - AGO -	16
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - - AGO -	17
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - - AGE -	17
ELBENE - AGO -	18
ELBENE - AGE -	18
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - AGO -	19
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - AGE -	19
TUNISIE LEASING - AGO -	20
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - - AGO -	20
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	21
MONOPRIX - AGO -	22
MONOPRIX - AGE -	22
COTUNACE - AGO -	22
TUNIS RE - AGO -	23
TUNIS RE - AGE -	23
ASSURANCES BIAT - AGE -	23
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	24
HEXABYTE - AGO -	24
BANQUE DE L'HABITAT - AGO -	25
ASSAD - AGO -	25
SOTIPAPIER - AGO -	26
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR - AGO -	26
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » - AGO -	27
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -	27

### PROJET DE RESOLUTIONS

COTUNACE - AGO -	28-29
ELBENE - AGO -	30-31
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - AGO -	32-33
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - - AGO -	34-35
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - - AGE -	36

### RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA PLACEMENT SICAV	37-38
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	39-40
TUNISIE SICAV	41
STRATEGIE ACTIONS SICAV	42
SICAV PLUS	43
SICAV ENTREPRISE	44
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	45-46
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	47-48

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	49-53
--	-------

### COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	54
	55-56

### ANNEXE I

#### OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAV-

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -
- ELBENE
- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -
- LAND'OR

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPENNE « CARTE »
- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK -

### ANNEXE III

#### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/03/2015

- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)**

**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

**1- Objet :**

La société **Cellcom** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **Cellcom** informe ses honorables actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

**2- Conditions de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société **Cellcom** avant son introduction au Marché Financier,
- Ne pas détenir plus que 0,5% du capital social de la société **Cellcom** pour les personnes physiques et personnes morales et 5,0% pour les actionnaires institutionnels,
- Ne pas être PDG, DGA, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à l'une des sociétés du groupe YKH Holding,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Avoir une expérience significative dans le secteur des télécommunications,
- Etre exempt de tout antécédent judiciaire.

**3- Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**,
- Une fiche de candidature (**annexe 1**),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un extrait récent du casier juridique,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**annexe 2**),
- Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par le mandataire social de la personne morale à représenter,

Une attestation récente du nombre d'actions **Cellcom** prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par la Compagnie Gestion et Finance,

- Suite -

- intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **Cellcom** sis à Immeuble LIRA, Les Jardins du Lac, Lac II, 1053, Tunis.
- Un curriculum-vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale accompagné des copies des diplômes.

#### **4- Date limite de dépôt de candidatures**

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe, libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**, et portant la mention: «*Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires*» et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de la société **Cellcom** sis à 25, rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia II, Ariana au plus tard le mercredi 10 Juin 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.evertex.com.tn](http://www.evertex.com.tn) ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

---

\* *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

Annexe 1

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Si vous souhaitez postuler au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

Année de naissance/Année de création : .....

N° CIN / Registre de Commerce : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :  
.....  
.....  
.....

Profession actuelle ou passée: .....

Secteur d'activité : .....

Nombre d'actions détenues : .....

Etes-vous administrateur dans une autre société ?

Oui

Non

Non, je l'ai été

Si oui merci de préciser pour quelle(s) société(s) : .....

Pourquoi souhaitez-vous participer au Conseil d'Administration de Cellcom ? .....

Ce formulaire est adressé à la société Cellcom qui vous informera, dans les meilleurs délais, de la suite donnée à votre candidature.

**La société Cellcom est seule destinataire des informations nominatives recueillies ici.**

Fait à ..... Le.....

Signature

- Suite -

Annexe 2

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné

**Nom et Prénom / Raison Sociale** .....

**N° CIN / Registre de Commerce** : .....

**Demeurant à** .....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « **Cellcom** »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans la fiche de candidature et dans mon Curriculum-Vitae sont sincères et exactes.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)**

**Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

**1. Objet :**

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.

A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

**2. Conditions de Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.

**3. Composition du dossier de candidature :**

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par la société Tunisie Clearing 5, Rue du Yen les jardins du Lac II-1053 les berges du Lac.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Un C.V. détaillé,

- Suite -

#### 4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ; **39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère** , au **plus tard le 10 Juin 2015** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

- La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,

- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

\* Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO N° 4848 du jeudi 07 Mai 2015.

- Suite -

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

**Signature**

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société ARTES.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

\* Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO N° 4848 du jeudi 07 Mai 2015.



<b>AVIS DES SOCIETES*</b>
---------------------------

**COMMUNIQUE DE PRESSE****CARTHAGE CEMENT**

**Siège Social** : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Les réalisations du secteur cimentier éditées par la chambre Nationale des Producteurs de Ciment font ressortir une amélioration de la position de Carthage Cement au **30 Avril 2015** comparée à **2014**.

En effet les ventes locales en ciment de Carthage Cement ont évolué de **44%** et ont atteint **349 823 Tonnes** au **30 Avril 2015** contre **242 031 Tonnes** au **30 Avril 2014 (+107 792 Tonnes)** et ce en dépit de la régression des ventes du secteur cimentier **-6,69% (soit -177 500 Tonnes)**, d'ailleurs seule Carthage Cement à augmenté ses ventes locales. La part du marché local de Carthage Cement est passée de **9,12%** en **2014** à **14,13%** en **2015**

L'évolution de Carthage Cement se confirme aussi par les ventes totales (local+export) au **30 Avril 2015**, en atteignant **420 923 Tonnes** contre **308 045 Tonnes** au **30 Avril 2014**, soit une évolution quantitative de **112 878 Tonnes (+36,64%)** contre une diminution du secteur de **-1,57% (-49 026Tonnes)**.

**Ventes Locales**

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		349 823	2 475 703
	Part de marché		14,13%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		242 031	2 653 203
	Part de marché		9,12%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	107 792	-177 500
		(%)	44,54%	-6,69%
	Part de marché		5,01%	

**Ventes Totales (Locales & Export )**

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		420 923	3 065 706
	Part de marché		13,73%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		308 045	3 114 732
	Part de marché		9,89%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	112 878	-49 026
		(%)	36,64%	-1,57%
	Part de marché		3,84%	

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

**Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène**

Le Groupe Chimique Tunisien ayant déclaré la Force Majeure suite à l'arrêt de ses Usines d'acide phosphorique par manque de phosphate du bassin minier de Gafsa, la Société Chimique ALKIMIA, à son tour, informe ses actionnaires de l'arrêt de ses Unités de production de STPP en raison du manque d'acide phosphorique, matière première principale entrant dans la fabrication du STPP.

La déclaration de **Force Majeure ayant été notifiée à ses clients depuis le 21 Mai 2015**, la Société Chimique ALKIMIA espère que les livraisons de phosphate reprennent dans les meilleurs délais de façon que le Groupe Chimique Tunisien soit en mesure de reprendre ses livraisons d'acide phosphorique et que la **Société Chimique ALKIMIA minimise les pertes déjà enregistrées et qui s'élèvent à 88 000 Dinars par jour d'arrêt.**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2014 - AS - 2578

---

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
-SOTUVER**

**Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.**

Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le lundi mai 2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2015 une xième augmentation du capital en numéraire, succédant l'augmentation du capital par incorporation des réserves, d'un montant de 1 065 368 dinars et ce par l'émission de 1 065 368 actions nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle pour (22) anciennes. Le capital social passera de 23 438 096 à 24 503 464 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 4,100 dinars l'action soit 1 dinar de valeur nominale et 3,100 dinars de prime d'émission.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2014 - AS - 2579

**AVIS DES SOCIETES\*****COMMUNIQUE DE PRESSE****ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades  
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

L'assemblée générale ordinaire de « One Tech Holding » s'est tenue le 20 mai 2015 afin d'approuver le rapport de gestion et les états financiers de la société et du groupe de l'année 2014. Le chiffre d'affaires consolidé a été en progression de 6.1% s'établissant à 448 millions de DT, dont 327 millions DT à l'export. La performance opérationnelle du groupe c'est améliorée enregistrant une croissance de 20,8% grâce à la bonne tenue des activités câbles et mécanique.

Le résultat net part du groupe est remonté à 22,7 MDT, soit quasiment son niveau de l'année dernière sans prise en considération des gains exceptionnels de 17,8 millions de dinars enregistrés en 2013. La performance globale de l'exercice 2014 a été impactée, d'une part, par la faible performance des pôles ICT et autres activités, touchés de plein fouet par la situation du marché local, et d'autre part, par un impact « effet change » nul contre un gain de change de 4.9 MDT en 2013.

Sur le plan opérationnel, les activités dédiées à l'export, à savoir les activités câbles et mécanique, comptant pour 88% du chiffre d'affaires du groupe, ont enregistré une progression importante profitant, d'une meilleure pénétration et croissance du marché, particulièrement celui de l'automobile, ainsi que de la confiance renouvelée de nos clients. L'activité ICT ainsi que les autres activités, comptant pour le reste des ventes, ont quant à eux affiché une baisse de 10% eu égard à la situation précaire du marché local et le manque de projets initié par l'État Tunisien.

L'enveloppe des investissements physiques et financiers a atteint, sur l'année 2014, 36 Millions de DT, tant considérant les extensions capacitaires et les améliorations de productivité des sociétés des pôles mécanique et câble en Tunisie, tant considérant les participations des filiales du groupe au niveau du capital de la nouvelle unité d'injection plastique au Maroc et de la nouvelle unité spécialisée dans *l'ICT en Côte d'ivoire*.

L'assemblée générale a également approuvée la distribution d'un dividende de 0,225 dinars par action, soit en augmentation de 7.14% par rapport à son niveau de l'année dernière. La distribution du dividende se fera à compter du 16 juin 2015.

Par ailleurs, un nouvel actionnaire, Maghreb Private Equity Fund III PCC, a enregistré son entrée au niveau du capital d'OTH avec une participation de 7,6%. À ce titre, l'Assemblée Générale a décidé de nommer cet actionnaire en tant que nouvel administrateur de la Holding.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : Rue Hédi Nouria - 1030 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**3,703 dinars par action**

Les dividendes seront portés à partir du **jeudi 28 mai 2015** au crédit des comptes courants postaux ou bancaires des actionnaires concernés.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2580

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **vendredi 29 mai 2015**,

**Un dividende de 32,738 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions STRATEGIE ACTIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2015**.

Les actionnaires auront jusqu'au **29 mai 2015** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions de SICAV obligataires distribuées chez TUNISIE VALEURS.

2014 - AS - 2581

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **vendredi 29 mai 2015**,

**Un dividende de 3,489 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV ENTREPRISE, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2015**.

Les actionnaires auront jusqu'au **29 mai 2015** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions SICAV ENTREPRISE.

---

2014 - AS - 2582

---

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP VALEURS CEA**

Fonds Commun de Placement  
**Adresse** : 17, Rue de Jérusalem 1002- Tunis

**TUNISIE VALEURS** informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS CEA** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **vendredi 29 mai 2015**,

**un dividende de 0,241 dinar par part.**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

---

2014 - AS - 2583

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2015, **MAXULA PLACEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2014 :

**Un dividende de 3,231 dinars par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2015** aux guichets de MAXULA BOURSE sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2014 - AS - 2584

---

**AVIS DES SOCIETES**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2015, **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2014 :

**Un dividende de 3,525 dinars par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2015** aux guichets de MAXULA BOURSE sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2014 - AS - 2585

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social** : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 mai 2015, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2014 :

**un dividende de 3,863 dinars par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2015** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2015**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **28 mai 2015** pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

## AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

### Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi **10/06/2015** à partir de 09h00 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 et lecture des rapports des Co -commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration ;
8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
9. Approbation de l'achat d'un immeuble ;
10. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2014 - AS - 2587

## AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

### ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 29 Mai 2015 à 16 h** à l'hôtel le DIPLOMAT avenue HEDI CHAKER –Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;
8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2014 ;
9. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
10. Nomination des membres du conseil d'administration et d'un conseiller ;
11. Désignation des commissaires aux comptes ;
12. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires ;
13. Pouvoirs pour les formalités.

2014 - AS - 2588



## AVIS DES SOCIETES

### إستدعاء للجلسة العامة العادية

### **المصرف القومي التونسي** المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الجمعة 05 جوان 2015 على الساعة الثانية عشر صباحا بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- (1) - تلاوة ومصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2014.
- (2) - تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2014.
- (3) - المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلقة بالسنة المالية 2014.
- (4) - تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
- (5) - المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2014.
- (6) - توظيف نتائج السنة المالية 2014.
- (7) - تجاوز عتبات المساهمة.
- (8) - تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2014.
- (9) - الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
- (10) - تلاوة ومصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2014.
- (11) - تلاوة تقرير مراقب الحسابات والمتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2014.
- (12) - المصادقة على القوائم المالية المجمع والمتعلقة بالسنة المالية 2014.
- (13) - تعيين مراقب الحسابات.

2014 - AS - 2589

## AVIS DES SOCIETES

### إستدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

### **المصرف القومي التونسي** المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستنعقد يوم الجمعة 05 جوان 2015 على الساعة الثانية عشر صباحا و خمسة و أربعون دقيقة بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- (1) - تعديل الفصل 2 من القانون الأساسي.
- (2) - تنقيح القانون الأساسي.
- (3) - مسائل مختلفة.

2014 - AS - 2590

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

*Messieurs les actionnaires de la société anonyme industrielle "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **lundi 8 juin 2015** à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2014
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2014.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Nomination des Administrateurs

*Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.*

---

2014 - AS - 2591

---

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les actionnaires de la société anonyme industrielle ELBENE INDUSTRIE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 8 juin 2015 à 11H30 au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur:

**Point unique : statuer sur la continuité de l'exploitation de la société**

Les documents se rapportant à l'assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

---

2014 - AS - 2592

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

**Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 3 Juin 2015, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle des Conférences » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi n° 2001 - 65 du 10 juillet 2001, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2014;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- 6- Fixation du montant des jetons de présence;
- 7- Ratification de la désignation d'administrateurs;
- 8- Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs.
- 9- Autorisation pour le lancement d'Emprunts obligataires et/ou subordonnés.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nourira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nourira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2014 - AS - 2593

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

**Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 3 Juin 2015 à 11 heures du matin, à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle des Conférences » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Annulation de la décision de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 23 Octobre 2014.
3. Augmentation du capital.
4. Séparation des pouvoirs entre Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
5. Modification des statuts.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir spécial (dont l'imprimé est disponible à la direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) à déposer, dûment signé, trois jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, rue Hédi Nourira Tunis (direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) durant le délai légal.

2014 - AS - 2594

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**Tunisie Leasing**

**Siège social** : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juin 2015 à 10 h 30 à son siège sis à l'avenue Hédi Karray au centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
5. Affectation des résultats.
6. Election des membres du Conseil d'Administration.
7. Nomination des Commissaires aux Comptes.
8. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015.
9. Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'année 2015.
10. Fixation des rémunérations des membres du Comité des Risques pour l'année 2015.
11. Emission d'emprunts obligataires.
12. Emission d'emprunts subordonnés.
13. Franchissement de seuil.

2014 - AS - 2567

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**Banque Tuniso-Koweitienne**

**Groupe BPCE**

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne –Groupe BPCE- sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 2 Juin 2015 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2014 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2014 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Emission d'emprunts obligataires ;
13. Nomination des Commissaires Aux Comptes ;
14. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2568

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 30 mai 2015 à 10h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2014;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2014;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2014 ;
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**  
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le vendredi 29 mai 2015 à respectivement 9h30 et 11h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 de la S.N.M.V.T
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
5. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014 du groupe
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014
7. Quitus aux administrateurs
8. Nomination des administrateurs pour les trois prochains exercices
9. Autorisation pour l'achat par la société de ses propres actions
10. Pouvoirs en vue des formalités

#### Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et émission d'actions à titre gratuit.
2. Modification des statuts de la société.

2014 - AS - 2523

## AVIS DES SOCIETES

### استدعاء للجلسة العامة العادية

#### **الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية**

**المقر الإجتماعي : 14 نهج بوجين مونبليزي 1073 تونس**

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 09 جوان 2015 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقرها الإجتماعي , 14 نهج بوجين مونبليزي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2014
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2014
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2014
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2014
6. تخصيص أرباح سنة 2014
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة وأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين ثلاثة أعضاء في مجلس الإدارة
9. تعيين مراقب الحسابات لفترة 2015-2016-2017

2014 - AS - 2524

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

**NB :** Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2014 - AS - 2514

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

2014 - AS - 2515

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Assurances BIAT**  
Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Mise à jour des statuts.**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

2014 - AS - 2525

**Assemblée Générale Ordinaire**

**AVIS DES SOCIETES**

**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 01 juin 2015 à 10 heures 30 minutes à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2014 - AS - 2508

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Hexabyte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 09 juin 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

2014 - AS - 2516



**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**BANQUE DE L'HABITAT**  
**Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 06 juin 2015 à 10 Heures 00, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

---

2014 - AS - 2486

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**  
 SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

La Société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

---

2014 - AS - 2498

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON**

**« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 16h à l'hôtel The Residence, les côtes de Carthage– Gammarth.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Distribution d'une partie de la prime d'émission ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 mai 2015, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2014 - AS - 2467

## AVIS DES SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية  
المقر الاجتماعي: نهج برجين مونبليزر 1073 تونس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 09 جوان 2015.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة والتقارير العام والخاص لمراقب الحسابات المتعلقين بالسنة المحاسبية 2014 تصادق على تقرير التصرف لمجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 كما تم عرضها على الجلسة.  
تمت المصادقة على هذا القرار .....

القرار الثاني:

تأخذ الجلسة العامة العادية علما بمحتوى التقرير الخاص لمراقب الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وتصادق على الاتفاقيات المذكورة فيه.  
تمت المصادقة على هذا القرار .....

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة وبدون احتراز بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2014.  
تمت المصادقة على هذا القرار .....

القرار الرابع:

باقتراح من مجلس الإدارة، تقرّر الجلسة العامة العادية تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2014 على النحو التالي:

الربح الصافي لسنة 2014	دينار 1 663 273, 544
النتائج المؤجلة	دينار 2 229 393, 431
المجموع	دينار 3 892 666,975
احتياطي قانوني	دينار 194 633,348
احتياطي الصندوق الاجتماعي	دينار 130 000,000
حصص الأسهم (نسبة 2 % من القيمة الاسمية )	دينار 431 366,000
النتائج المؤجلة	دينار 3 136 667, 627

- Suite -

وقع تحديد قيمة مزايا السهم الواحد بـ 2,000 دينار ما يقابل قيمة اجمالية بـ 431 366,000 دينار يقع اقتطاعها بالكامل من النتائج المرحلة إلى موفى 2013/12/31 و بذلك لا تخضع للخصم من المورد .

سيتمّ تسديد حصص الأرباح في أجل أقصاه ...../...../2015.

تمّت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار الخامس:

صادقت الجلسة العامة العادية على تعيين:

- السيّد عدنان الصّاييم ممثّل للشركة التونسية لإعادة التأمين صلب مجلس الإدارة عوضا عن السيّد سامية بن يوسف وذلك طبقا لمراسلة الشركة التونسية لإعادة التأمين بتاريخ 09 سبتمبر 2014.

- السيّد هشام الوسلاطي ممثّل للشركة التونسية للبنك صلب مجلس الإدارة عوضا عن السيّد رياض دريد وذلك تبعا لمراسلة الشركة التونسية للبنك بتاريخ 13 سبتمبر 2014.

- السيّد رضا جبنون ممثّل للشركة التونسية للبنك صلب مجلس الإدارة عوضا عن السيّد هشام الوسلاطي وذلك طبقا لمراسلة الشركة التونسية للبنك بتاريخ 25 فيفري 2015.

- السيّد عزيزة حثيرة، ممثّلة الدولة، وزارة التجارة، (رئيس مدير عام مركز النهوض بالصادرات)

### القرار السادس:

قرّرت الجلسة العامة العادية توزيع مكافئات حضور لأعضاء مجلس الإدارة و لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بما قيمته 4.200 دينار خام لكلّ عضو.

تمّت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار السابع:

قرّرت الجلسة العامة العادية تعيين مكتب ..... ممثّل من طرف السيّد .....

مراقب حسابات شركة "كوتيناس" لفترة 2015-2016-2017 وتنتهي مهمّته في الجلسة العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2017.

تمّت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار الثامن:

تفوّضت الجلسة العامة العادية كامل النفوذ للممثّل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بجميع إجراءات النّشر والإيداع القانونية وغيرها من الإجراءات.

تمّت المصادقة على هذا القرار .....

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Projet de résolutions de la Société ELBENE INDUSTRIE à soumettre, pour approbation, à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 juin 2015.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2014 soit 3 342 270 dinars au compte « amortissements différés ».

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2014

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

- Suite -

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant qu'à l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

Prenant acte de l'expiration du mandat des administrateurs en 2014 et en application des dispositions de l'article 19 des Statuts de la Société ELBENE INDUSTRIE, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Administrateurs qui suivent, pour un mandat de trois années 2015-2016-2017.

- Monsieur NEJIB DOGHRI
- Monsieur KHALED BEN JEMAA
- Monsieur MONCEF DOGHRI
- Monsieur HABIB JEDIDI
- Monsieur MOUNIR BEN JEMAA
- Monsieur MEHDI DOGHRI
- Monsieur LOTFI BEN JEMAA :
  - la B.N.A
  - la SIM SICAR
  - la STB INVEST

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

**HUITTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est adoptée .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Projet de résolutions AGO****ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2015.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration sur les états financiers et du rapport de gestion y afférant, et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2014, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers dudit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion pendant la durée de cet exercice.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 954.895,000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

Résultats reportés au 31/12/2013	2 506 613,389
Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	954 895,000
Résultats reportés avant affectation	3 461 508,389

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2014	6 097 712,535
Résultats reportés de 2013 (dont les réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 461 508,389
Bénéfice distribuable	9 559 220,924
Réserves légales (Affectation limitée à 120.669,558 DT en raison de l'atteinte du minimum légal de 10% du capital)	120 669,558
Reliquat :	9 438 551,366
Dividendes (0,200 DT par action) (*)	5 000 000,000
Reliquat :	4 438 551,366
Réserves pour fonds social	75 000,000
Reliquat :	4 363 551,366
Résultats reportés de 2014 (distribuables en franchise de retenue)	11 508,389
Résultats reportés de 2014 (distribuables avec retenue à la source)	4 352 042,977

(\*) Dont 3 450 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,138 DT par action.

Le dividende sera détaché de l'action le ... 2015 et mis en paiement à compter du ... 2015. Le règlement s'effectuera auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction de la STICODEVAM n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relatives aux opérations sur titres.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison



- Suite -

desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La répartition, entre les administrateurs, du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février 2015 de Madame Maha NAJJAR TAJINA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Abdelwahed GOUIDER, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat des tous les administrateurs de la société à l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Membre	Représenté par	Qualité
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		Administrateur indépendant
11		Administrateur indépendant
12		Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

#### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Monsieur ..... en tant que conseiller auprès du conseil d'administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

-  
-

#### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

#### TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

المصرف القومي التونسي

المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 05 جوان 2015.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2014 ، تصادق على هذا التقرير.

القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2014 ، تصادق على الإتفاقيات التي يتضمنها التقرير الخاص.

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية تبرأ ذمة أعضاء مجلس الإدارة المباشرين لمهامهم خلال السنة المالية 2014 وتصادق على مبلغ منحة الحضور للسنة المالية 2014 المحدد بمبلغ ستة عشر ألف دينار من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 20 جوان 2014. وتقرر إسناد أعضاء مجلس الإدارة مبلغ ستة عشر ألف دينار كمنحة حضور للسنة المالية 2015.

القرار الرابع:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة وتقارير مراقب الحسابات ، تصادق على القوائم المالية إلى غاية 2014/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحويل الأرباح الصافية للسنة المالية 2014 و التي بلغت قيمتها 1.370.713,807 ديناراً إلى حساب المنقول من جديد كما قررت توزيع مبلغ 576.000,000 ديناراً يسحب من المدخر الإحتياطي المسجل بالأموال الذاتية التي تضمنتها موازنة الشركة الموزعة في 2013/12/31 و على النحو المحدد بقائمة الإيضاحات حول القوائم المالية المودعة بعنوان السنة المالية 2013 و ذلك طبقاً للفصل 19 فقرة 7 من قانون المالية لسنة 2014 من مبلغ جملي قدره 18.040.055,378 ديناراً.

- Suite -

بذلك تصبح الأموال الذاتية الغير موزعة و الغير خاضعة للخصم من المورد تقدر بـ 17.464.055,378 دينار.  
وسيتم استخلاص المربح الموزعة البالغ قيمتها 2,000 ديناراً عن كل سهم ابتداءً من يوم الإثنين 20 جويلية 2015 لدى وسطاء البورصة وبشبابيك الوسيط المركزي شركة "ماك" MAC SA.

#### القرار السادس:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير تصرف المجمع وتقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمع، تصادق على تقرير تصرف المجمع وعلى القوائم المالية المجمع إلى غاية 2014/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

#### القرار السابع:

إن الجلسة العامة العادية تعين السيدة شراز غربال، عضوة بهيئة الخبراء المحاسبين، كمراقب حسابات الشركة للثلاث سنوات المالية القادمة أي إلى غاية الجلسة العامة العادية التي ستبث في حسابات السنة المالية 2017.

#### القرار الثامن:

طبقاً لمقتضيات الفصل 192 من قانون الشركات التجارية يعلم الممثل القانوني للشركة المساهمين بأن أعضاء مجلس الإدارة و رئيس المجلس قد أبلغوه بعدم توليهم مناصب إدارية جديدة في شركات أخرى.

#### القرار التاسع:

إن الجلسة العامة العادية تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و التصحيح.

## AVIS DES SOCIETES

### مشروع القرارات العامة الخارقة للعادة

#### المصرف القومي التونسي

المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 05 جوان 2015.

#### القرار الأول:

قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة تعديل الفصل 2 من القانون الأساسي لشركة المصرف القومي التونسي. موضوع الشركة هو :

تجارة جميع مواد البناء ، و الأجهزة الحديدية، و الصحية، و الأبواب و مصنوعات النجارة، و جميع أنواع التبليط و تغليف الجدران، و الأدوات المنزلية و الكهربائية المنزلية، و الخشب و مشتقاته والألواح، و أدوات التدفئة و التكييف، و أدوات التزويق و أية أداة تأثيث أخرى أو يمكن استعمالها في البناء و تهيئة كل أنواع العقارات و الأعمال.

و بصفة مفصلة يمكن للشركة أن تتعاطي الأنشطة التالية:

1 - التجارة، الشراء، البيع و صناعة:

- جميع مواد البناء (حديد، جير، إسمنت، جبس إلى غير ذلك...) و بصفة عامة كل المنتجات المصنعة أو غير المصنعة التي يمكن استعمالها في البناء و تهيئة كل أنواع العقارات والأعمال.

- جميع أنواع الخشب و الألواح و كل مشتقات الخشب.

- جميع أنواع الأثاث.

- جميع أنواع الأبواب و كل مصنوعات النجارة بصفة عامة.

- جميع أنواع المواد و المعدات الصحية من السيراميك أو الأكريليك أو من غيرها من المواد.

- جميع أنواع التبليط و تغليف الجدران (حجر رملي، خزف، رخام، حجر التبليط، صوان و غيرها ...).

- جميع أنواع المواد و الأجهزة الحديدية و اللوازم.

- جميع الأدوات و الأجهزة الكهربائية المنزلية بجميع أنواعها.

- جميع مستلزمات و أجهزة التدفئة و التكييف.

- جميع أدوات و أجهزة التزويق.

1 - تجارة جميع المواد الصحية، الصناعية و الفلاحية.

2 - نيابة الشركات التجارية التي لها ارتباط مباشر بأهداف الشركة.

3 - كل العمليات الصناعية أو التجارية المرتبطة بصفة مباشرة أو غير مباشرة بموضوع الشركة أو غير المرتبطة.

كذلك كل عمليات المساهمة في الشركات المدرجة أو غير المدرجة بالسوق المالية، وبصفة عامة عمليات

شراء وبيع الأوراق المالية و سندات التوظيف أو المساهمة.

#### القرار الثاني:

قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة تحيين القانون الأساسي للشركة و تناسقه مع قانون الشركات التجارية.

#### القرار الثالث:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام

بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و التصحيح.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2014, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014, comme suit :

(En dinars)

Résultat d'exploitation 2014	407 244,580
Régularisation du résultat d'exploitation 2014	161 801,757
Report à nouveau 2013	28,540
<b>Sommes distribuables 2014</b>	<b>569 074,877</b>
Dividendes	568 950,021
Report à nouveau 2014	124,856

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **3,231 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 124,856 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de MAXULA PLACEMENT SICAV s'effectuera à partir du **29/05/2015** aux guichets de MAXULA BOURSE.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA PLACEMENT SICAV.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de MAXULA PLACEMENT SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 pour un montant brut de 150 dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2015****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2014.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014, comme suit :

(En dinars)	
Résultat d'exploitation 2014	336 460,613
Régularisation du résultat d'exploitation 2014	21 680,269
Report à nouveau 2013	70,300
<b>Sommes distribuables 2014</b>	<b>358 211,182</b>
Dividendes	358 206,975
Report à nouveau 2014	4,207

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **3,525 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 4,207 dinars au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de MAXULA BOURSE, à compter du **29/05/2015**. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA INVESTISSEMENT SICAV.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant brut de 150 dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.  
Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***



**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**TUNISIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

***Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015***

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2014 à la valeur liquidative.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

***Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015***

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **32,738 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **vendredi 29 mai 2015**.

Le reliquat provenant des arrondis soit 4,108 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une période de trois ans, qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, les mandats des administrateurs suivants :

- M Slaheddine LARGUECHE
- TUNISIE VALEURS
- ASSURANCE COMAR
- M Mustapha HENCHIRI
- SMART ASSET MANAGEMENT

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**AVIS DES SOCIETES**

**SICAV PLUS**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

***Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015***

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2014 à la valeur liquidative.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, les mandats des administrateurs suivants:

- M.Fethi MESTIRI
- M.Slaheddine LARGUECHE
- M.Abderrazek BEN AMMAR
- Mme. Rafiaa ABDELKEFI
- M.Fadhel ABDELKEFI

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**AVIS DES SOCIETES**

**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

***Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015***

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014, les approuve dans leur intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,489 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **vendredi 29 mai 2015** ;

Le reliquat provenant des arrondis soit 135,320 dinars sera affecté au compte report à nouveau.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2014 comme suit :

Sommes distribuables 2014	1 143 272,457
Report à nouveau 2013	195,799
<b>Total</b>	<b>1 143 468 ,256</b>
Dividendes au titre de l'exercice	1 143 409,370
Report à nouveau 2014	58,886

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **3,863 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2015**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2015**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **28 mai 2015** pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme les administrateurs suivants pour un mandat de 3 ans (2015 -2016 et 2017).

- La BTK, représentée par Mr Abdejelil BEN MOSBAH,
- La SCIF, représentée par Mr Jamel HAJJEM,
- Mr Rabeh AMMARI,
- Mr Abdessatar BEN GHDIFA,
- Mr Tarek MAGOURI

Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les états financiers 2014, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus, entier et sans réserve, aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2014.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans ledit rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation	1.096.846,782
Régularisation du résultat d'exploitation	(84.848,358)
Sommes distribuables de l'exercice 2014	1.011.998,424
Sommes distribuables des exercices antérieurs	97,537
<b>Total des Sommes distribuables</b>	<b>1.012.095,961</b>
Dividendes	1.011.881,592
Report à nouveau	214,369

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **4,044 dinars** par action et d'affecter le reliquat soit 214,369 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **29 mai 2015**

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Driss AZAIZ en sa qualité d'administrateur et décide de le remplacer par Mademoiselle Héla BOUAZIZ et ce pour la période restante de son mandat qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 dinars bruts par an et par poste d'Administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ;  |
| b. Nombre                  | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :<br>Catégorie A et Catégorie B  |
| c. Forme d'Obligation      | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;   |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;   |
| e. Taux d'intérêt          | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c<br>souscripteur ;<br>: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c<br>souscripteur ;   |
| f. Durée                   | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis<br>pour la catégorie B ;  |
| g. Amortissement           | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr<br>de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.<br><br>Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et<br>la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

- Suite -

**Dénomination de l'emprunt :** « UIB Subordonné 2015 ».

**Montant :** 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :** L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005 <sup>(\*)</sup>.

---

(\*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)) et de l'Union Internationale de Banques ([www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 27 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,947%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,971%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,982%	999,780
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,994%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,018%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,089%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,109%	1 000,849
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,112%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,136%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,384%	930,278
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,469%	996,482
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,757%	1 019,137
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,670
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,371
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	809,830
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,711
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,120
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,343
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,823
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,320
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,147
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,611

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,153	155,167		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,462	104,473		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,712	13,714		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,796	100,799		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,412	1,413		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,940	37,943		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,542	51,547		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,797	163,400		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,435	587,176		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,249	120,805		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,532	131,052		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,560	125,876		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,994	115,355		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,554	104,041		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,402	138,982		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,618	93,783		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,990	102,329		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,512	114,938		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,949	115,445		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,439	86,677		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,163	106,278		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,214	97,341		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 481,302	1 480,985		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 449,860	2 439,603		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,207	114,172		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	110,619	109,374		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,137	135,902		
28 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	137,627	136,376		
30 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,493	16,314		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 267,171	5 235,252		
32 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 103,829	5 092,592		
33 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,402		
34 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099	2,092		
35 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,114	1,115		
36 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,009		
37 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,009		
38 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021	1,015		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,962	105,975
40 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,664	101,675
41 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,438	103,451
42 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,065	100,074
43 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,443	101,455
44 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	104,959	104,968
45 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	106,137	106,148
46 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,514	100,524
47 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,616	106,626
48 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,522	103,534
49 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	101,930	101,941
50 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,022	105,034
51 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,271	108,281
52 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,080	103,090
53 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,737	104,747
54 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,377	100,388
55 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,341	106,353
56 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,468	104,478
57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,307	105,317
58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,362	106,372
59 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,190	100,202
60 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,058	101,068
61 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,376	106,385
62 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,273	100,283

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,323	10,324
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,465	104,476
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,316	101,328
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,760	100,773
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	103,105	103,189
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,225	63,386
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,028	147,997
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 508,303	1 507,821
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,367	112,524
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,095	112,311
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	90,660	90,757
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,278	17,292
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	278,145	279,168
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,985	32,158
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 410,855	2 414,485
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,106	73,197
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,379	55,467
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,340	96,306
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,955	102,933
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	89,941	89,968
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,152	11,161
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,341	12,338
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,833	15,857
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,874	14,916
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,229	13,269
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,691	11,723
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,506	10,517
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,486	10,489
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,290	134,480
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,040	129,160
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,289	10,281
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,609	101,826
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,601	20,731
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	78,417	78,797
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	81,662	82,176
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,173	98,154
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,628	8,647
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,553	6,548
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,000	98,071
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,777	105,659
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,215	100,246
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	145,208	141,446
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,145	9,961
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,989	119,002
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,524	120,096
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,353	105,949
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,598	105,013
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	190,478	186,082
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	173,941	170,226
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	152,229	146,723
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 362,154	13 321,134
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,607	19,660
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,961	138,695
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,413	104,977
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	119,014	117,645
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 683,768	8 641,686
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,017	9,006
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,754	99,052
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,825	103,965
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,137	9,092
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,050	98,207

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel



## AVIS DU CMF

### Offre Publique de Retrait -OPR-

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-**

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

#### **I - INFORMATIONS GENERALES :**

##### **1. Présentation de la société :**

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

##### **2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateurs</b>	<b>993 816</b>	<b>99,38%</b>	<b>993 816</b>	<b>99,38%</b>
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
<b>Autres actionnaires</b>	<b>6 184</b>	<b>0,62%</b>	<b>6 184</b>	<b>0,62%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>

##### **3. Composition actuelle du conseil d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

\* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

\*\* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

\*\*\* Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

#### 4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

#### 5. Renseignements financiers :

##### a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

##### Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

### *BILAN*

*Exercice clos au 31/12/2013*

*(exprimé en dinars tunisiens)*

#### *ACTIFS*

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2013*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

***CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31/12/2013**  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><u>60 716</u></b>	<b><u>39 302</u></b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><u>86 368</u></b>	<b><u>75 843</u></b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><u>-25 652</u></b>	<b><u>-36 541</u></b>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><u>-36 078</u></b>	<b><u>-28 112</u></b>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultats après modifications comptables</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>

(\*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b><u>-795 562</u></b>	<b><u>-156 431</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b><u>762 962</u></b>	<b><u>141 947</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>50 000</u></b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b><u>33 199</u></b>	<b><u>-2 317</u></b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b><u>599</u></b>	<b><u>33 199</u></b>

**I - Présentation de la société :**

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

**II - Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

**III - Règles et méthodes comptables :**

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

**1- Placements à court terme :**

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

**2 - Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

**IV- Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

## V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

### ACTIFS

#### 1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
<b>Total brut</b>	<b>13 818</b>	<b>3 818</b>	<b>10 000</b>	<b>262%</b>
<b>Amortissement</b>				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 273</b>	<b>1 641</b>	<b>2 632</b>	<b>160%</b>
<b>Total net</b>	<b>9 545</b>	<b>2 177</b>	<b>7 368</b>	<b>338%</b>

#### 2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
<b>Total</b>	<b>6 488 489</b>	<b>7 213 441</b>	<b>-724 952</b>	<b>-10%</b>

#### 3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

<b>Total</b>	<b>1 751 690</b>	<b>1 005 930</b>	<b>745 760</b>	<b>74%</b>
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

#### 4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>20 895</b>	<b>-20 895</b>	<b>-100%</b>

#### 5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>33 199</b>	<b>-32 490</b>	<b>-98%</b>

### **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

#### 6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
<b>Total</b>	<b>8 127 966</b>	<b>8 164 544</b>	<b>-36 578</b>	<b>0%</b>



## 7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
<b>Total</b>	<b>71 995</b>	<b>61 096</b>	<b>10 899</b>	<b>18%</b>

## 8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
<b>Total</b>	<b>50 110</b>	<b>50 000</b>	<b>110</b>	<b>0%</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

## 9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>4 626</b>	<b>-1 626</b>	<b>-35%</b>

## 10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
<b>Total</b>	<b>57 716</b>	<b>34 676</b>	<b>23 041</b>	<b>66%</b>

(\*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

#### **11. Charges de gestion et de placement**

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
<b>Total</b>	<b>2 997</b>	<b>618</b>	<b>2 380</b>	<b>385%</b>

#### **12. Charges de personnel**

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
<b>Total</b>	<b>60 440</b>	<b>59 929</b>	<b>510</b>	<b>1%</b>

#### **13. Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
<b>Total</b>	<b>2 982</b>	<b>397</b>	<b>2 585</b>	<b>651%</b>

#### **14. Autres charges d'exploitation**

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
<b>Total</b>	<b>19 949</b>	<b>14 899</b>	<b>5 050</b>	<b>34%</b>

### 15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>1 050</b>	<b>-330</b>	<b>-31%</b>

### 16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>9 479</b>	<b>-9 479</b>	<b>-100%</b>

### 17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
<b>Total</b>	<b>9 706</b>	<b>0</b>	<b>9 706</b>	<b>-</b>

### 18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

**Messieurs les Actionnaires,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Justification de l'opinion avec réserve**

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

### **Opinion**

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe post opinion**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

### **Vérifications spécifiques**

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

*P/GS Audit&Advisory*  
**Sami MENJOUR**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Messieurs les Actionnaires,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>PDG</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	62 192	-4 600
<b>TOTAL</b>	<b>62 192</b>	<b>-4 600</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014  
*P/GS Audit&Advisory*  
**Sami MENJOUR**

**BILAN CONSOLIDE**

*Exercice clos au 31/12/2013*

*(exprimé en dinars tunisiens)*

**ACTIFS**

	Note	31/12/2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>7 972 430</u>

**BILAN CONSOLIDE**  
*Exercice clos au 31/12/2013*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><b>7 972 430</b></u>

**ETAT DE RESULTAT***Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><u>60 716</u></b>	<b><u>39 302</u></b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><u>86 368</u></b>	<b><u>75 843</u></b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><u>-25 652</u></b>	<b><u>-36 541</u></b>
<b><i>Charges financières</i></b>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<b><i>Autres gains ordinaires</i></b>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<b><i>Autres pertes ordinaires</i></b>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><u>-36 078</u></b>	<b><u>-28 112</u></b>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultats après modifications comptables</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>

(\*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net:</b>		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-795 362</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>762 962</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement provenant des emprunts		0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>0</b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>		
Variation de trésorerie		-32 600
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>33 199</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>599</b>

**I. PRESENTATION DU GROUPE :****1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

**2. Périmètre de consolidation :**

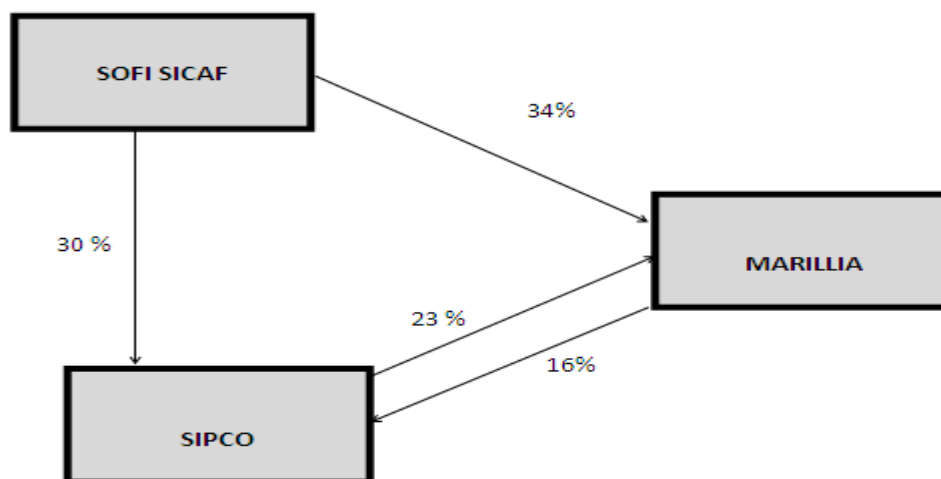
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

## 2-1 Liste des sociétés consolidées:

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Nom de la société</b>	<b>Activité</b>	<b>% d'Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>
<b>Société consolidante</b>	<b>SOFI SICAF</b>	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
<b>Sociétés Mis en équivalence</b>				
	<b>SIPCO</b>	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	<b>MARILLIA</b>	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

## 2-2 Organigramme



## II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

### 1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

### 2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES:**

#### **3. Méthode de consolidation :**

**Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».**

##### **I. Filiales : NCT 35**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

##### **II. Entreprises associées : NCT 36**

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

##### **III. Co-entreprises : NCT 37**

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

**L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.**

##### **IV. Autres Participations**

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

#### 4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

#### 5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

#### VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

##### 1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
<b>Total brut</b>	<b>12 541</b>

## **Amortissement**

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 050</b>
<b>Total net</b>	<b>8 491</b>

## **2) Les immobilisations financières:**

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
<b>Total</b>	<b>6 211 157</b>

## **(\*) 2-1) Titres mis en équivalence**

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Titres mis en équivalence 31/12/2013</b>	<b>Quote-part dans les réserves</b>	<b>Quote-part dans les résultats reportés</b>	<b>Quote-part dans les résultats</b>
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
<b>Total</b>	<b>6 207 657</b>	<b>-43 280</b>	<b>253 962</b>	<b>66 650</b>

## **3) Autres actifs courants:**

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
<b>Total</b>	<b>1 752 073</b>

## **4) Placements et autres actifs financiers**

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

### 5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
<b>Total</b>	<b>709</b>

## **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

### 6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
<b>Total</b>	<b>7 849 897</b>

### 7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
<b>Total</b>	<b>72 061</b>

### 8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
<b>Total</b>	<b>50 110</b>

---

**ETAT DE RESULTAT**

---

**9) Revenus**

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
<b>Total</b>	<b>3 000</b>

**10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :**

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
<b>Total</b>	<b>57 716</b>

**11) Charges de gestion et de placement**

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Frais sur titres	2 997
<b>Total</b>	<b>2 997</b>

### **12) Charges de personnel**

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
<b>Total</b>	<b>60 440</b>

### **13) Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
<b>Total</b>	<b>2 759</b>

### **14) Autres charges d'exploitation**

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
<b>Total</b>	<b>19 949</b>

### **15) Charges financières**

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
<b>Total</b>	<b>720</b>



### **16) Autres gains ordinaires :**

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Intérêts comptes courants	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

### **17) Autres pertes ordinaires**

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
<b>Total</b>	<b>10 983</b>

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

#### **Messieurs les Actionnaires,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### *Justification de l'opinion avec réserve*

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

#### *Opinion*

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

**Tunis, le 25 novembre 2014**

***P/GS Audit & Advisory***  
***Sami MENJOUR***

**La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».**

## **II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

### **1. Présentation des initiateurs :**

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

### **2. Motifs et intentions des initiateurs :**

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

### **3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

### **4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**6 184** actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

### **5. Prix de l'offre :**

**10 dinars** l'action de nominal 10 dinars.

### **6. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

### **7. Engagement des initiateurs de l'offre :**

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

### **8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

### **9. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

### **10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

### **11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

### **12. Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Mohamed Neji HERGLI.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	13 772 635	16 602 379
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	396 925 993	367 454 606
Placements à long terme	8	17 132 759	17 666 346
<b>Valeurs immobilisées</b>			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	74 075	74 053
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 118 182	3 976 171
Autres actifs	11	5 339 636	6 124 196
<b>Total de l'actif</b>		<b>437 363 279</b>	<b>411 897 752</b>
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-
Emprunts et dettes rattachées	12	334 603 659	312 167 935
Dettes envers la clientèle	13	4 419 652	2 485 762
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 893 180	20 831 918
Autres passifs	15	3 027 638	5 090 699
<b>Total du passif</b>		<b>364 944 128</b>	<b>340 576 313</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		38 814 826	39 097 141
Résultats reportés		2 506 613	700 660
Résultat de l'exercice		6 097 713	6 523 639
<b>Total des capitaux propres</b>	16	<b>72 419 152</b>	<b>71 321 439</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>437 363 279</b>	<b>411 897 752</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>		
- Accords de financement prêt à mettre en force	5 908 458	7 819 164
- Autres Engagements donnés	15 539 012	16 096 851
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	15 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	<b>36 447 470</b>	<b>43 916 015</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>		
- Hypothèques reçues	12 352 832	14 770 510
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 539 012	16 096 851
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	64 041 925	57 774 240
<i>Total en DT</i>	<b>91 933 770</b>	<b>88 641 601</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	9 592 569	1 568 940
- Opérations de portage	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	<b>11 033 264</b>	<b>3 009 634</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		36 503 703	34 977 482
Autres produits sur opérations de leasing		1 342 734	1 285 070
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>17</b>	<b>37 846 437</b>	<b>36 262 552</b>
Charges financières nettes	18	(20 211 417)	(18 222 206)
Produits des placements	19	460 053	515 066
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>18 095 073</b>	<b>18 555 412</b>
Autres produits d'exploitation	20	315 423	270 313
Charges de personnel	21	(4 205 716)	(4 249 710)
Autres charges d'exploitation	22	(2 595 473)	(2 297 526)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(477 194)	(502 907)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>11 132 113</b>	<b>11 775 582</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(1 262 975)	(1 348 142)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(88 270)	(286 454)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 780 868</b>	<b>10 140 986</b>
Autres gains ordinaires		128 921	171 451
Autres pertes ordinaires		(83 837)	(53 556)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>9 825 952</b>	<b>10 258 882</b>
Impôt sur les bénéfices	26	(3 728 240)	(3 735 243)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 097 713</b>	<b>6 523 639</b>
Résultat de base par action	16	0,244	0,261

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2013 (*)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Encaissements provenant des clients de leasing		252 886 300	244 075 945
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(234 525 422)	(208 548 293)
Encaissements autres que leasing	27	288 108	245 482
Décaissements autres que leasing		(7 603 473)	(7 778 362)
Décaissements au personnel		(2 148 282)	(2 457 208)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(6 668 392)	(6 266 966)
Intérêts perçus	28	251 627	206 542
Intérêts payés	29	(18 885 697)	(17 401 548)
Impôts sur le résultat payés	30	(4 756 042)	(3 114 462)
		<b>(21 161 273)</b>	<b>(1 038 870)</b>
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	31	97 000	63 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	32	386 795	303 327
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	33	(600 000)	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	34	984 145	767 230
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	35	(578 841)	(401 619)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	36	110 600	63 100
		<b>399 699</b>	<b>795 038</b>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés	37	(4 999 901)	(3 399 993)
Encaissements provenant des emprunts	38	81 840 000	87 776 550
Remboursement des emprunts	39	(58 908 269)	(73 051 283)
		<b>17 931 830</b>	<b>11 325 274</b>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		<b>(2 829 744)</b>	<b>11 081 442</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		<b>16 602 379</b>	<b>5 520 937</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	40	<b>13 772 635</b>	<b>16 602 379</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2014, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 984 443	6 984 443	27,94%
<b>Total Général</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>100,00%</b>



## ***(b) Régime fiscal de la société***

### *(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

### *(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### *(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

### ***(a) Déclaration de conformité***

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2014-21 du 30 décembre 2014 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel*.
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.
- IAS 33 – *Résultat par action*.
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 à l'exception des changements décrits dans la note 5 ci-après.

#### ***(b) Utilisation d'hypothèses et estimations***

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période

ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

### ***(c) Utilisation du jugement***

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

#### ***(a) Bases de mesure***

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

**Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

*(c-4)- Placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

**Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

**Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31

décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

### **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes*

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### *(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères*

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

#### *(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat



"Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

*(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :*

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des

régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

*(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :*

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

*(c-11)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-12)- Résultat de base par action :*

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

*(c-13)- Etat des flux de trésorerie :*

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse ainsi que des soldes nets des comptes courants bancaires.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

*(c-14)- Etat des engagements hors bilan :*

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** les passifs éventuels qui résultent :
  - soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
  - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

#### **Note 4. Faits marquants de l'exercice :**

L'exercice clos le 31 décembre 2014, a été marqué par les faits suivants :

**4-1.** L'augmentation des mises en force de 16,32% et ce en passant de 190 MDT à 221 MDT.

**4-2.** La baisse du produit net de leasing de 2,48% en passant de 18.555.412 DT en 2013 à 18.095.073 DT en 2014 et ce par l'effet conjugué de la légère augmentation des produits de leasing de 4,37% et de l'augmentation substantielle des charges financières nettes de 10,92%.

**4-3.** Le paiement, en 2014, d'un montant de 318.549 DT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle instituée par l'article 28 de la loi n°2014-54 du 19 août 2014 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2014.

**4-4.** La légère baisse du bénéfice net de 6,53% en passant de 6.523.639 DT en 2013 à 6.097.713 DT en 2014.

#### **Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :**

##### ***(a) Changement de méthodes traité prospectivement***

Jusqu'au 31 décembre 2013, les garanties hypothécaires reçues de la clientèle n'étaient pas considérées lors du calcul, à base individuelle, des provisions requises pour engagements douteux relevant des classes B2, B3 et B4.

Un changement de méthodes est intervenu, en 2014, et a consisté en la prise en compte des hypothèques dûment inscrites consenties au profit de l'ATL lors de la détermination des provisions requises pour les engagements devenus douteux en 2014.

Les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014 demeurent exclues du calcul des provisions requises. En conséquence, la nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective.

Ce changement a eu pour effet de réduire le besoin en provisions, au titre de l'exercice 2014, à hauteur de **68.426 DT**.

##### ***(b) Reclassements au niveau de certaines rubriques de l'état des flux de trésorerie***

Afin d'améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie de la société et d'accroître le degré d'utilité des informations y figurant conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains reclassements ont été opérés, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A des fins comparatives, l'état des flux de trésorerie publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été retraité, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

<b>Libellé</b>	<b>Ancienne rubrique</b>	<b>Nouvelle rubrique</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b>Dividendes perçus sur titres de participation</b>	<b>FE 03-</b> Encaissements autres que leasing	<b>FI 01-</b> Dividendes reçus sur placements à long terme	<b>63 000</b>
<b>Impôts et taxes payés (autres que l'IS)</b>	<b>FE 06-</b> Impôts et taxes payés à l'Etat	<b>FE 07-</b> Impôts et taxes payés (autres que l'IS)	<b>(6 266 966)</b>
<b>Impôts sur les résultats payés</b>	<b>FE 06-</b> Impôts et taxes payés à l'Etat	<b>FE 10-</b> Impôts sur le résultat payés	<b>(3 032 105)</b>
<b>Produits perçus sur fonds gérés</b>	<b>FE 08-</b> Intérêts perçus	<b>FI 02-</b> Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	<b>303 327</b>

En outre, les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes étaient présentées, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014, d'une manière séparée sous les intitulés respectifs "Encaissements provenant des emprunts" et "Remboursement des emprunts". La présentation des flux de trésorerie précités pour un montant net, à partir de 2014, a donné lieu à un retraitement des flux correspondants de 2013 pour 188.350.000 DT.

*(c) Passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à celui retraité à des fins comparatives*

Compte tenu de l'effet des reclassements susvisés et des autres ajustements décrits ci-après, le passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à celui retraité à des fins comparatives se présente comme suit :

	2013 publié (1)	Reclassements (2)	Ajustements (3)	2013 retraité (1)+(2)+(3)
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i></b>				
FE-01 Encaissements provenant des clients de leasing	244 064 926	-	11 019	244 075 945
FE-02 Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(208 590 939)	-	42 646	(208 548 293)
FE-03 Encaissements autres que leasing	199 714	(63 000)	108 768	245 482
FE-04 Décaissements autres que leasing	(6 774 007)	-	(1 004 355)	(7 778 362)
FE-05 Décaissements au personnel	(2 518 433)	-	61 225	(2 457 208)
FE-06 Impôts et taxes payés à l'Etat	(10 375 957)	9 299 072	1 076 885	-
FE-07 Impôts et taxes payés (autres que l'I.S.)	-	(6 266 966)	-	(6 266 966)
FE-08 Intérêts perçus	456 230	(303 327)	53 639	206 542
FE-09 Intérêts payés	(17 717 884)	-	316 336	(17 401 548)
FE-10 Impôts sur le résultat payés	-	(3 032 105)	(82 356)	(3 114 462)
	<b>(1 256 350)</b>	<b>(366 327)</b>	<b>583 807</b>	<b>(1 038 870)</b>
	<b><i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i></b>			
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>				
FI-01 Dividendes reçus sur placements à long terme	-	63 000	-	63 000
FI-02 Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	-	303 327	-	303 327
FI-03 Décaissements provenant de l'acquisition de placements à long terme	-	-	-	-
FI-04 Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	767 230	-	-	767 230
FI-05 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(347 097)	-	(54 522)	(401 619)
FI-06 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	63 100	-	-	63 100
	<b>483 233</b>	<b>366 327</b>	<b>(54 522)</b>	<b>795 038</b>
	<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i></b>			
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>				
FF-01 Dividendes versés	(3 634 993)	-	235 000	(3 399 993)
FF-02 Encaissements provenant des emprunts	276 126 550	(188 350 000)	-	87 776 550
FF-03 Remboursement des emprunts	(260 636 997)	188 350 000	(764 285)	(73 051 283)
	<b>11 854 559</b>	<b>-</b>	<b>(529 285)</b>	<b>11 325 274</b>
	<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i></b>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	<b>11 081 442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 081 442</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	<b>5 520 937</b>			<b>5 520 937</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<b>16 602 379</b>			<b>16 602 379</b>

Les ajustements opérés concernent les éléments suivants :

Libellé	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-03	(233)		
			FE-04	82 520
			FE-09	(91 479)
			FE-08	19 399
			FE-10	(10 672)
<b>Agios bancaires</b>		<b>(233)</b>		<b>(233)</b>
	FE-03	(200)		
	FE-09	(2 747)		
	FE-08	(89)		
			FE-04	(3 037)
<b>Commissions bancaires payées</b>		<b>(3 037)</b>		<b>(3 037)</b>
	FE-06	(867 363)	FE-04	(867 363)
<b>Cotisations sociales payées</b>		<b>(867 363)</b>		<b>(867 363)</b>
	FE-03	3 450		
	FE-04	1 647		
	FE-08	10 714		
			FE-02	15 811
<b>Escomptes de règlement obtenues de fournisseurs leasing</b>		<b>15 811</b>		<b>15 811</b>
	FE-02	(26 835)		
	FE-04	(21 229)		
			FI-05	(48 063)
<b>Décaissements aux fournisseurs d'immobilisations propres</b>		<b>(48 063)</b>		<b>(48 063)</b>
	FE-04	(224 974)	FE-09	(224 974)
<b>Intérêts intercalaires payés</b>		<b>(224 974)</b>		<b>(224 974)</b>
	FF-01	(235 000)	FE-04	(235 000)
<b>Jetons de présence et rémunérations assimilées</b>		<b>(235 000)</b>		<b>(235 000)</b>
	FE-09	(2 630 014)	FF-03	(2 630 014)
<b>Pertes de changes sur principal</b>		<b>(2 630 014)</b>		<b>(2 630 014)</b>
	FE-03	(169 147)	FE-04	(169 147)
<b>Primes d'assurance payées</b>		<b>(169 147)</b>		<b>(169 147)</b>
	FE-09	162 361	FE-09	162 361
<b>Couverture du risque de change avéré sur intérêts</b>		<b>162 361</b>		<b>162 361</b>
	FE-09	1 865 729	FF-03	1 865 729
<b>Couverture du risque de change avéré sur principal</b>		<b>1 865 729</b>		<b>1 865 729</b>
	FE-03	99 008		
	FE-09	(311)		
			FE-05	98 696
<b>Remboursement de crédits au personnel</b>		<b>98 696</b>		<b>98 696</b>
	FE-03	1 407	FE-04	1 407
<b>Remboursements CNAM</b>		<b>1 407</b>		<b>1 407</b>

Libellé (suite)	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-04	6 495	FE-03	6 495
<b>Remboursements Assurance</b>		<b>6 495</b>		<b>6 495</b>
	FE-01	(11 019)		
	FE-03	(37 339)		
	FE-04	(6 172)		
	FE-09	(4 370)		
	FE-08	(7 395)		
	FE-06	(5 389)		
			FE-10	(71 684)
<b>Retenues à la source opérées par les tiers</b>		<b>(71 684)</b>		<b>(71 684)</b>
	FE-03	781	FE-04	781
<b>Tickets restaurant</b>		<b>781</b>		<b>781</b>
	FE-06	(204 133)		
			FE-04	(58 750)
			FE-09	(138 925)
			FI-05	(6 458)
<b>Retenues à la source opérées par l'ATL</b>		<b>(204 133)</b>		<b>(204 133)</b>
	FE-05	37 471	FE-08	37 471
<b>Intérêts sur prêts au personnel</b>		<b>37 471</b>		<b>37 471</b>

#### Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.772.635 DT au 31 décembre 2014 contre 16.602.379 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Banques	13 762 427	16 585 245
Caisses	10 208	17 134
<b>Total</b>	<b>13 772 635</b>	<b>16 602 379</b>

#### Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 396.925.993 DT contre un solde net de 367.454.606 DT au 31 décembre 2013.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>421 333 697</b>	<b>393 166 974</b>
+ Encours financiers	7.1 392 245 357	367 876 036
+ Impayés	29 711 449	25 059 471
+ Créances- assurance matériel en leasing	120 213	124 436



+ Créances- factures à établir		350 477	259 733
+ Valeurs à l'encaissement		809 559	1 583 590
- Intérêts échus différés		(1 903 358)	(1 736 292)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>4 485 266</b>	<b>1 568 940</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>425 818 963</b>	<b>394 735 914</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(22 794 978)	(21 536 014)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 017 472)	(2 664 772)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>396 925 993</b>	<b>367 454 606</b>

### 7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 392.245.357 DT contre 367.876.036 DT au 31 décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 24.369.321 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>999 563 873</b>	<b>631 687 837</b>	<b>367 876 036</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>125 977 290</b>	<b>(125 977 290)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>216 249 790</b>	<b>47 898 196</b>	<b>168 351 594</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	206 835 463	46 268 069	160 567 394
Relocations	9 414 327	1 630 127	7 784 200
<b>Retraits de la période</b>	<b>(125 234 097)</b>	<b>(107 229 114)</b>	<b>(18 004 983)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(79 937 706)	(79 907 747)	(29 959)
Cessions anticipées	(19 416 058)	(14 669 492)	(4 746 566)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(373 147)	(33 269)	(339 878)
Transferts (cessions)	(9 176 124)	(5 394 655)	(3 781 469)
Relocations	(16 331 062)	(7 223 951)	(9 107 111)
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>1 090 579 566</b>	<b>698 334 209</b>	<b>392 245 357</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>451 964 796</b>	<b>420 630 049</b>
à recevoir dans moins d'1 an	169 227 833	158 353 916
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	272 548 954	250 864 133
à recevoir dans plus de 5 ans	10 188 010	11 412 001
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(64 041 925)</b>	<b>(57 774 240)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>387 922 871</b>	<b>362 855 809</b>
à recevoir dans moins d'1 an	131 443 848	131 443 848

à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	238 951 277	221 090 116
à recevoir dans plus de 5 ans	9 224 844	10 321 845
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	303 998	309 929
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	-	-
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	4 018 488	4 710 299
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>392 245 357</b>	<b>367 876 036</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
Bâtiment et travaux publics	87 814 277	81 643 631
Industrie	59 153 517	53 533 517
Tourisme	5 015 134	5 789 759
Commerces et services	203 871 801	186 780 532
Agriculture	36 390 629	40 128 596
<b>Total</b>	<b>392 245 357</b>	<b>367 876 036</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
Equipements	49 259 439	49 348 270
Matériel roulant	289 740 443	271 138 182
Matériel spécifique	29 129 368	24 401 600
<i>Sous Total</i>	<i>368 129 250</i>	<i>344 888 052</i>
Immobilier	24 116 107	22 987 984
<b>Total</b>	<b>392 245 357</b>	<b>367 876 036</b>

## 7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	305 292 979	71 943 018	2 535 331	3 279 878	9 194 151	392 245 357	24 116 107
Impayés	1 516 009	7 726 645	872 258	1 278 602	18 317 936	29 711 449	1 169 921
Créances- assurance matériel en leasing	106 828	5 824	720	-	6 842	120 213	-
Créances- factures à établir	290 601	59 876	-	-	-	350 477	40 792
Valeurs à l'encaissement	245 656	498 576	1 779	11 000	52 547	809 559	15 148
Intérêts échus différés	(1 478 216)	(362 554)	(12 863)	(16 520)	(33 205)	(1 903 358)	(119 028)
Contrats en instance de mise en force	2 632 343	912 423	-	-	940 500	4 485 266	940 500
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>308 606 200</b>	<b>80 783 808</b>	<b>3 397 224</b>	<b>4 552 960</b>	<b>28 478 772</b>	<b>425 818 963</b>	<b>26 163 440</b>
Avances reçues (*)	(3 952 578)	(296 496)	(1 243)	-	(169 335)	(4 419 652)	(67 304)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>304 653 622</b>	<b>80 487 312</b>	<b>3 395 982</b>	<b>4 552 960</b>	<b>28 309 436</b>	<b>421 399 311</b>	<b>26 096 136</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>15 339 864</b>	<b>161 163</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 501 028</b>	<b>100 000</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>319 993 486</b>	<b>80 648 475</b>	<b>3 395 982</b>	<b>4 552 960</b>	<b>28 309 436</b>	<b>436 900 339</b>	<b>26 196 136</b>
Produits réservés	-	-	(81 940)	(237 171)	(2 698 361)	(3 017 472)	(171 677)
Provisions à base individuelle	-	-	(102 618)	(887 561)	(21 654 934)	(22 645 113)	(625 050)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(149 864)	(149 864)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(184 558)</b>	<b>(1 124 732)</b>	<b>(24 503 159)</b>	<b>(25 812 450)</b>	<b>(796 727)</b>
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(2 474 296)</b>	<b>(606 225)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 080 521)</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>317 519 191</b>	<b>80 042 250</b>	<b>3 211 423</b>	<b>3 428 228</b>	<b>3 806 277</b>	<b>408 007 369</b>	<b>-</b>
<b>Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)</b>	<b>(1)</b>	<b>0,81%</b>	<b>1,08%</b>	<b>8,60%</b>	<b>6,72%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>	<b>(2)</b>	<b>5,43%</b>	<b>24,70%</b>	<b>71,19%</b>	<b>86,55%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2014 à 8,60% contre 8,77% au 31 Décembre 2013.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2014 à 71,19% contre 70,37% au 31 Décembre 2013.

**Note 8. Placements à long terme :**

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 31 décembre 2014 à 17.132.759 DT contre 17.666.347 DT au 31 décembre 2013. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
<b><i>Portefeuille investissement (1)</i></b>	<b>8.1</b>	<b>18 848 125</b>	<b>19 203 020</b>
Participations directes		4 584 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	13 946 070	14 675 965
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	-
<b><i>Créances rattachées (2)</i></b>		<b>389 614</b>	<b>480 036</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	295 001	388 692
Intérêts courus sur obligations		3 269	-
<b>Total brut (1) + (2)</b>		<b>19 237 739</b>	<b>19 683 056</b>
<b><i>A déduire couverture</i></b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	<b>8.1</b>	(100 947)	(267 699)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	<b>8.1</b>	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	<b>8.1</b>	(1 695 445)	(1 440 423)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>17 132 759</b>	<b>17 666 347</b>

**8.1. Portefeuille investissement :**

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2014 à 16.834.489 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>4 584 811</b>	<b>(100 947)</b>	<b>4 483 864</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)</b>					<b>13 946 070</b>	<b>(1 695 445)</b>	<b>12 250 625</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	1 060 000	(303 750)	756 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	2 500 000	(722 035)	1 777 965
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>18 848 125</b>	<b>(2 013 636)</b>	<b>16 834 489</b>

(\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 14.243.569 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2014
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011			
<b>Emplois sur fonds à capital risque</b>										
Participations en rétrocession	208 000	2 000 000	486 070	820 000	500 000	3 021 900	3 077 500			10 113 470
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-			1 000 006
Placements	167 600	46 821	-	288 722	1 044 664	1 134 338	427 892			3 110 037
Disponibilités en Banques	1 208	211	-	2 396	16 241	-	-			20 056
<b>Total des emplois</b>	<b>376 808</b>	<b>2 047 032</b>	<b>486 070</b>	<b>1 111 118</b>	<b>2 560 911</b>	<b>4 156 238</b>	<b>3 505 392</b>			<b>14 243 569</b>
<b>Ressources des fonds à capital risque</b>										
Dotations remboursables	350 000	2 000 000	486 070	1 060 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000			13 946 070 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	-	-	-	-	-	-			- (b)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>24 950</b>	<b>47 032</b>	-	<b>51 118</b>	<b>60 911</b>	<b>56 127</b>	<b>54 863</b>			<b>295 001 (c)</b>
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-			1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	111	529			640
<b>Total des ressources</b>	<b>376 808</b>	<b>2 047 032</b>	<b>486 070</b>	<b>1 111 118</b>	<b>2 560 911</b>	<b>4 156 238</b>	<b>3 505 392</b>			<b>14 243 569</b>

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	17 660	-	-	49 422	-	-	-			<b>67 082</b>
+ Produits nets des placements	7 292	47 148	-	2 519	61 090	56 209	55 045			<b>229 302</b>
+ Dividendes	8 252	34 743	-	-	37 340	37 059	15 655			<b>133 048</b>
+ Plus-values de cession	-	12 710	-	2 519	23 750	19 150	39 390			<b>97 519</b>
- Moins-values de cession	(960)	(305)	-	-	-	-	-			<b>(1 265)</b>
- Services bancaires & assimilés	(2)	(116)	-	(823)	(179)	(82)	(182)			<b>(1 384)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>24 950</b>	<b>47 032</b>	<b>-</b>	<b>51 118</b>	<b>60 911</b>	<b>56 127</b>	<b>54 863</b>			<b>295 001</b>

**Note 9. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2014 une valeur nette comptable de 74.075 DT contre 74.053 DT au 31 décembre 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Régul/ Cessions		Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	364 425	53 467	-	417 892	290 372	53 445	-	343 817	74 075
<b>TOTAUX</b>		<b>364 425</b>	<b>53 467</b>	<b>-</b>	<b>417 892</b>	<b>290 372</b>	<b>53 445</b>	<b>-</b>	<b>343 817</b>	<b>74 075</b>

**Note 10. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 une valeur nette comptable de 4.118.182 DT contre 3.976.171 DT au 31 décembre 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Régul/ Cessions		Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	14 250	
Constructions	2% & 5%	4 209 271	106 535	-	4 315 806	949 747	92 410	-	1042 157	3 273 649
Matériel de transport	20,0%	999 826	343 799	228 449	1 115 176	675 588	192 123	224 302	643 409	471 767
Equipements de bureau	10,0%	419 492	33 518	2 745	450 264	350 050	12 654	2 745	359 960	90 304
Matériel informatique	33,3%	538 042	35 352	51 929	521 465	498 499	30 901	51 836	477 564	43 901
Installations générales	10,0%	724 835	23 595	-	748 429	498 260	38 127	-	536 386	212 043
Immobilisations en cours	-	42 600	9 267	39 600	12 267	-	-	-	-	12 267
<b>TOTAUX</b>		<b>6 948 315</b>	<b>552 065</b>	<b>322 723</b>	<b>7 177 658</b>	<b>2 972 144</b>	<b>366 216</b>	<b>278 883</b>	<b>3 059 476</b>	<b>4 118 182</b>

**Note 11. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 5.339.636 DT contre 6.124.196 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
<b>Instrument de couverture</b>	<b>945 921</b>	<b>2 259 936</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 059 168</b>	<b>1 076 276</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts	815 975	866 519
- Échéances à moins d'un an sur prêts	242 632	209 757
- Effets tirés sur le personnel remis à l'encaissement	561	-
- Avances et acomptes au personnel	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>37 898</b>	<b>37 898</b>
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 307 518</b>	<b>856 753</b>
- Frais d'émission des emprunts <i>11.1</i>	1 305 988	797 690
- Frais d'augmentation de capital <i>11.2</i>	1 530	59 063
<b>Etat, impôts et taxes (actif) :</b>	<b>331 623</b>	<b>7 341</b>
- TVA en attente ou à régulariser	310 784	-
- Retenues à la source	64 945	44 122
- Moins : provisions	(44 106)	(36 781)
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>1 393 426</b>	<b>1 764 941</b>
- Avances aux fournisseurs	101 533	155 219
- Fonds de péréquation des changes	1 251 563	1 609 723
- Autres débiteurs divers	100 568	63 552
- Moins : provisions	(60 238)	(63 552)
<b>Comptes de régularisation actifs :</b>	<b>264 081</b>	<b>121 051</b>
- Produits à recevoir	26 172	9 555
- Charges constatées d'avance	237 909	111 496
<b>Total</b>	<b>5 339 636</b>	<b>6 124 196</b>



### 11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2014, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeurs comptables nettes		
	Début de l'exercice	Additions	Réglul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice		Réglul.	Fin de l'exercice
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	81 501	14 146	-	95 647	25 978
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	(172 603)	-	168 694	3 909	(172 603)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	100 462	14 425	-	114 887	12 246
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	159 593	12 892	-	172 485	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	367 487	47 821	-	415 308	12 518
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	126 289	34 256	-	160 545	42 878
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	69 813	37 091	-	106 905	78 553
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	85 940	39 941	-	125 881	49 622
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	24 314	35 077	-	59 391	115 999
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	5 698	45 109	-	50 806	175 231
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	-	221 975	-	221 975	-	58 585	-	58 585	163 390
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	-	225 583	-	225 583	-	35 800	-	35 800	189 783
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	-	439 791	-	439 791	-	-	-	-	439 791
<b>TOTAUX</b>	<b>1 987 481</b>	<b>887 349</b>	<b>(172 603)</b>	<b>2 702 228</b>	<b>1 189 791</b>	<b>379 051</b>	<b>(172 603)</b>	<b>1 396 239</b>	<b>1 305 988</b>

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à 379.051 DT et figure parmi les charges financières.

### 11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 31 décembre 2014, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	-	172 599	113 537	57 533	-	171 070	1 530
<b>TOTAUX</b>	<b>172 599</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 599</b>	<b>113 537</b>	<b>57 533</b>	<b>-</b>	<b>171 070</b>	<b>1 530</b>

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à 57.533 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

### Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 334.603.659 DT au 31 décembre 2014 contre 312.167.935 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>12.1 326 770 929</b>	<b>305 528 040</b>
Emprunts obligataires	237 840 000	217 000 000
Emprunts bancaires	72 964 477	68 210 510
Emprunts extérieurs	15 966 453	20 317 530
Billets de trésorerie	-	-
<b>+ Intérêts post-comptés courus (2)</b>	<b>7 824 298</b>	<b>6 620 051</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 938 896	5 669 113
Intérêts courus sur emprunts bancaires	799 268	594 444
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	86 133	356 494
<b>- Intérêts précomptés non courus (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-
<b>+ Contributions à payer au F.P.C (4)</b>	<b>8 432</b>	<b>19 844</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>12.2 334 603 659</b>	<b>312 167 935</b>

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

### 12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 326.770.929 DT au 31 décembre 2014 contre 305.528.040 DT au 31 décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 21.242.889 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	15 000 000	-	(3 000 000)	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATL 2009/1	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2009/2	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2009/3	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/1	30 000 000	-	(15 000 000)	-	15 000 000	-	15 000 000
ATL 2010/2	28 000 000	-	(7 000 000)	-	21 000 000	14 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	30 000 000	-
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	36 000 000	-
ATL 2014/1	-	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	-	20 000 000	-	-	20 000 000	17 660 000	2 340 000
ATL 2014/3	-	27 840 000	-	-	27 840 000	27 840 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	<b>217 000 000</b>	<b>67 840 000</b>	<b>(47 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>237 840 000</b>	<b>190 500 000</b>	<b>47 340 000</b>
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	7 540 980	-	(4 356 566)	5 488	3 189 903	-	3 189 903
BIRD	8 000 000	-	-	-	8 000 000	8 000 000	-
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 776 550	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	<b>20 317 530</b>	<b>-</b>	<b>(4 356 566)</b>	<b>5 488</b>	<b>15 966 453</b>	<b>12 776 550</b>	<b>3 189 903</b>

DESIGNATION (Suite)	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>						
ATB (CMT)	5 000 000	-	(2 000 000)	-	3 000 000	1 000 000
BNA (CMT)	5 500 000	-	(2 000 000)	-	3 500 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	20 000 000	60 000 000	(65 000 000)	-	15 000 000	15 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	710 510	-	(246 033)	-	464 477	260 063
<b><u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u></b>	<b>31 210 510</b>	<b>60 000 000</b>	<b>(69 246 033)</b>	<b>-</b>	<b>21 964 477</b>	<b>18 260 063</b>
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>						
AL BARAKA BANK	25 000 000	110 000 000	(100 000 000)	-	35 000 000	35 000 000
ZITOUNA BANK	12 000 000	54 500 000	(50 500 000)	-	16 000 000	16 000 000
<b><u>Total des certificats de leasing</u></b>	<b>37 000 000</b>	<b>164 500 000</b>	<b>(150 500 000)</b>	<b>-</b>	<b>51 000 000</b>	<b>51 000 000</b>
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>						
SANADETT SICAV 1	-	4 000 000	(4 000 000)	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	4 000 000	(4 000 000)	-	-	-
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>	<b>-</b>	<b>8 000 000</b>	<b>(8 000 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>305 528 040</b>	<b>300 340 000</b>	<b>(279 102 599)</b>	<b>5 488</b>	<b>326 770 929</b>	<b>119 789 966</b>

## 12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2014					Au 31 Décembre 2013	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)
<b>Dettes représentées par un titre</b>							
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>							
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>							
Emprunts obligataires à taux fixe	10 000 000	19 673 800	113 720 000	42 320 000	185 713 800	6 161 147	191 874 947
Emprunts obligataires à taux variable	-	14 666 200	23 420 000	2 040 000	40 126 200	475 713	40 601 913
<b>Dettes subordonnées</b>							
<b>- Dettes subordonnées remboursables</b>							
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	8 400 000	-	11 200 000	283 529	11 483 529
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	600 000	-	800 000	18 507	818 507
<b>Autres fonds empruntés</b>							
<b>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</b>							
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	3 189 903	-	-	3 189 903	23 520	3 213 423
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	4 571 429	3 428 571	8 000 000	42 237	8 042 237
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 388 275	2 388 275	4 776 550	28 808	4 805 358
<b>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</b>							
<i>Certificats de leasing</i>							
AL BARAKA BANK	25 000 000	10 000 000	-	-	35 000 000	543 898	35 543 898
ZITOUNA BANK	16 000 000	-	-	-	16 000 000	150 436	16 150 436
<i>Crédits directs</i>							
ATB	-	1 000 000	2 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
BNA	500 000	1 500 000	1 500 000	-	3 500 000	37 540	3 537 540
CITI BANK	10 000 000	5 000 000	-	-	15 000 000	62 514	15 062 514
<i>Autres concours</i>							
AL BARAKA BANK	-	260 063	204 414	-	464 477	4 879	469 356
<b>Total</b>	<b>61 500 000</b>	<b>58 289 966</b>	<b>156 804 117</b>	<b>50 176 846</b>	<b>326 770 929</b>	<b>7 832 729</b>	<b>334 603 659</b>
							<b>312 167 935</b>

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 4.419.652 DT au 31 décembre 2014 contre 2.485.762 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Avances et acomptes reçus des clients	4 419 652	2 485 762
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>4 419 652</b>	<b>2 485 762</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 22.893.180 DT au 31 décembre 2014 contre 20.831.918 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b><i>Fournisseurs de biens (1)</i></b>	<b>22 651 381</b>	<b>20 342 533</b>
Fournisseurs, factures parvenues	2 321 381	1 655 915
Fournisseurs, factures non parvenues	2 176 812	4 508 104
Effets à payer	18 153 189	14 178 514
<b><i>Autres fournisseurs (2)</i></b>	<b>241 798</b>	<b>489 385</b>
Compagnies d'assurance	926	145 060
Fournisseurs d'immobilisations propres	45 127	23 561
Divers fournisseurs	195 746	320 764
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>22 893 180</b>	<b>20 831 918</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 3.027.638 DT au 31 décembre 2014 contre 5.090.699 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>88 963</b>	<b>88 963</b>
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>1 085 180</b>	<b>3 267 260</b>
- Impôt sur les sociétés à payer <b>15.1</b>	536 237	1 543 216
- TVA à payer	79 638	1 343 245
- Autres impôts et taxes	469 305	380 800
<b>Personnel :</b>	<b>957 104</b>	<b>869 956</b>

- Bonus et primes de bilan à payer	781 574	733 700
- Congés à payer	175 529	136 256
<b>Créditeurs divers</b>	<b>4 717</b>	<b>3 392</b>
- Actionnaires, dividendes à payer	117	18
- Autres créditeurs divers	4 600	3 374
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>219 879</b>	<b>182 221</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>643 547</b>	<b>636 882</b>
<b>Comptes de régularisation passifs :</b>	<b>28 248</b>	<b>42 025</b>
- Produits constatés d'avance	-	10 129
- Comptes d'attente à régulariser	28 248	31 896
<b>Total</b>	<b>3 027 638</b>	<b>5 090 699</b>

#### 15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S.) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	3 728 240	3 560 243
- Acomptes provisionnels	(3 185 494)	(2 013 155)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(6 509)	(3 872)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>536 237</b>	<b>1 543 216</b>

#### Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A) 2 379 330	1 950 035
Réserves pour réinvestissements exonérés	18 003 022 *	18 864 632
Réserves pour fonds social	(B) 1 432 474	1 282 474
Résultats reportés	2 506 613 *	700 660
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>66 321 439</u>	<u>64 797 800</u>
Résultat net de l'exercice (1)	6 097 713	6 523 639
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(D) 72 419 152</b>	<b>71 321 439</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C) 0,244	0,261

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

**(A)** La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :



	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectations décidées par l'AGO du 06 juin 2013			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 06 juin 2013								(3 400 000)	(3 400 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2013</b>								6 523 639	6 523 639
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2014</b>								6 097 713	6 097 713
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152

(\*) Réinvestissements exonérés

**Note 17. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>	<b>36 503 703</b>	<b>34 977 482</b>
Marges financières nettes de leasing	(A) 35 595 934	33 986 579
Préloyers	(B) 48 663	66 836
Intérêts de retard	1 211 805	1 238 869
Variation des produits réservés	(352 699)	(314 802)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>	<b>1 342 734</b>	<b>1 285 070</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	570 872	628 060
Récupération de frais de dossiers	398 901	304 071
Récupération de frais de rejet	357 798	341 193
Récupération de frais de télégramme	10 882	11 746
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	4 282	-
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>37 846 437</b>	<b>36 262 552</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	364 734 677	361 048 558
. A la fin de la période	392 712 134	364 734 677
. Moyenne	(C) 378 723 406	362 891 618
- Produits de la période	(D) = (A)+(B) 35 644 597	34 053 415
- Taux moyen	(D)/(C) 9,41%	9,38%

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
<b><i>Charges financières des emprunts (1)</i></b>	(A) <b>20 422 167</b>	<b>18 267 927</b>
Intérêts sur emprunts obligataires	14 963 944	13 027 726
Intérêts sur crédits bancaires	1 360 975	1 722 810
Intérêts sur emprunts extérieurs	711 505	697 054
Contributions au fonds de péréquation des changes	121 878	286 685
Intérêts sur certificats de leasing	2 799 500	2 021 739

Intérêts sur billets de trésorerie	71 778	169 466
Commissions sur émission d'emprunts	13 536	24 368
Résorptions des frais d'émission des emprunts	379 051	318 079
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>	<b>(210 749)</b>	<b>(45 721)</b>
Intérêts sur comptes courants	(180 803)	(29 910)
Autres produits financiers	(29 947)	(15 811)
<b>Relation de couverture (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	(1 314 014)	(1 214 728)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	1 314 014	1 214 728
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>20 211 417</b>	<b>18 222 206</b>
- Encours des emprunts		
. Au début de la période	305 528 040	291 245 028
. A la fin de la période	326 770 929	305 528 040
. Moyenne <b>(B)</b>	<b>316 149 485</b>	<b>298 386 534</b>
- Taux moyen <b>(A)/(B)</b>	<b>6,46%</b>	<b>6,12%</b>

#### Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>Revenus des placements à court terme (1)</b>	<b>11 667</b>	<b>42 151</b>
Revenus des pensions à terme	11 667	28 991
Revenus des certificats de dépôt	-	13 160
<b>Revenus des placements à long terme (2)</b>	<b>448 386</b>	<b>472 915</b>
Dividendes	97 000	63 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	295 001	388 713
Intérêts sur obligations	3 387	-
Gains sur cession d'actions	29 250	-
Jetons de présence	23 750	22 500
Revenus de placements liés à une modification comptable	(1)	(1 298)
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>460 053</b>	<b>515 066</b>

**Note 20. Autres produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
Produits locatifs des contrats de location simple	96 020	126 401
Intérêts sur prêts au personnel	44 562	37 471
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12 942	12 425
Ristournes sur contrats d'assurance	135 736	83 503
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 163	10 513
<b>Total</b>	<b>315 423</b>	<b>270 313</b>

**Note 21. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
<b><i>Avantages à court terme (1)</i></b>	<b>3 794 048</b>	<b>3 794 874</b>
Salaires et compléments de salaires	2 575 903	2 605 080
Bonus et prime de bilan	645 425	614 391
Autres charges de personnel	294 524	296 841
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	263 827	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	14 370	14 388
<b><i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i></b>	<b>411 668</b>	<b>454 837</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	212 384	212 662
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	61 896	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	93 801	143 806
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	43 587	28 640
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>4 205 716</b>	<b>4 249 710</b>

(\*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
Honoraires et autres rémunérations	529 176	502 689
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	193 497	191 221
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	318 549	-

Autres impôts et taxes	266 358	263 474
Publicité, publications et relations publiques	117 334	223 035
Frais postaux et de télécommunication	230 838	233 292
Services bancaires et assimilés	480 708	488 450
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	133 571	108 565
Cotisations APB	18 000	21 227
Loyers et charges locatives	36 283	30 773
Frais de gestion des valeurs mobilières	72 209	65 465
Autres charges d'exploitation	198 950	169 336
<b>Total</b>	<b>2 595 473</b>	<b>2 297 526</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	53 445	52 967
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	366 216	395 506
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	57 533	57 533
Dotations aux résorptions liées à une modification comptable	-	(3 098)
<b>Total</b>	<b>477 194</b>	<b>502 907</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>1 258 964</b>	<b>1 438 824</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 706 430	8 155 312
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 447 467)	(6 716 488)
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>4 011</b>	<b>(90 682)</b>
+ Dotations	7 325	8 527
- Reprises	(3 314)	(99 209)
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>1 262 975</b>	<b>1 348 142</b>

**Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Dotations	327 254	539 766
- Reprises	(238 984)	(253 312)
<b>Total</b>	<b>88 270</b>	<b>286 454</b>

**Note 26. Impôt sur les bénéfices :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	<b>26.1</b>	3 728 240	3 560 243
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable	<b>26.2</b>	-	175 000
<b>Total</b>		<b>3 728 240</b>	<b>3 735 243</b>

**26.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, la charge courante d'impôt sur les bénéfices a été décomptée, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6 097 713</b>	<b>6 523 639</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Impôt sur les sociétés	3 728 240	3 560 243
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	303 750	310 000
- Pénalités fiscales et sociales	-	53 551
- Modifications comptables affectant le résultat de l'exercice	-	175 000
- Dotations aux provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	7 325	8 527
- Dotations aux provisions sur titres	327 254	428 027
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 706 430	8 155 312
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	36 465	94 161
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	318 549	-
- Autres charges non déductibles	275 719	133 870
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions pour risques	(3 314)	(99 209)
- Reprises sur provisions pour titres	(142 455)	(253 312)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(297 132)	(262 371)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 358 544</u>	<u>18 827 436</u>
Provisions sur créances déductibles à hauteur de 100%	(6 706 430)	(8 155 312)
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>10 652 114</u>	<u>10 672 124</u>
Déduction pour réinvestissements exonérés	-	(500 000)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>10 652 114</b>	<b>10 172 124</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>3 728 240</b>	<b>3 560 243</b>

## 26.2. Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable :

La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.

## Note 27. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	102 459	128 966
+ Jetons de présence perçus	23 750	22 500
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	135 736	83 503
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 163	10 513
<b>Total</b>	<b>288 108</b>	<b>245 482</b>

## Note 28. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	118	-
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	11 667	42 151
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	195 280	126 921
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	44 562	37 471
<b>Total</b>	<b>251 627</b>	<b>206 542</b>

## Note 29. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	13 694 160	12 467 122
+ Intérêts payés sur crédits bancaires	1 466 758	1 968 363
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	1 047 216	580 432
+ Contributions payées au fonds de péréquation des changes	168 389	388 452
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	2 488 893	1 888 447

+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	71 778	169 466
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires créditeurs	32 286	101 625
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(83 782)	(162 361)
<b>Total</b>	<b>18 885 697</b>	<b>17 401 548</b>

**Note 30. Impôts sur le résultat payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Impôt sur les sociétés payé	1 543 216	1 548 974
+ Acomptes provisionnels payés	3 132 527	1 483 131
+ Retenues à la source opérées par les tiers	80 299	82 356
<b>Total</b>	<b>4 756 042</b>	<b>3 114 462</b>

**Note 31. Dividendes reçus sur placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	85 000	51 000
+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	12 000	12 000
<b>Total</b>	<b>97 000</b>	<b>63 000</b>

**Note 32. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Produits perçus sur FG 1 SICAR INVEST	-	34 423
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	10 332	11 751
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	96 793	-
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	61 558	-
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	32 092	52 532
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	44 180	9 961
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	31 188	84 485
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	28 516	34 512
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	82 136	75 663
<b>Total</b>	<b>386 796</b>	<b>303 327</b>



**Note 33. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Participation PHENICIA SEED FUND	500 000	-
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	100 000	-
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>

**Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Remboursements sur fonds à capital risque	729 895	767 230
+ Produits de cession de participations directes	254 250	-
<b>Total</b>	<b>984 145</b>	<b>767 230</b>

**Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	53 467	52 743
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	552 065	320 983
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(39 600)	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	34 474	27 893
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	23 561	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(45 127)	(23 561)
<b>Total</b>	<b>578 841</b>	<b>401 619</b>

**Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Valeur brute des immobilisations cédées	283 123	150 219
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(278 883)	(146 563)

± Résultat de cession des immobilisations	126 333	59 445
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	28	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	-	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(20 000)	-
<b>Total</b>	<b>110 600</b>	<b>63 100</b>

**Note 37. Dividendes versés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Détachement de dividendes	5 000 000	3 400 000
- Dividendes non versés	(99)	(7)
<b>Total</b>	<b>4 999 901</b>	<b>3 399 993</b>

**Note 38. Encaissements provenant des emprunts :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	67 840 000	66 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	-	12 776 550
+ Flux net sur certificats de leasing	14 000 000	9 000 000
<b>Total</b>	<b>81 840 000</b>	<b>87 776 550</b>

**Note 39. Remboursement des emprunts :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 014</b>	<b>2 013</b>
+ Remboursements sur emprunts obligataires	47 000 000	56 000 000
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	4 246 033	4 232 761
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	4 356 566	9 684 251
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	5 000 000	5 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 694 330)	(1 865 729)
<b>Total</b>	<b>58 908 269</b>	<b>73 051 283</b>

#### Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Avoirs en banques	13 762 427	16 585 245
+ Avoirs en caisse	10 208	17 134
<b>Total</b>	<b>13 772 635</b>	<b>16 602 379</b>

#### Note 41. Transactions avec les parties liées :

##### 41.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2014 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2014. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>308 315</b>	<b>146 944</b>	<b>228 236</b>	<b>101 135</b>	-	-
Salaires mensuels	145 379	-	112 673	-	-	-
Prime de bilan	148 565	146 944	85 840	92 360	-	-
Avantages en nature	7 780	-	5 432	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	(342)	8 775	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	6 591	-	5 047	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	19 586	-	-	-
<b>Jetons de présence (2)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	-	-	<b>245 000</b>	<b>245 000</b>
<b>Total 2014 [(1) +(2)]</b>	<b>333 315</b>	<b>171 944</b>	<b>228 236</b>	<b>101 135</b>	<b>245 000</b>	<b>245 000</b>

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	14 952
Régime national complémentaire	-	11 552
Régime d'assurance complément retraite	-	10 068
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	6 413
<b>Total 2014</b>	<b>-</b>	<b>42 985</b>

##### 41.2. Transactions avec les autres parties liées :

###### 41.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T.B</b>	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N.A</b>	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
<b>SANADETT SICAV<sup>(*)</sup></b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 10,86%)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 41,60%)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 98,02%)

<sup>(\*)</sup> OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

#### 42.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/1 (*)	-	-	-	-	(46 400)	(153 600)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/2 (*)	-	-	-	-	(153 600)	(46 400)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/3 (*)	-	-	-	-	(200 000)	(200 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/1 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/2 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/3 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2014 (*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(11 941)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(3 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(170 777)	(18 779)	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(71 778)	-
Commissions sur opérations bancaires	(28 832)	(6 472)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(880)	(5 180)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	17 292	96 717	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 339 018)	(412 046)	-	-	-	-	(1 238 455)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(13 784)	(37 792)	-	-	-	-	(22 562)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(264 458)	(277 469)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(3 056)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	(249 504)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2014	-	-	-	-	-	-	-	(12 339 835)

(\*) Inscrits en charges reportées dont 87.077 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

### 42.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(2 000 000)	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 000 000)	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(37 540)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 832 000)	(9 366 000)	-	-	-	-	(16 190 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 518 000)	(634 000)	-	-	-	-	(4 322 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(619 206)	(246 266)	-	-	-	-	(535 918)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(170 777)	(18 779)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(3 056)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(111 450)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(535 535)
Solde net des comptes courants bancaires	4 285 882	3 681 427	-	-	-	-	-	-

**Note 43. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Note 44. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2014, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

**44.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24**

ANNEE 2014

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]</b>	<b>483 978 652</b>	<b>88%</b>	<b>424 380 966</b>

**44.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 382 352
Fonds social	+	1 432 474
Résultats reportés	±	2 506 613
Résultat de l'exercice	+	6 097 713
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(1 307 518)
Dividendes proposés pour distribution	-	(5 000 000)
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>66 111 634</b>
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		11 200 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		800 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>15 080 521</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)</b>	<b>A+B</b>	<b>81 192 154</b>

**44.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES**

<b>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</b>	<b>(II)/(I)</b>	<b>19,13%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS</b>	<b>(A)/(I)</b>	<b>15,58%</b>





CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
<b>D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>8 597 468</b>	<b>116 394</b>					<b>8 481 074</b>		<b>4 634 241</b>	
1) Caisse	10 208	-					10 208	0%	-	
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624					37 898	100%	37 898	
3) Charges reportées	1 307 518	-					1 307 518	0%	-	
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 192 257	-					4 192 257	100%	4 192 257	
5) Opérations avec l'Etat										
* Crédits d'impôts et taxes	375 729	44 106					331 623	0%	-	
* Fonds de péréquation des changes	1 251 563	-					1 251 563	0%	-	
6) Autres postes d'actifs										
* Instrument de couverture contre le risque de change	945 921	-					945 921	0%	-	
* Avances au personnel	4 426	4 426					-	100%	-	
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	202 101	60 238					141 863	100%	141 863	
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	262 223	-					262 223	100%	262 223	
<b>TOTAL GENERAL (A+B+C+D)</b>	<b>483 978 652</b>	<b>31 114 344</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>338 582</b>	<b>-</b>	<b>448 106 073</b>		<b>424 380 966</b>	

(\*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

## MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 437.363.279 DT et un bénéfice net de 6.097.713 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I- Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :***

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité des commissaires aux comptes :***

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion :***

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

**Tunis, le 30 avril 2015**

**Les Commissaires aux Comptes**

**G.A.C - CPA International**

**F.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**Mohamed Neji HERGLI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés de la révision du taux de la commission de placement revenant à la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et à la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur) à l'occasion de l'émission, par l'ATL, de tout emprunt obligataire. Initialement calculée sur la base de 0,5% du montant placé, la commission de placement revenant à chacun des intermédiaires en bourse susvisés a été portée à 1% de la même assiette.

L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3 a donné lieu au prélèvement, par lesdits intermédiaires en bourse, des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/1 (**)	46.400 DT	153.600 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/2 (**)	153.600 DT	46.400 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/3 (**)	200.000 DT	200.000 DT

(\*\*) Inscrites en charges reportées dont 84.953 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2014, la somme de 264.458 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2014, la somme de 277.469 DT.

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2014, à 3.056 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2014, à 170.777 DT.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
    - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
    - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
    - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2014, à 18.779 DT.

- La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL et de l'assistance à la tenue des assemblées générales conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 3.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge d'égal montant.
- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3 a donné lieu au prélèvement, par lesdits intermédiaires en bourse, des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/1 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/2 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/3 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2014 (*)	5.000 DT	5.000 DT

(\*) *Inscrits en charges reportées dont 2.124 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.*

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2014, à 11.941 DT.

## C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	308 315	146 944	228 236	101 135
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	42 985	-
<b>TOTAL</b>	<b>308 315</b>	<b>146 944</b>	<b>271 221</b>	<b>101 135</b>

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article **202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2014, avec la société ENNAKL, administrateur, ainsi qu'avec la société SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2014 peuvent être récapitulées comme suit :



- L'acquisition par l'ATL, en 2014, de deux véhicules neufs vendus par la société ENNAKL, administrateur. Lesdits véhicules, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société, ont été acquis pour la somme de 249.504 DT hors taxes.
- L'émission par l'ATL, en 2014, de deux billets de trésorerie souscrits par la société SANADETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

<b>Nature de la convention</b>	<b>Période</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux facial</b>	<b>Charge d'intérêts 2014</b>
Emission de billet de trésorerie	du 19/09/2014 au 17/11/2014	4.000.000 DT	7,25%	47.756 DT
Emission de billet de trésorerie	du 18/11/2014 au 17/12/2014	4.000.000 DT	7,25%	24.022 DT

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 29 avril 2015, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

**Tunis, le 30 avril 2015**

**Les Commissaires aux Comptes**

**G.A.C - CPA International**

**F.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**Mohamed Neji HERGLI**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège Social : Centrale laitière –Sidi Bou Ali

La Société ELBENE INDUSTRIE, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 08 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Lotfi HAMMI.

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2014**  
**(Exprimés en Dinars)**

**ACTIFS**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
Immobilisations incorporelles	<b>A1</b>	1 618 674	1 592 421
- Amortissements		-1 489 361	-1 442 928
		<b>129 314</b>	<b>149 493</b>
Immobilisations corporelles	<b>A2</b>	105 886 860	94 645 641
- Amortissements		-64 758 142	-61 683 712
		<b>41 128 718</b>	<b>32 961 929</b>
Immobilisations financières	<b>A3</b>	7 056 653	6 784 031
- Provisions		-2 073 194	-2 073 194
		<b>4 983 459</b>	<b>4 710 837</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b>46 241 491</b>	<b>37 822 259</b>
Autres actifs non courants	<b>A4</b>	<b>1 330 099</b>	<b>1 390 192</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b>47 571 590</b>	<b>39 212 451</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<b>A5</b>	19 801 833	20 905 964
- Provisions		-1 020 192	- 975 696
		<b>18 781 641</b>	<b>19 930 267</b>
Clients et comptes rattachés	<b>A6</b>	16 924 248	16 350 021
- Provisions		-5 267 116	-5 272 516
		<b>11 657 132</b>	<b>11 077 505</b>
Autres actifs courants	<b>A7</b>	10 734 193	13 325 269
- Provisions		- 332 434	- 277 376
		<b>10 401 759</b>	<b>13 047 893</b>
Placements et autres actifs financiers		<b>78 500</b>	<b>7 500</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>A8</b>	<b>1 389 312</b>	<b>2 808 447</b>
<b><u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u></b>		<b>42 308 343</b>	<b>46 871 612</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>89 879 933</b>	<b>86 084 063</b>

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2014**  
**(Exprimés en Dinars )**

**PASSIFS**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		40 000 000	40 000 000
Capital souscrit - appelé non versé			
Capital souscrit - appelé versé	<b>P1</b>	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>
Réserves	<b>P2</b>	628 156	599 832
autres capitaux propres	<b>P3</b>	306 160	393 556
		-18 820	-19 587
resultats reportés	<b>P4</b>	677	588
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>		<b>22 113 639</b>	<b>21 405 800</b>
Résultat net de l'exercice		-3 342 270	766 911
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b>18 771 369</b>	<b>22 172 711</b>
-			
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
-			
Emprunts	<b>P5</b>	11 700 052	10 119 452
Provisions pour risque & charges			489 781
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b>11 700 052</b>	<b>10 609 233</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
-			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P6</b>	29 577 247	25 033 355
Autres passifs courants	<b>P7</b>	6 431 973	6 676 098
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P8</b>	23 399 292	21 592 666
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b>59 408 512</b>	<b>53 302 119</b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b>71 108 564</b>	<b>63 911 352</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>89 879 933</b>	<b>86 084 063</b>

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2014**

(Exprimés en Dinars)

**Etat de résultat**

<b>LIBELLES</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Ventes de produits	<b>R1</b>	106 773 893	108 595 981
Autres produits	<b>R2</b>	13 068 309	12 908 707
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b>119 842 202</b>	<b>121 504 688</b>
-		-	-
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
-		-	-
Variations des stocks de produits finis et des encours	<b>R3</b>	2 058 791	-2 970 492
Achats d'approvisionnements consommés	<b>R4</b>	102 445 985	105 535 903
Charges du personnel	<b>R5</b>	6 125 668	5 747 902
Dotations aux amortissements	<b>R6</b>	4 327 418	4 041 762
Dotations aux provisions	<b>R6</b>	94 154	879 554
Autres charges d'exploitation	<b>R7</b>	2 899 523	3 420 037
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>117 951 538</b>	<b>116 654 666</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b>1 890 664</b>	<b>4 850 022</b>
-			
Charges financières nettes	<b>R8</b>	-5 040 536	-3 969 775
Produits des placements	<b>R9</b>		5 703
Autres gains ordinaires	<b>R10</b>	78 905	59 470
Autres pertes ordinaires	<b>R11</b>	- 112 661	- 17 974
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>			
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>		<b>-3 183 628</b>	<b>927 446</b>
Impôt sur les sociétés		158 643	160 535
-			
<b><u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>		<b>-3 342 270</b>	<b>766 911</b>
-			
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS</u></b>			
<b><u>COMPTABLES</u></b>		<b>-3 342 270</b>	<b>766 911</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ( Modèle Autorisé )**

( Exprimé en Dinars )

	NOTES	au 31 décembre	
		2014	2013
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		-3 342 270	766 911
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions	1	2 637 840	3 778 354
* Variation des :			
Stocks	2	1 104 131	-7 037 350
Créances	3	-574 227	4 987 358
Autres actifs	4	2 651 169	-4 333 723
Fournisseurs et autres dettes	5	4 358 501	8 887 638
* Plus ou moins values de cession			-1 553
* Ajustement du compte fonds social	6	28 323	28 950
<b><u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</u></b>		<b>6 863 467</b>	<b>7 076 585</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisat.corporelles et incorp.	7	-11 267 473	-5 582 346
Encaissements provenant de la cession d'immobilisat.corporelles et incorp.	8	0	579 083
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	9	-453 996	-162 250
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	10	181 374	163 977
<b><u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissemnt</u></b>		<b>-11 540 095</b>	<b>-5 001 537</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Prêts accordés aux fournisseurs de lait		-105 000	-25 000
Remboursement prêts par les fournisseurs de lait		34 000	59 500
Remboursement d'emprunts	11	-3 585 005	-3 823 414
Encaissements d'emprunts	12	5 550 087	1 300 000
<b><u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u></b>		<b>1 894 082</b>	<b>-2 488 914</b>
<b><u>Incidences des variat. taux de change/les liquidités &amp; équivalents liquidit.</u></b>			
Compte d'attente de conversion			
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>		<b>-2 782 546</b>	<b>-413 866</b>
Trésorerie au début de l'exercice		-3 827 156	-3 413 290
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-6 609 702	-3 827 156

## **Notes aux état financiers**

( les chiffres sont exprimés en dinars)

### **Présentation de la société :**

La Société ELBENE INDUSTRIE est une société anonyme qui a pour objet la production et la commercialisation des produits laitiers.

### **Les faits saillants vécus par la société durant l'exercice 2014.**

- le lancement de cinq nouveaux produits
- L'augmentation de la capacité de production du lait et des produits frais

### **Les engagements hors bilan :**

#### **- Engagements donnés :**

##### *\* à la STE EL ISTIFA :*

- ✓ une hypothèque sur le TF n°204787 Mabrouka remplacé par le n° 90855 Sousse
- ✓ un nantissement sur fonds de commerce
- ✓ un nantissement sur équipements et matériels

##### *\* à la Banque de l'Habitat :*

- ✓ une hypothèque de deuxième rang sur TF n°52235 dans la limite de 29649/92800
- ✓ une hypothèque en rang utile sur TF n°90855
- ✓ un nantissement de rang utile sur fond de commerce consistant en une unité d'industrie et de vente du lait et dérivés inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996

##### *\* à la Société Tunisienne de Banque :*

- ✓ des hypothèques sur les TF n°90855 Sousse et 52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- ✓ un nantissement de rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fond de commerce et d'industrie consistant en une Centrale laitière inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996
- ✓ un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

##### *\* à la Banque Nationale Agricole :*

- ✓ une hypothèque de rang utile sur le TF n°90855 Sousse
- ✓ une hypothèque de rang utile sur le TF n°52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- ✓ un nantissement de rang utile sur fond de commerce avec tous ses éléments
- ✓ des cautions bancaires pour la douane pour un montant total de 309 150 DT
- ✓ Caution solidaires de la TDA au profit de la Banque Zitouna pour un montant de 1 332 861 DT

##### *\* à la BIAT :*

- ✓ un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

#### **- Engagements reçus :**

La société ELBENE INDUSTRIE a reçu de la part de certains clients, en garantie de leur créance, des hypothèques et des cautions pour la somme de 800 100,756 dinars  
Les effets escomptés non échus au 31/12/2014 s'élèvent à 22 463 283 DT

### **Les informations sur les parties liées :**

- la société ELBENE INDUSTRIE détient 48,534 % du capital social de la société " TDA".
- La TDA assure l'écoulement des produits de Société ELBENE INDUSTRIE.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la TDA durant l'année 2014 est de : 112 430 499 dinars HT.
- La ristourne accordée à la TDA au cours l'année 2014 s'élève à: 8 497 141 dinars HT.

### **1.Conventions et méthodes comptables :**

#### **1.1 Référentiel d'élaboration des états financiers :**

- Les états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinar tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état du résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- Ces états sont présentés selon les modèles autorisés.

#### **1.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués :**

### **A - Immobilisations**

#### **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de transfert de technologie, des logiciels informatiques et des marques de fabrique.

Elles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

### **B - Valeurs d'exploitations**

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont valorisés à leur prix de

reviens hors taxes déductible tenant compte du pourcentage de déduction.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. Les produits finis déficitaires sont valorisés à leur prix

de vente.



**Note A.1 - Immobilisations incorporelles :**

Ces immobilisations totalisent à la date du 31 Décembre 2014 une valeur brute de 1 618 674 dinars et une valeur nette comptable de 129 314 dinars. Leurs détails se présentent comme suit :

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes 2014	Valeurs nettes 2013
Transfert de technologie	678 365	672 781	5 584	7 579
Marques	24 287	15 811	8 477	9 114
Dessins et enseignes	280 104	200 242	79 862	64 731
Logiciels	635 919	600 528	35 391	68 069
<b>total</b>	<b>1 618 674</b>	<b>1 489 361</b>	<b>129 314</b>	<b>149 493</b>

**Note A.2 - Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 Décembre 2014 une valeur brute de 105 886 860 dinars et une valeur nette comptable de 41 128 718 dinars. Le détail se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes 2014	Valeurs nettes 2013
Terrain	2 653 099		2 653 099	2 653 099
Constructions	11 898 043	6 756 235	5 141 808	5 373 366
Inst.agencement, aménagement constructions	2 675 525	1 932 286	743 239	806 688
Matériel et outillage	68 833 960	46 896 586	21 937 374	16 449 714
Matériel de transport	3 509 889	3 250 260	259 629	243 493
Matériel restaurant et sécurité	404 714	393 370	11 344	19 258
Inst.agencement, aménagement divers	2 664 515	1 994 086	670 430	785 300
Équipement de bureau	491 685	432 092	59 593	69 205
Équipement informatique	1 046 068	965 580	80 488	84 074
Emballage récupérable	3 129 875	2 135 051	994 824	1 031 894
Immobilisations corporelles en cours	8 166 953		8 166 953	5 382 406
I. A .A s/construction d'autrui	3 795	2 597	1 198	1 577
Avances & acomptes s/immobilisations en cours	408 740	0	408 740	61 856
	<b>105 886 860</b>	<b>64 758 142</b>	<b>41 128 718</b>	<b>32 961 929</b>

**Les acquisitions au 31 Décembre 2014 en immobilisations incorporelles, totalisant 26 254 dinars, ont porté sur :**

Rubriques	Montant 2014	Montant 2013
Dessins & enseignes	25 962	30 244
Logiciels	291	313
<b>total</b>	<b>26 254</b>	<b>30 557</b>

**Les acquisitions au 31 Décembre 2014 en immobilisations corporelles, totalisant 11 250 270 dinars, ont porté sur :**

<b>Rubriques</b>	<b>Montant 2014</b>	<b>Montant 2013</b>
Constructions	21 442	25 158
Agencement et aménagement des constructions	38 657	106 648
Matériel et outillage	4 036 902	1 541 106
Matériel de transport	125 632	69 626
Agencements aménagements divers	37 271	47 011
Équipement informatique et bureau	26 834	49 270
Emballage récupérable	286 314	491 008
Grosse Reparation Sterilisateur bouteille en cours	25 056	
Grosse réparation Hydrolock bouteille	98 703	
TBA 8 Base Line en cours		47 287
Système de mesure reception lait des camions en cours		3 954
Complement automatization environnement nouveau pasto en cours		4 069
Installation tuyauteries p/nouveau pasto lacta en cours		16 400
Herses pour bac eau glacée - TUCOM		70 552
Révision TBA 8 process		19 998
Revision bactufuge en cours		6 518
Grosse reparation ligne UHT en cours	44 321	
Amenagement Unité conditionnement PLF Elopak en cours	600	
Revision TBA8 en cours	109 197	198 609
I.A.A en cours	1 901	815
Matériel laitier en cours chez TLD	16 729	
Grosse réparation stérilisateur en cours		122 354
Mise en état NEP yaourt en cours		6 661
Matériel de transport en cours		320
Matériel électrique en cours	102 973	13 463
Nouvelle machine formseal FFS en cours	2 068 853	23 363
Construction local pour maçonnerie en cours		1 037
Revision Homo gelefier Chocolat en cours		22 538
Revision Homo Stork bouteille en cours	41 410	55 900
Machine de conditionnement TP A3 Felx en cours	285 355	2 621 463
Autre immobilisation en cours	45 256	4 563
Avances et acomptes s/immob en cours	355 935	9 051
Revision fardeleuse Cermex	4 171	
Aquip p/raccordement conditionneuse & ligne etuvé P.Gue	327 369	
Ligne UHT bouteille CANDIA en cours	3 100 939	
RevisionFlex Dos Tetra Pak	44 469	
Construction local atelier Sidel en cours	3 981	
<b>total</b>	<b>11 250 270</b>	<b>5 578 742</b>

**Note A.3 - Immobilisations financières :**

Cette rubrique abrite au 31-12-2014 les montants suivants :

Rubriques	Montant 2014	Montant 2013
Les titres de participation à la TDA	1 941 350	1 941 350
Les titres de participation à la TLD	4 350 000	4 100 000
Les titres de participation à la SOVIE	50 000	50 000
Les titres de participation à la S.M.S.A Mateur	50 000	50 000
Les titres de participation à la SMVDA Chergui	80 000	80 000
Les titres de participation à la SMBSA Houda Rejich	3 000	3 000
Les titres de participation à la SMBSA Zitouna B. Hassen	5 000	5 000
Les titres de participation à la SOCOLAIV JAWDA	50 000	50 000
Obligation	10 000	
Prêts au personnel	411 511	430 086
Les dépôts et cautionnement	105 792	74 596
<b>Total</b>	<b>7 056 653</b>	<b>6 784 031</b>

Les titres TDA sont totalement provisionnés

**Note A.4 - Autres Actifs non courants**

Cette rubrique comporte au 31/12/2014 les montant suivants:

Rubriques	Montant 2014	Montant 2013
Frais de publicité 2012	0	146 603
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2012	0	184 874
Frais de publicité 2013	224 243	448 485
Complement insertions publicitaires GMS chez TDA 2012	1 008	2 016
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2013	188 182	376 365
Indemnité de gratification personnel partant 2013	152 358	231 849
Frais de publicité 2014	430 975	
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2014	333 333	
<b>Total</b>	<b>1 330 099</b>	<b>1 390 192</b>

**Note A.5 - Stocks :**

Les stocks totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 19 801 833 dinars et se composent de :

Rubriques	Valeur brute 2014	Valeur brute 2013
Matières premières	5 391 996	6 132 894
Autres produits consommables	338 987	346 441
Pièces de rechange	4 663 123	4 131 245
Matières d'emballage	5 620 671	4 506 789
Stock dans les ateliers	610 610	515 810
Stock produits en-cours	23 070	60 617
Produits finis	3 153 377	5 212 168
<b>Total Brut</b>	<b>19 801 833</b>	<b>20 905 964</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>-1 020 192</b>	<b>-975 696</b>
<b>Total Net</b>	<b>18 781 641</b>	<b>19 930 267</b>

**Note A.6 - Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique est composée des comptes suivants :

Rubriques	Valeur brute 2014	Valeur brute 2013
Clients ordinaires	11 795 978	11 235 559
Clients retenues de garantie	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	708 055	708 055
Clients douteux	1 102 926	1 102 926
Clients chèques impayés	997 369	997 369
Clients traites impayées	2 269 514	2 274 914
Clients produits non encore facturés	0	-19 208
Compte d'attente virements collectivités	24 739	24 739
<b>total</b>	<b>16 924 248</b>	<b>16 350 021</b>

La répartition des provisions se présente comme suit:

Rubriques	Valeur brute 2014	Provisions au 31/12/14	Valeur brute 2013	Provisions au 31/12/13
Clients ordinaires	11 795 978	994 599	11 235 559	994 599
Clients retenues de garantie	25 667	25 667	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	708 055		708 055	
Clients douteux	1 102 926	1 102 926	1 102 926	1 102 926
Clients chèques impayés	997 369	997 368	997 369	997 368
Clients traites impayées	2 269 514	2 146 556	2 274 914	2 151 956
<b>total</b>	<b>16 899 509</b>	<b>5 267 116</b>	<b>16 344 490</b>	<b>5 272 516</b>

**Note A.7 - Autres actifs courants**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2014 la somme de 10 734 193 dinars détaillée comme suit

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013	Provisions au 31/12/2014
Fournisseurs avances & acomptes	87 475	160 883	-4 662
Fournisseurs créances sur emballages	11 519	11 519	
Créances envers le personnel	94 169	85 005	150
Créances envers l'État	1 577 550	3 107 491	247 256
Solaico	40 000	40 000	40 000
Debiteurs Divers	1 871 702	2 144 291	
Prime de stockage à recevoir de Gilait	1 444 741	2 359 271	49 690
Assistance technique séchage	1 277 103	0	
Support marketing Tetra Pak	763 744	1 310 149	
Prime de compensation lait	1 147 489	1 639 637	
Prime de séchage	1 537 515	1 874 337	
Divers produits à recevoir	224 317	159 452	
Compte d'attente R/S clients	1 161	1 161	
Charges constatées d'avance	655 707	432 074	
<b>Total Brut</b>	<b>10 734 193</b>	<b>13 325 269</b>	<b>332 434</b>
Provisions	-332 434	-277 376	
<b>Total</b>	<b>10 401 759</b>	<b>13 047 893</b>	

### **Note A 8 - Liquidés et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles et les avoirs en caisses et en banques.

Les avoirs en banques et en caisses présentent au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 1 389 312 dinars.

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente au 31 Décembre 2014 comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Chèques à encaisser	200 000	4 110
Effets à l'encaissement	0	450
Effets à l'escompte	0	1 000 000
BNA		797 206
BH	1 179 398	990 800
UIB		7
BDET		3 276
CCP	299	299
TQB	1 079	1 138
Caisse	8 536	11 161
<b>Total</b>	<b>1 389 312</b>	<b>2 808 447</b>

**Note P.1 - capitaux propres :****Variation des capitaux propres**

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Capital social	40 000 000	40 000 000	0
Réserves	628 156	599 832	-28 323
Autres capitaux propres	306 160	393 556	87 396
Résultat reporté	-18 820 677	-19 587 588	-766 911
résultat de l'exercice	-3 342 270	766 911	4 109 181
<b>Total</b>	<b>18 771 369</b>	<b>22 172 711</b>	<b>3 401 343</b>

**Note P.2 - Réserves :**

Cette rubrique qui présente les réserves pour fonds social totalise au 31 décembre 2014 la somme de 628 156 dinars.

**Note P.3 - Autres capitaux propres :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 306 160 dinars représentant le solde du compte subventions d'investissement.

**Note P.4- Résultats reportés :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 18 820 677 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Reliquat/Résultat 2005	1 408 669	1 408 669
Reliquat /Resultat 2003	2 933 849	2 933 849
Résultat exercice 2004	3 204 057	3 204 057
Résultat exercice 2005	3 388 071	3 388 071
Effets des modifications comptables 2006	-8 615 881	-8 615 881
resultat de l'exercice 2006	3 588 982	3 588 982
resultat de l'exercice 2007	3 013 890	3 013 890
resultat de l'exercice 2008	3 785 167	3 785 167
resultat de l'exercice 2009	1 870 281	1 870 281
resultat de l'exercice 2010	1 670 034	1 670 034
resultat de l'exercice 2011	3 394 402	3 394 402
resultat de l'exercice 2012	-53 933	-53 933
resultat de l'exercice 2013	-766 911	
<b>Total</b>	<b>18 820 677</b>	<b>19 587 588</b>

**Amortissements réputés différés en période déficitaire au 31/12/2013**

Désignation	Montant
- au titre de l'exercice 2003	
- au titre de l'exercice 2004	3 170 359
- au titre de l'exercice 2005	3 388 071
- au titre de l'exercice 2007	2 039 153
- au titre de l'exercice 2008	2 723 933
- au titre de l'exercice 2009	1 344 964
- au titre de l'exercice 2010	1 466 368
- au titre de l'exercice 2011	1 965 321
- au titre de l'exercice 2012	1 508
- au titre de l'exercice 2013	-1 303 687
<b>Total</b>	<b>14 795 990</b>

**Note P.5- Emprunts :**

Cette rubrique qui présente les crédits bancaires à moyen et long terme totalise au 31 décembre 2014 la somme de 11 700 052 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Crédit BNA	2 500 000	3 125 000
Crédit BH	765 194	926 431
Crédit consolidation STB	609 500	763 500
Crédit Ste El Istifa	591 762	749 558
Crédit BNA investissement 1600 MD	160 000	480 000
Crédit BNA investissement 1100 MD	330 000	550 000
Emprunt BNA Invest 800 MD	360 000	520 000
Emprunt BIAT 5 000 000 D d'investissement	1 818 182	2 727 273
Emprunt BIAT 508 MD (maitrise d'energie)	184 727	277 091
Emprunt bancaire BIAT S/Ligne Espagnole	1 280 087	
Emprunt bancaire BNA 2000.000 D	2 000 000	
Emprunt BIAT 1100 MD	1 100 000	
Dépôts et cautionnements reçus	600	600
<b>Total</b>	<b>11 700 052</b>	<b>10 119 452</b>

**Note P.6 - Fournisseurs :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 29 577 247 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Fournisseurs	26 607 422	22 842 921
Fournisseurs effets à payer	2 260 076	2 027 792
Fournisseurs factures non parvenues	760 729	213 622
Comptes d'attentes GMS	-50 980	-50 980
<b>Total</b>	<b>29 577 247</b>	<b>25 033 355</b>

**Note P.7 - Autres passifs courants :**

Sous cet intitulé figurent essentiellement les dettes de la société à court terme et notamment celles envers son personnel, le trésor public et les créiteurs divers ainsi que les charges à payer et les produits perçus d'avance.

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 6 431 973 dinars dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Clients dettes / emb consignés	1 390 963	1 258 641
Clients avances & acomptes recus/command	50 811	
Personnel produits à recevoir	86	86
Personnel provisions pour congés payés	173 782	119 299
Personnel charges à payer	961 182	600 792
Personnel oppositions	2 213	-882
Dettes envers État	753 703	1 392 741
CNSS	325 823	359 329
CNSS regime complementaire	-14 321	6 214
CARTE Assurance Groupe	-5 825	300
UGTT	2 601	2 263
Créditeur Divers TDA	13 974	8 674
Diverses charges à payer	2 745 535	2 892 131
Compte d'attente banque débit	31 445	36 417
Produits constatés d'avance	0	93
<b>Total</b>	<b>6 431 973</b>	<b>6 676 098</b>

**Note P.8 - Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 23 399 292 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Échéances à moins d'un an/emprunt Ste El Istifa	157 796	157 796
Échéances à moins d'un an/emprunt STB	154 000	154 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA	625 000	625 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BH	202 891	155 076
Echéances -1 an Emprunt BNA 1100 MD	220 000	220 000
Échéances à moins d'un an/emprunt STB Investiss	-0	833 333
Echéance à -1 an crédit BNA Invest 1600MD	320 000	320 000
Echéance à -1 an crédit BNA 800 MD	160 000	160 000
Echéances -1 an/emprunt BIAT 5000 MD	909 091	909 091
Echéances -1 an/emprunt BIAT 508 MD	92 364	92 364
Crédit financement stock BNA	4 900 000	4 200 000
Crédit financement stock STB	2 570 000	2 100 000
Crédit financement stock BIAT	4 900 000	4 900 000
Intérêts courus	189 137	130 402
Banque BNA	1 746 039	
Banque STB	2 993 788	3 336 331
Banque BIAT	3 259 187	3 299 273
<b>Total</b>	<b>23 399 292</b>	<b>21 592 666</b>



**Note R.1 - Revenus :**

Les revenus de la société ELBENE INDUSTRIE se composent principalement des ventes des produits fabriqués.  
Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 106 773 893 dinars et se détaille par famille comme suit :

Désignation	Montant 2014	Montant 2013
Ventes lait	77 273 365	77 431 976
Ventes produits dérivés	37 997 670	39 996 352
R.R.R accordés aux clients	-8 497 141	-8 832 347
<b>Total</b>	<b>106 773 893</b>	<b>108 595 981</b>

**Note R.2 - Autres produits d'exploitation :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 13 068 309 et intéresse principalement la prime de compensation la prime de stockage et la prime de séchage.

**Note R.3 - Variation des stocks des produits finis :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 2 058 791 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Stock initial de produits finis	5 212 168	2 241 676
Stock final de produits finis	3 153 377	5 212 168
<b>Total</b>	<b>-2 058 791</b>	<b>2 970 492</b>

**Note R.4 - Achats d'approvisionnement consommés :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 102 445 985 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur 2014	Valeur 2013
Stock de matières au début de l'exercice	15 693 796	11 626 938
Total achat matières premières	72 487 545	80 768 921
Total achat matières consommables	2 939 043	3 265 702
Total achat emballages	22 433 653	22 632 368
Total achat autres fournitures et produits non stockables	5 540 404	2 935 771
<b>Totaux achats</b>	<b>103 400 645</b>	<b>109 602 762</b>
Stock de matières à la fin de l'exercice	-16 648 456	-15 693 796
<b>Total</b>	<b>102 445 985</b>	<b>105 535 904</b>

**Note R.5 - Charges de personnel :**

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 6 125 668 dinars et se composent comme suit:

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Salaires & compléments de salaires	5 198 352	4 862 598
Charges sociales	1 027 785	1 012 496
Autres charges sociales	157 533	136 275
Charges de Personnel liées à Moidif comptable	1 146	2 303
Transfert de charges frais de personnel	-259 148	-265 771
<b>Total</b>	<b>6 125 668</b>	<b>5 747 902</b>

**Note R.6 - Dotations aux amortissements**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 4 327 418 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Immobilisations incorporelles	46 432	42 440
Constructions	253 618	280 154
Installations, agencements, aménagements constructions	102 333	99 174
Matériel et outillages	2 088 182	1 810 049
Matériel de transport	109 815	145 045
Matériel de restaurant et de sécurité	7 914	8 910
Installation, agencement et aménagement divers	152 141	148 818
Mobilier de bureau	14 810	15 038
Matériel informatique	25 222	25 585
Emballages récupérables	323 612	251 430
I. A. A. & Mat. Fluide s/Construction d'autrui	379	379
Amortissement des charges à répartir	1 206 556	1 216 103
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-3 597	-1 363
<b>Total</b>	<b>4 327 418</b>	<b>4 041 762</b>

**Note R.6-2 - Dotations aux provisions**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 94 154 dinars détaillée comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Dotation aux provision pour dépréciation des stocks	50 000	
Dotation aux provisions pour dépréciation des immob. Fina		510 338
Dotation aux provisions pour risques & charges		369 781
Dotation aux provisions pour dépréciation autres comptes	86 871	49 690
dotations aux provisions du minimum d'impôt		160 535
Tranfert de charge minimum d'impôt		-160 535
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks et encours	-5 505	-42 081
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-5 400	-4 250
Reprise sur provision pour depréciation des actifs courants	-31 813	-3 923
<b>Total</b>	<b>94 154</b>	<b>879 554</b>



**Note R.7 - Autres charges d'exploitation :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 2 899 523 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Sous traitance générale	544 587	1 100 992
Loyers et charges locatives	17 240	26 241
Entretien et réparations	312 723	348 577
Primes d'assurance	84 341	79 785
Assistance technique	113 672	112 077
Études, recherches, formation & documentation	43 940	99 777
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	174 046	154 272
Publicité, publications et annonces	8 411	2 967
Subventions et dons	173 642	144 632
Contrib conjoint except budget 2014	113 150	
Autres frais sur vente (Export)	22 418	19 647
Voyages, déplacements, missions et réceptions	51 242	49 992
Frais postaux	35 082	41 750
Commissions bancaires	138 544	97 085
Jetons de présence	81 250	81 250
Redevance pour concession de marque	643 499	819 465
TFP	48 210	51 304
Ristourne sur frais de formation	-30 783	-24 411
FOPROLOS	48 210	51 304
TCL	40 172	25 314
Droits d'enregistrement et de timbres	92 456	7 910
Taxes sur les véhicules	31 641	27 764
Autres droits et taxes	3 752	3 475
Autres charges concernant exercices antérieurs	16 070	45 034
Autres charges concernant séchage	68 133	20 674
Autres charges concernant unité base line	29 942	36 881
Transfert de charges	-6 066	-3 724
Ristourne sur frais de formation concernant exercices antérieurs		
<b>Total</b>	<b>2 899 523</b>	<b>3 420 037</b>

**Note R.8 - Charges financières nettes :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 5 040 536 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Intérêts des emprunts	811 472	870 791
Intérêts des comptes courants	786 872	590 437
Intérêts des effets remis à l'escompte	1 493 316	1 207 140
Intérêts sur crédit de financement de stock	883 379	575 799
Intérêts financement en devise	160 750	90 158
Pertes de change	1 012 628	683 969
Intérêts des autres dettes	183	958
Charges financières concernant exercices antérieurs	10 119	12 825
Intérêts bancaires	-45 730	-5 271
Intérêts /prêts	-1 311	-1 641
Gains de changes	-51 934	-55 084
Produits financiers concernant exercices antérieurs	-19 208	-305
<b>Total</b>	<b>5 040 536</b>	<b>3 969 775</b>

**Note R.9- Produits des placements**

Cette rubrique représente au 31 décembre 2014 un solde nul .

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Produits des placements	-	5 703
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>5 703</b>

**Note R.10- Autres gains ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 78 905 dinars et se détaille comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Produits nets /cession d'immobilisations	0	1 553
Autres gains /éléments non récurrents ou exception	6 693	8 640
Produits publicitaires & support Marketing	0	0
Produits divers ordinaires	12 655	49 276
Produits Divers Ordin.liés/Modif.Compt.	59 557	
<b>Total</b>	<b>78 905</b>	<b>59 470</b>

**Note R.11 - Autres pertes ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 112 661 dinars et se détaille comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
Charges diverses ordinaires	12 224	5 710
Autres pertes/éléments non récurrents ou exception	12	
Pénalités et contraventions	4 980	12 264
Charges diverses ordinaires liées à modif compt	95 444	
<b>Total</b>	<b>112 661</b>	<b>17 974</b>

## Flux de Trésorerie Au 31-12-2014

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat net	-3 342 270	766 911
<b>1 Amortissements &amp; provisions</b>	<b>2 637 840</b>	<b>3 778 354</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles	46 432	42 440
Amortissement des immobilisations corporelles	3 078 027	2 784 583
Provisions pour risques et charges	0	369 781
Provisions/dépréciation des stocks	50 000	0
Provisions pour dépréciation immob. Financières	0	510 338
Provisions/Fiscales	0	160 535
Provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	86 871	49 690
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-5 400	-4 250
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks & encours	-5 505	-42 081
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs courants	-31 813	-3 923
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-3 597	-1 363
Reprise provis p/risques et charges (contrôle fiscal)	-489 781	
Quotes-parts des subventions d'investissement	-87 396	-87 396
<b>2 Stocks</b>	<b>1 104 131</b>	<b>-7 037 350</b>
Stocks au début de l'exercice	20 905 964	13 868 613
Stocks à la fin de l'exercice	19 801 833	20 905 964
<b>3 Variation/Solde des Clients</b>	<b>-574 227</b>	<b>4 987 358</b>
Clients et comptes rattachés au début de l'exercice	16 350 021	21 337 380
Clients et compte rattachés à la fin de l'exercice	16 924 248	16 350 021
<b>4 Autres Actifs</b>	<b>2 651 169</b>	<b>-4 333 723</b>
Autres actifs courants au début de l'exercice	13 325 269	9 254 215
Autres actifs non courants au début de l'exercice	1 390 192	1 127 523
<b>moins</b>		
Autres actifs non courants à la fin de l'exercice	1 330 099	1 390 192
Autres actifs courants à la fin de l'exercice	10 734 193	13 325 269
<b>5 Fournisseurs &amp; Autres Dettes</b>	<b>4 358 501</b>	<b>8 887 638</b>
Fournisseurs et comptes rattachés à la fin de l'exercice	29 577 247	25 033 355
Autres passifs courants à la fin de l'exercice	6 431 973	6 676 098
Intérêts courus à la fin de l'exercice	189 137	130 402
<b>moins</b>		
Fournisseurs et compte rattachés au début de l'exercice	25 033 355	17 031 891
Autres passifs courants au début de l'exercice	6 676 098	5 733 820
Intérêts courus au debut de l'exercice	130 402	186 506

		2014	2013
6	Ajustement du compte fonds social	28 323	28 950
	Réerves pour fonds social à la fin de l'exercice	628 156	599 832
	Réerves pour fonds social au début de l'exercice	599 832	570 883
7	Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations	-11 267 473	-5 582 346
	Immobilisations incorporelles	-26 254	-30 557
	Immobilisations corporelles	-11 250 270	-5 578 742
	Reclassement d'immobilisations	9 051	26 952
8	Encaissements provenant de la cession des immobilisations	0	579 083
	Immobilisations corporelles		720 896
	Réintégration des amortissements immobilisations cédées		-143 367
	Plus ou moins values de cession		1 553
9	Décaissements provenant/Immob.financières:	-453 996	-162 250
	Prêts accordés au personnel de ELBENE INDUSTRIE	-145 800	-144 900
	Dépôts cautionnement donnés	-48 196	-17 350
	Participation TLD	-250 000	
	Participation Prêt national obligatoire 2014	-10 000	
10	Encaissements provenant/cession Immob.Financières:	181 374	163 977
	Prêts remboursés par le personnel de ELBENE INDUSTRIE	164 374	149 922
	Remboursement dépôts cautionnement	17 000	14 055
11	Remboursement d'emprunts	-3 585 005	-3 823 414
	Échéances à - 1 an s/emprunt BH	-113 421	-179 330
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA	-625 000	-625 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt El Istifa	-157 796	-157 796
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1700 MD	0	-212 500
	Échéances à - 1 an s/emprunt STB	-154 000	-154 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1100 MD	-220 000	-220 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt STB 5000 MD	-833 333	-833 333
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1600 MD	-320 000	-320 000
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 5000 MD	-909 091	-909 091
	Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 508 MD	-92 364	-92 364
	Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 800 MD	-160 000	-120 000
	Crédit OCT		
12	Encaissements d'emprunts	5 550 087	1 300 000
	Emprunt BNA	2 000 000	
	Emprunt BIAT	1 100 000	
	Emprunt BIAT ligne Espagnole	1 280 087	
	Crédit financement stock BNA à la fin de l'exercice	4 900 000	4 200 000
	Crédit financement stock BIAT à la fin de l'exercice	4 900 000	4 900 000
	Crédit financement stock STB à la fin de l'exercice	2 570 000	2 100 000
	<b>moins</b>		
	Crédit financement stock BNA au debut de l'exercice	4 200 000	4 200 000
	Crédit financement stock BIAT au debut de l'exercice	4 900 000	3 600 000
	Crédit financement stock STB au debut de l'exercice	2 100 000	2 100 000

**RAPPORT GENERAL SUR  
LES COMPTES ARRETES  
AU 31 DECEMBRE 2014**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Messieurs,

**01-** En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Société ELBENE INDUSTRIE arrêtés au 31 Décembre 2014 ainsi que les documents annexes. Le total net du bilan est fixé à 89 879 933 dinars et la perte à été de 3 342 270 dinars.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

**02- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la Société ELBENE INDUSTRIE ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

**03- SITUATION DES CAPITAUX PROPRES**

Les pertes cumulées au 31 décembre 2014 se sont élevées à 21 228 631 dinars diminuant ainsi les fonds propres à une valeur inférieure à la moitié du capital qui s'élève à 40 000 000 dinars. En conséquence et en vertu de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire doit statuer sur la continuité de la société.

**04- VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

La société ELBENE INDUSTRIE est sous le contrôle d'exécution du plan de redressement découlant du règlement judiciaire décidé en mai 2005.



## **05- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

**5.1** Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration

**5.2** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières

**5.3** Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis le, 14 Mai 2015**

**P/CEGAUDIT  
HAMMI LOTFI**

## **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes Exercice clos le 31 décembre 2014**

**Messieurs les actionnaires de la société ELBENE INDUSTRIE**

En application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés appartenant au groupe, nous reportons ci-dessous sur les conventions en rapport avec les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;

- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 1 100 000 dinars,
- Une convention cadre régissant les relations TDA et ELBENE INDUSTRIE
- Une convention de crédit de 1 600 000 dinars avec la BNA
- Une convention de crédit de consolidation de 1 880 000 dinars avec la STB,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 893 580 dinars avec la société «< EL ISTIFA »,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 830 000 dinars avec la BH,
- Une convention de crédit de consolidation de 7 500 000 dinars avec la BNA,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 508 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 5 000 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 800 000 DT
- Une convention signée avec la TLD pour le séchage de poudre

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions de l'exercice en cours (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 1 100 000 dinars,
- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 2 000 000 dinars,
- Une convention d'emprunt ligne de crédit espagnole pour 1 280 087 dinars,

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Aucune opération à signaler

**D- Autres opérations**

Aussi nous vous informons des opérations suivantes :

- Des ventes de produits finis à la TDA pour un montant de 112 430 499 DT Hors taxes
- Une ristourne a été accordée à la TDA pour un montant de 8 497 141 hors taxe en contrepartie de la commercialisation des produits,
- Frais de publicité de la TDA pour un montant de 500 000 DT TTC,
- Des achats de SOCOLAIV-JAWDA pour un montant de 1 538 392
- Des achats de lait cru pour 525 226 DT TTC auprès de là S.M.B.S.A El HOUDA REJICH,
- Des achats de lait cru auprès de la SMBA ZITOUNA pour un montant de 876 530 DT TTC,
- Créance (Mise-à-disposition personnel, part électricité,...) à rembourser par TDA pour 63 161 DT.
- Dette de paiement croisée au profit de TDA pour 5 300 DT
- Dette de séchage pour 637 482 DT envers TLD
- Créance de gestion pour compte pour 1 027 103 DT envers TLD

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

**Tunis le, 20 avril 2015**

**P/CEGAUDIT  
HAMMI LOTFI**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-**

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Chiraz DRIRA.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2014***(Exprimé en dinars)*

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	66 067,796	44 131,646
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-51 794,604	-34 471,145
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>14 273,192</u></b>	<b><u>9 660,501</u></b>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	12 310 508,359	11 777 039,853
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-6 202 449,534	-5 745 389,917
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>6 108 058,825</u></b>	<b><u>6 031 649,936</u></b>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	4 813 089,105	3 623 582,135
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>4 806 389,105</u></b>	<b><u>3 616 882,135</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b><u>10 928 721,122</u></b>	<b><u>9 658 192,572</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>10 928 721,122</u></b>	<b><u>9 658 192,572</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<u>4</u>	16 362 611,019	15 601 105,514
<b>TOTAL NET</b>		<b>16 362 611,019</b>	<b>15 601 105,514</b>
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	6 637 150,865	7 447 493,542
Prov / Clients	<u>A2</u>	-3 944 509,601	-3 737 016,427
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>2 692 641,264</u></b>	<b><u>3 710 477,115</u></b>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	5 127 073,293	4 233 431,091
Prov / Autres Actifs Courants			
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>5 127 073,293</u></b>	<b><u>4 233 431,091</u></b>
Placement et Autres			14 119,840
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	2 546 661,789	3 554 652,803
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>26 728 987,365</u></b>	<b><u>27 113 786,363</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>37 657 708,487</u></b>	<b><u>36 771 978,935</u></b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2014***(Exprimé en dinars)*

<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>8</u></b>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		15 200 000,000	15 000 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		771 279,904	676 301,766
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
<b><u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>19 480 055,378</u></b>	<b><u>19 185 077,240</u></b>
<b><u>DE L'EXERCICE</u></b>			
Résultat affecté au compte spécial d'investissement			
Résultat après affectation du compte spécial d'investissement			
<b><u>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</u></b>		<b>1 370 713,807</b>	<b>798 978,138</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b><u>20 850 769,185</u></b>	<b><u>19 984 055,378</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS COURANT</u></b>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<b><u>9</u></b>	7 115 608,316	7 737 907,328
Autres Passifs Courants	<b><u>10</u></b>	767 366,933	789 129,708
Clients et comptes rattachés		896 036,355	1 131 063,702
Concours Banc. et Autres Passifs	<b><u>11</u></b>	8 027 927,698	7 129 822,819
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>16 806 939,302</u></b>	<b><u>16 787 923,557</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>16 806 939,302</u></b>	<b><u>16 787 923,557</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPT. PROP. ET DES PASSIFS</u></b>		<b><u>37 657 708,487</u></b>	<b><u>36 771 978,935</u></b>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2014

	<i>NOTE</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
<b><u>REVENUS</u></b>			
Ventes		38 959 204,345	35 724 101,103
Autres Produits d'exploitation	<u>19</u>	152 889,413	345 080,380
Production Immobilisée		69 538,667	50 002,599
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<u>12</u>	<b><u>39 181 632,425</u></b>	<b><u>36 119 184,082</u></b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Achats de Marchandises Consommées	<u>13</u>	32 519 767,139	30 604 320,039
Achats d'Approvision. Consommées	<u>14</u>	466 840,387	399 435,606
Charges de Personnel	<u>15</u>	1 948 635,062	1 921 456,230
Dotations aux Amort.et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	739 048,386	639 290,432
Autres charges d'exploitation	<u>16</u>	1 224 092,376	1 117 301,252
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>36 898 383,350</u></b>	<b><u>34 681 803,559</u></b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>2 283 249,075</u></b>	<b><u>1 437 380,523</u></b>
Charges Financières Nettes	<u>17</u>	-542 181,781	-496 568,180
Produits Financiers	<u>18</u>	83 801,615	187 856,355
Autres Pertes Ordinaires		-46 745,209	-3 506,711
Autres Gains Ordinaires		53 136,107	9 068,551
<b><u>RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS</u></b>		<b><u>1 831 259,807</u></b>	<b><u>1 134 230,538</u></b>
Impôts sur les Bénéfices		460 546,000	335 252,400
<b><u>RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS</u></b>		<b><u>1 370 713,807</u></b>	<b><u>798 978,138</u></b>
<u>Compte spécial d'investissement</u>			
<b><u>RESULTAT NET A AFFECTER</u></b>		<b><u>1 370 713,807</u></b>	<b><u>798 978,138</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2014**

	<i>NOTE</i>	31/12/2014	31/12/2013
<i>I °/Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		1 370 713,807	798 978,138
<b>Ajustements pour :</b>			
*Amortissements et provisions net de reprise		661 621,292	336 228,373
<b>Variation des :</b>			
*Stocks		-761 505,505	246 939,147
*Créances		810 342,677	668 522,496
*Autres actifs		-831 965,109	-2 051 972,097
*Fournisseurs et autres dettes		-394 282,079	1 727 166,671
*Plus ou moins value de cession		-3 088,890	
*TVA/Investissement		55 782,314	95 440,455
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>		<b>907 618,507</b>	<b>1 821 303,183</b>
<i>II°/Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décassement provenant de l'acquisition d'immo.fin	<u>20</u>	-1 218 138,346	-546 600,220
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	0,000
Décassement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>21</u>	-645 033,134	-817 401,289
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.			
<b>Flux affectés aux activités d'investissements</b>		<b>-1 863 171,480</b>	<b>-1 364 001,509</b>
<i>III°/ Flux de trésorerie liés aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-464 877,650	-483 704,500
Encaissement provenant du placement courant		14 334,730	
Décassement provenant du placement courant			-14 119,840
<b>FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.</b>		<b>-450 542,920</b>	<b>-497 824,340</b>
<b>IV°/ VARIAT.DE TRESORERIE ( I + II + III )</b>		<b>-1 406 095,893</b>	<b>-40 522,666</b>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		2 924 829,984	2 965 352,650
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.</b>		<b>1 518 734,091</b>	<b>2 924 829,984</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2014

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, totalisant au bilan 37 657 708 ,487DT et dégagant un bénéfice net de 1 370 713,807 sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Chiraz DRIRA, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

### I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440.000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

#### *ACTIVITÉ PRINCIPALE*

Commerce de matériaux de construction et bois et dérivés.

### II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les montants amortissables des biens sont déterminés sans tenir compte de leurs valeurs résiduelles.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

### III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 a atteint le montant de 38 959 204 ,345 DT H.T contre 35 724 101,103 DT en 2013.

Les résultats avant impôt ont enregistré le montant de 1 831 259,807 DT en 2014 contre 1 134 230,538 DT en 2013.

### I- NOTE SUR LE BILAN

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

\* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2014 à 66 067,796DT et sont détaillées ainsi :

Désignations	Valeur brute au 31/12/14	Valeur brute au 31/12/13	Amorti 2014	Total Amorti	VCN
Logiciel	53 595,546	41 611,046	12 279,472	44 550,317	9 045,229
Site web	12 151,950	2 200,300	5 043,987	7 244,287	4 907,663
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	66 067,796	44 131,646	17 323,459	51 794,604	14 273,192

**NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

\* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2014 s'élèvent à 12 310 508,359DT et sont détaillées comme suit :

<u>Désignations</u>	Valeur brute au 31/12/14	Valeur brute au 31/12/13	Amorti 2014	Total Amorti	VCN
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	9 498 493,088	8 840 956 ,399	305 593,493	3 740 526,353	5 757 966,739
Matériel et outillage	80 626,413	79 057,848	7 003,548	69 034,169	11 592,244
Matériel de transport	2 168 325,033	2 083 039,007	118 739,805	1 906 200,008	262 125,029
Mobilier et Mat. de bureau	404 030,737	368 232,705	29 635,188	341 340,030	62 690,707
Matériel informatique	159 033,088	145 173,187	18 283,525	145 348,974	13 684,114
Construction en cour		260 580,707			
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>12 310 508,359</b>	<b>11 777 039,853</b>	<b>479 255,559</b>	<b>6 202 449,534</b>	<b>6 108 058,829</b>

*NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.*

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES:**

\* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2014 un montant de 4 813 089,105 DT.

Immobilisations Financières	2014	2013	variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	2 090 708,117	880 252,080	1 210 456,037
PRETS AU PERSONNEL	14 026,095	34 975,162	-20 949,067
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208,848	2 208,848	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 813 089,105</b>	<b>3 623 582,135</b>	<b>1 189 506,970</b>

Provisions/Immobilisations Financières	2014	2013	variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 700,000</b>	<b>6 700,000</b>	<b>0,000</b>

**NOTE 4 : LES STOCKS :**

\* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2014 s'élève à 16 362 611,019 DT.

**NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :**

\* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2014 à 6 637 150,865 DT et se présentent comme suit:

Clients et comptes rattachés	2014	2013	variation
Clients Débiteurs	2 612 735,795	2 285 393,147	327 342,648
Effets à recevoir	79 905,469	1 425 083,968	-1 345 178,499
Clients douteux	3 944 509,601	3 737 016,427	207 493,174
<b>TOTAL</b>	<b>6 637 150,865</b>	<b>7 447 493,542</b>	<b>- 810 342,677</b>

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS:**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 5 127 073,293 DT regroupant les postes suivants:

Autres Actifs Courants	2014	2013	variation
Impôts récupérable	1 258 432,838	1 740 179,336	-481 746,498
Débiteurs et créditeurs divers	367,000	367,000	0,000
Société de groupe	17 277,132	16 386,983	890,149
Personnel & comptes rattachés	58 738,780	59 000,272	-261,492
État taxes/chiffre d'affaires	131 902,441	229 767,022	-97 864,581
Produit à recevoir	1 700,626	1 700,626	0,000
Charges constatées d'avance	3 648 304,476	2 175 679,852	1 472 624,624
Fournisseurs débiteurs	10 350,000	10 350,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>5 127 073,293</b>	<b>4 233 431,091</b>	<b>893 642,202</b>

**NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :**

\* La rubrique liquidité et équivalent de liquidité totalise au 31/12/2014 un montant de 2 546 661,789DT regroupant les postes suivants:

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2014	2013	variation
Valeurs à l'encaissement	2 536 051,410	2 009 724,704	526 326,706
Solde bancaire	9 063,680	1 540 228,253	-1 531 164,573
C.C.P	2,800	2,800	
UBCI FINANCE		565,234	-565,234
Caisses	1 543,899	4 131,812	-2 587,913
<b>TOTAL</b>	<b>2 546 661,789</b>	<b>3 554 652,803</b>	<b>-1 007 991,014</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :****NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :**

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 686 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSULTAT REPORTÉ	771 279,904
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>19 480 055,378</u></b>

# C.N.T

## ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND D'INVEST_ ISSEMENT	RESERVE NON STATUAIRE	RESERVE POUR RISQUE	RESERVE SPECIAL DE REVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INV STISSEMENT	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
<b>Solde au 31/12/2013</b>										
<b>Avant Affectation du résultat</b>	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 486 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	676 301,766	798 978,138	<b>19 984 055,378</b>
Affectation du résultat :										
*Affectation report à nouveau								- 676 301,766	676 301,766	
* compte spécial d'investissement										
* Réserves				200 000,000					- 200 000,000	
* Dividendes									- 504 000,000	<b>- 504 000,000</b>
* Report à nouveau								771 279,904	- 771 279,904	
<b>Solde au 31/12/2014</b>	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 686 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	771 279,904	0	<b>19 480 055,378</b>

**Note sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 régis par le paragraphe 7 de l'Article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014**

En application du point 7 de l'Article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 Décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers au titre de l'année 2013.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
<i>FONDS D'INVESTISSEMENT</i>	1 720 000,000
<i>RÉSERVES NON STATUTAIRES</i>	11 486 000,000
<i>RÉSERVES POUR RISQUES</i>	1 650 000,000
<i>RÉSULTAT REPORTÉ</i>	676 301,766
<i>AUTRES CAPITAUX PROPRES</i>	176 615,474
<i>COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT</i>	1 892 160,000
<i>Bénéfices de l'exercice 2013</i>	798 978,138
<b>Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014</b>	<b>18 544 055,378</b>
<b>AGO DU 20 Juin 2014</b>	
Dividendes décidés	504 000,000
<b>Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014</b>	<b>18 040 055,378</b>

**NOTE 9 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 7 115 608,316 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2014	2013	variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	4 437 845,856	4 704 313,060	-266 467,204
Effets à payer	2 663 583,371	2 956 208,785	-292 625,414
Fournisseurs factures non parvenues	14 179,089	77 385,483	-63 206,394
<b>TOTAL</b>	<b>7 115 608,316</b>	<b>7 737 907,328</b>	<b>-622 299,012</b>

**NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 767 366,933 DT regroupant les postes suivants:

Autres Passifs Courants	2014	2013	variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	47 159,998	50 236,679	-3 076,681
Créditeurs divers	353 538,886	298 416,536	55 122,350
CNSS	139 716,843	135 281,238	4 435,605
Charges à payer	75 332,413	88 737,406	-13 404,993
Personnel & comptes rattachés	125 941,933	132 667,165	-6 725,232
État charges à payer	18 326,805	32 757,097	-14 430,292
Produits constatés d'avance	7 350,055	8 582,687	-1 232,632
Provision pour risque et charge	0	42 450,900	-42 450,900
<b>TOTAL</b>	<b>767 366,933</b>	<b>789 129,708</b>	<b>-21 762,775</b>

**NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 8 027 927,698DT regroupant les postes suivants:

Concours Bancaires	2014	2013	variation
Crédit de refinancement de la trésorerie	7 000 000,000	6 500 000,000	500 000,000
Découvert Bancaire et autres passifs	1 027 927,698	629 822,819	398 104,879
<b>TOTAL</b>	<b>8 027 927,698</b>	<b>7 129 822,819</b>	<b>898 104,879</b>

## II- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE 12 : PRODUITS D'EXPLOITATION :

La rubrique produits d'exploitation s'élève au 31/12/2014 à un montant de 39 181 632,425 DT comportant les détails:

* Chiffre d'affaires	38 959 204,345
* Autres produits d'exploitation	152 889,413
* Production immobilisée	69 538,667
	<u>39 181 632,425</u>

### NOTE 13 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 32 519 767,139 DT contre un montant de 30 604 320,039 DT en 2013.

Achats de Marchandises Consommées	2014	2013	variation
Stock initial	15 601 105,514	15 848 044,661	-246 939,147
Achat de marchandises	33 281 272,644	30 357 380,892	2 923 891,752
Stock final	-16 362 611,019	-15 601 105,514	-761 505,505
<b>TOTAL</b>	<b>32 519 767,139</b>	<b>30 604 320,039</b>	<b>1 915 447,100</b>

### NOTE 14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 466 840,387 DT contre un montant de 399 435,606 DT en 2013.

Les Achats d'approvisionnement consommés	2014	2013	variation
Achat non stocké de matières et fournitures	466 840,387	399 435,606	67 404,781
<b>TOTAL</b>	<b>466 840,387</b>	<b>399 435,606</b>	<b>67 404,781</b>

### NOTE 15 : CHARGES DE PERSONNEL :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 1 948 635,062 DT.

Désignations	2014	2013	variation
Charges de personnel	1 948 635,062	1 921 456,230	27 178,832
<b>TOTAL</b>	<b>1 948 635,062</b>	<b>1 921 456,230</b>	<b>27 178,832</b>

### NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à un montant de 1 224 092,376 DT contre un montant de 1 117 301,252 DT en 2013.

Autres Charges d'exploitation	2014	2013	variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	39 862,661	29 035,538	10 827,123
Entretiens & réparations	259 754,239	210 117,413	49 636,826
Charges locatives	165 771,874	157 091,335	8 680,539
Honoraires, commissions & courtages	98 608,882	123 514,014	-24 905,132
Primes d'assurance	63 891,683	64 302,387	-410,704
Voyages et déplacements	48 309,767	55 145,930	-6 836,163
Publicité	82 676,708	102 675,564	-19 998,856
Transport/ventes	7 757,900	25 463,300	-17 705,400
Missions & Réceptions	24 330,315	19 280,321	5 049,994
Frais de P. T. T	52 451,733	45 226,188	7 225,545
Frais bancaires	136 478,052	90 605,577	45 872,475
Impôts et taxes	225 458,562	171 503,685	53 954,877
Dons et cotisations	2 740,000	7 340,000	-4 600,000
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	16 000,000	16 000,000	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 224 092,376</b>	<b>1 117 301,252</b>	<b>106 791,124</b>

**NOTE 17 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :**

\* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2014 à un montant de 542 181,781 contre un montant de 496 568,180DT en 2013.

Charges Financières Nettes	2014	2013	variation
Charges Financières Nettes	542 181,781	496 568,180	45 613,601
<b>TOTAL</b>	<b>542 181,781</b>	<b>496 568,180</b>	<b>45 613,601</b>

**NOTE 18 : PRODUITS FINANCIERS :**

Produits Financiers	2014	2013	variation
Revenus des titres de participation	3 925,000	97 634,600	-93 709,600
Revenus des autres créances	4 870,146	69 381,628	-64 511,482
Gains de changes	75 006,469	20 803,564	54 202,905
Escomptes obtenus		36,563	-36,563
<b>TOTAL</b>	<b>83 801,615</b>	<b>187 856,355</b>	<b>-104 054,740</b>

Revenus titres de participation	2014	2013	variation
S.T.I.B	0,000	54 512,800	-54 512,800
U.B.C.I	0,000	39 571,800	-39 571,800
B.I.A.T	3 550,000	3 550,000	0,000
SORITS	375,000	0,000	375,000
<b>TOTAL</b>	<b>3 925,000</b>	<b>97 634,600</b>	<b>-93 709,600</b>

**NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :**

Autres produits d'exploitation	2014	2013	variation
Reprise/provision créance clients.	77 427,094	303 062,059	-225 634,965
Transfert de charges	20 190,259	28 840,231	-8 649,972
Subvention d'exploitation	4 044,364	13 178,090	-9 133,726
Revenues loyers	51 227,696		51 227,696
<b>TOTAL</b>	<b>152 889,413</b>	<b>345 080,380</b>	<b>-192 190,967</b>

**III-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**

**NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION FINANCIERE:**

Les investissements ont atteint la valeur de 1 218 138,346DT provenant essentiellement de l'achat d'action UBCI.

**NOTE 21 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES:**

Les investissements ont atteint la valeur de 645 033,134DT provenant essentiellement de l'extention de la salle D'exposition Charguia et aussi l'extension de la salle d'exposition route de gabes et de l'achat de matériel de transport.

**Les engagements hors bilan : Nantissements, garanties et sûretés :**

Le «CNT » a donné les cautions bancaires suivantes :

- Une caution au profit de l'Office de la Marine Marchande et des Ports «OMMP » pour un montant de 17 068,776 dinars.
- Une caution au profit de la société EL FOULEDH pour un montant de 700 000 dinars.
- Une caution au profit des Ciments Artificiels Tunisiens « CAT » pour un montant de 50 000 dinars.
- Effets clients escomptés non échues pour un montant de 2 016 838,562 dinars.

# CNT

## TABLEAU COMPARATIF DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2013/2014

LIBELLES	2013	2014	DIFFERENCES	VAR. %
Ventes de marchandises	35 724 101,103	38 959 204,345	3 235 103,242	9,056
Coût d'achat des marchandises vendues	-30 604 320,039	-32 519 767,139	-1 915 447,100	6,259
<b>Marge Commerciale</b>	<b>5 119 781,064</b>	<b>6 439 437,206</b>	<b>1 319 656,142</b>	<b>25,776</b>
Production de l'exercice	395 082,979	222 428,080	-172 654,899	-43,701
Consommation de l'exercice	-1 345 233,173	-1 465 474,201	-120 241,028	8,938
<b>Valeur Ajoutée</b>	<b>4 169 630,870</b>	<b>5 196 391,085</b>	<b>1 026 760,215</b>	<b>24,625</b>
Charges de Personnel	-1 921 456,230	-1 948 635,062	-27 178,832	1,414
Impôts et Taxes	-171 503,685	-225 458,562	-53 954,877	31,460
<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>2 076 670,955</b>	<b>3 022 297,461</b>	<b>945 626,506</b>	<b>45,536</b>
Autres Produits Ordinaires	9 068,551	53 136,107	44 067,556	485,938
Produits Financiers	187 856,355	83 801,615	-104 054,740	-55,391
Autres Charges Ordinaires	-3 506,711	-46 745,209	-43 238,498	
Charges Financières	-496 568,180	-542 181,781	-45 613,601	9,186
Dotations aux Amortissements & Provisions	-639 290,432	-739 048,386	-99 757,954	15,604
Impôts / Bénéfices	-335 252,400	-460 546,000	-125 293,600	37,373
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>798 978,138</b>	<b>1 370 713,807</b>	<b>571 735,669</b>	<b>71,558</b>



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du  
Comptoir National Tunisien « CNT »**

**I- Présentation :**

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes que nous a confié votre Assemblée Générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice clos au 31 Décembre 2014.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint du Comptoir National Tunisien «CNT » arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 37 657 708 Dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 1 370 713 Dinars.
- 04** Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre mission d'audit.

**II- Etendue de l'Audit :**

- 05** Notre mission effectuée par référence aux Normes internationales d'Audit a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 06** Nous avons procédé à l'examen par sondages des éléments justifiant les données contenues dans ces états financiers et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 07** Nous avons procédé à la vérification périodique de l'efficacité du système de contrôle interne, à l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues, ainsi qu'à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
- 08** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

### **III- Expression d'Opinion :**

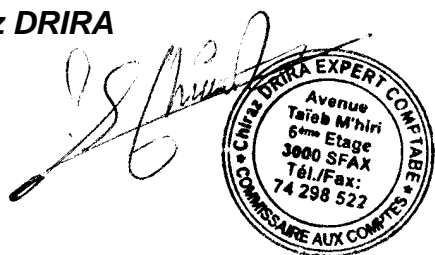
- 09 Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien «CNT» au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

### **IV- Vérifications et informations spécifiques**

- 10 Les informations financières présentées dans le rapport de votre Conseil d'Administration sont sincères et conformes à celles contenues dans les états financiers annexés au présent rapport.
- 11 Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission d'audit, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances significatives susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 12 Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le Comptoir National Tunisien «CNT» eu égard à la réglementation en vigueur.

**Fait à Sfax le 09 Mai 2015**

**Chiraz DRIRA**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du  
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

*A- Conventions et opérations nouvellement réalisées*

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle. Nous n'avons pas également relevé, au cours de nos investigations de telles conventions.

*B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures*

- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 1 605 Dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du

Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 3 675 Dinars.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 1 605 Dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2014.*

- Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m<sup>2</sup> et des administrations d'une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup>. Cette location est consentie à compter du 1er décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 Dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer annuel en hors taxes au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 151 183 Dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2011 et des Assemblées Générales ultérieures.*

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5000 Dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 7 756 Dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2006 et des Assemblées Générales ultérieures.*

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

- La rémunération brute du Directeur Général a été fixée à 7 000 Dinars jusqu'à la date du 30 juin 2014 et à 12 000 dinars à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Janvier 2010 et du 20 Juin 2014.*

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 21 juin 2008 et 20 Juin 2014.*

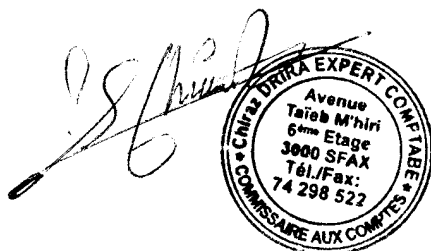
- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 16 000 Dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 20 juin 2014

*Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Fait à Sfax le 09 Mai 2015**

**Chiraz DRIRA**



A handwritten signature in black ink is written over a circular professional stamp. The stamp contains the following text: "Chiraz DRIRA EXPERT COMPTABLE", "Avenue Taieb M'hiri", "6<sup>ème</sup> Etage", "3000 SFAK", "Tél./Fax: 74 298 522", and "COMMISSAIRE AUX COMPTES".

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA ( F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

**SOCIETE LAND'OR**  
**BILAN AU 31/12/2014**

<b>ACTIFS</b>			
	Notes	31-déc-2014	31-déc.-2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1	2 473 814	1 630 914
Moins (Amortissement)		<1 139 760>	<900 535>
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>1 334 054</b>	<b>730 379</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES(*)	4.2	37 296 470	33 522 423
Moins (Amortissement)		<12 465 920>	<9 926 813>
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>24 830 550</b>	<b>23 595 610</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.3	3 896 220	3 895 820
Moins (provisions)		<2 065 864>	-
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>1 830 356</b>	<b>3 895 820</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>27 994 960</b>	<b>28 221 809</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	4.4	<b>1 997 953</b>	<b>1 968 196</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>29 992 913</b>	<b>30 190 005</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	4.5	12 797 811	15 042 232
Moins (provisions)		<202 365>	<176 740>
<b>Total des Stocks</b>		<b>12 595 446</b>	<b>14 865 492</b>
Clients Et Comptes Rattachés (*)	4.6	21 811 000	17 948 606
Moins (provisions)		<4 467 074>	<1 336 792>
<b>Total des Clients et comptes rattachés</b>		<b>17 343 926</b>	<b>16 611 814</b>
Autres Actifs Courants (*)	4.7	2 637 330	4 255 660
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	4.8	740 040	2 641 459
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>33 316 742</b>	<b>38 374 425</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>63 309 655</b>	<b>68 564 430</b>

(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes aux états financiers)

**SOCIETE LAND'OR**  
**BILAN AU 31/12/2014**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
	Notes	31-déc-2014	31-déc.-2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social	5.1	4 846 875	4 700 000
Réserves	5.1	131 068	131 068
Réserves spéciale d'investissement	5.1	10	10
Autres Capitaux Propres	5.1	12 393 018	12 569 917
Résultats Reportés	5.1	<b>&lt;39 732&gt;</b>	<b>&lt;2 188 559&gt;</b>
Résultat de l'Exercice	5.1	<b>&lt;5 723 107&gt;</b>	<b>2 148 828</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>		<b>11 608 132</b>	<b>17 361 264</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs Non Courants</b>			
Emprunts	5.2	12 613 955	12 823 900
Provisions	5.3	641 470	214 470
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>13 255 425</b>	<b>13 038 370</b>
<b>Passifs Courants</b>			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés (*)	5.4	9 341 977	16 010 840
Autres Passifs Courants (*)	5.5	2 587 040	1 634 194
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers (*)	5.6	26 517 081	20 519 762
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>38 446 098</b>	<b>38 164 796</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>51 701 523</b>	<b>51 203 166</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>63 309 655</b>	<b>68 564 430</b>

*(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir note 3 aux états financiers)*



**SOCIETE LAND'OR**  
**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2014**

ETAT DE RESULTAT			
	Notes	31-déc-2014	31-déc.-2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	6.1		
Revenus		64 710 614	71 362 059
Autres Produits d'Exploitation		689 617	830 371
<b>Total Des Produits D'exploitation</b>		<b>65 400 231</b>	<b>72 192 430</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de Stocks des Produits Finis (*)		<162 565>	<572 748>
<b>Achats Consommés</b>	6.2	<b>39 131 589</b>	<b>46 012 181</b>
Achats		36 618 134	48 596 677
Variations Des Stocks (*)		2 513 455	<2 584 496>
Autres achats	6.3	2 021 238	2 051 999
Charges De Personnel	6.4	5 895 049	5 015 921
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	6.5	10 596 108	3 672 694
Autres Charges D'exploitation (*)	6.6	10 586 578	10 791 848
<b>Total Des Charges D'exploitation</b>		<b>68 067 997</b>	<b>66 971 895</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>&lt;2 667 766&gt;</b>	<b>5 220 535</b>
Charges Financières Nettes (*)	6.7	3 022 473	2 971 664
Produits des placements	6.8	0	13 203
Autres Gains Ordinaires	6.9	105 883	278 628
Autres Pertes Ordinaires		0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>&lt;5 584 356&gt;</b>	<b>2 540 702</b>
Impôt sur les bénéfices	6.10	<138 751>	391 874
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>&lt;5 723 107&gt;</b>	<b>2 148 828</b>

(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir note 3 aux états financiers)

**SOCIETE LAND'OR**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE			
	Notes	31-déc-2014	31-déc.-2013
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>	7		
Encaissements reçus des clients		71 327 324	68 850 658
Autres encaissements		734 853	4 122 365
Sommes versées aux fournisseurs		<60 382 466>	<69 623 055>
Autres paiements		<14 252 350>	<9 801 345>
Intérêts payés		<914 295>	<602 675>
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</i>		<b>&lt;3 486 934&gt;</b>	<b>&lt;7 054 052&gt;</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>	7		
Décaissements / acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 490 754>	<9 528 862>
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16 000	7 000
<i>Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement</i>		<b>&lt;2 474 754&gt;</b>	<b>&lt;9 521 862&gt;</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>	7		
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	10 920 000
Encaissements provenant des emprunts		-	8 500 000
Encaissements sur financement de stocks et autres			-
Encaissement subvention		788 628	-
Décaissements sur financement de stocks		1 250 649	1 905 000
Remboursement d'emprunts		<1 212 142 >	<3 694 479>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<b>827 135</b>	<b>17 630 521</b>
<b>INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</b>	7	<b>&lt; 22 124 &gt;</b>	<b>&lt;797 252&gt;</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>&lt;5 156 677&gt;</b>	<b>257 355</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<b>&lt;10 107 836&gt;</b>	<b>&lt;10 365 191&gt;</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<b>&lt;15 264 513&gt;</b>	<b>&lt;10 107 836&gt;</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 Décembre 2014**  
**Chiffres exprimés en dinars tunisiens**

**Présentation de la société :**

La Société LAND'OR SA (" Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

**Faits marquants de l'exercice:**

La société Land'Or a procédé à la migration au niveau de son système d'information avec le passage de NAVISION vers SAP (mise en place de 10 modules). Le Go Live a eu lieu le 01 octobre 2014. Le coût du logiciel, inscrit au niveau des immobilisations incorporelles s'élève à 1,2 MDT. La mise en place de SAP a entraîné une revue organisationnelle de la société.

La société Land'Or a continué en 2014 son effort d'investissement. En effet, outre l'investissement en immobilisation incorporelle matérialisé par la mise en place de SAP, les investissements corporels, y compris les investissements en cours, ont atteint 4 MDT. Ces investissements couvrent principalement l'acquisition de matériel roulant (par voie de Leasing) ainsi que des installations générales et aménagements des constructions.

## **1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

## **2 PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société LAND'OR, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Logiciels informatiques	33%
Dépôts de marques	33%
Bâtiment industriel	5%
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	10%
Installations techniques	10%
Matériels industriels	10%
Outillages industriels	10%
A.A. matériel et outillage industriel	10%
Matériels de transport des biens	20%
Matériels de transport des personnes	20%
Immobilisations à statut juridique particulier	25%
Installations générales, agencements et aménagements divers (« AAI »)	10%
Equipements de bureau	10%
Matériels informatiques	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

### **2.2 Frais préliminaires et charges à répartir**

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

### **2.3 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.4 Valeurs d'exploitation**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

### **2.5 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

## **2.6 Provison pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **2.7 Provisions pour risques et charges**

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

## **2.8 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **2.9 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

### 3 CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

Au cours de l'exercice 2014, Land'Or a procédé à un changement dans la présentation de certains postes des états financiers. La colonne comparative a été retraitée. Les principaux retraitements se présentent comme suit :

#### 3.1 Changement de méthode de présentation des postes de bilan:

- Les immobilisations à statut juridique particuliers ont été reclassées vers la catégorie immobilisations corporelles.
- L'impôt sur le bénéfice de 391.874 DT a été imputé sur les reports d'acompte prévisionnel et présenté parmi les autres actifs courants. Lors des années précédentes l'impôt à payer était présenté parmi les autres passifs courants.
- Les avances fournisseurs précédemment classées parmi la rubrique « fournisseurs et comptes rattachés » sont désormais présentées parmi les autres actifs courants.
- Les échéances à moins d'un an relatives au contrat de leasing présentées parmi les « fournisseurs et comptes rattachés » lors des périodes précédentes ont été reclassées parmi les « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

#### Retraitement des postes du bilan au 31 décembre 2013:

Postes retraités	31/12/2013 avant reclassement	reclassement	31/12/2013 après reclassement
Immobilisations à statut juridique particulier	61 272	<61272>	-
Immobilisations corporelles	23 534 338	61 272	23 595 610
Autres Actifs Courants	4 217 238	38 422	4 255 660
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	15 612 805	398 035	16 010 840
Autres Passifs Courants	2 026 068	<391 874>	1 634 194
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	20 487 501	32 261	20 519 762

#### 3.2 Changement de méthode de présentation des postes de l'état de résultat

- La variation de stocks de produits semi finis précédemment présentée parmi la variation de stock de matières premières a été reclassée vers la variation de stock de produits finis.
- Les charges d'intérêts relatives au crédit de gestion ont été transférées des « Autres services extérieurs » sous la rubrique des frais bancaires vers les charges financières nettes.

#### Retraitement des postes de résultat au 31 décembre 2013 :

Postes retraités	31/12/2013 avant reclassement	reclassement	31/12/2013 après reclassement
Variation de stocks des produits finis	<575 382>	2 634	<572 748>
Variations des stocks	<2 581 862>	<2 634>	<2 584 496>
Autres charges d'exploitation	12 522 718	<1 730 870>	10 791 848
Charges financières nettes	1 240 794	1 730 870	2 971 664

## 4 ACTIF

### 4.1. Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 31/12/2014 est le suivant :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Logiciels Informatiques	2 410 343	1 064 484
Dépôts de marques	49 264	41 410
Immobilisations incorporelles en cours	14 207	525 020
<b>Total brut</b>	<b>2 473 814</b>	<b>1 630 914</b>
Amortissements	<1 139 760>	<900 535>
<b>Total net</b>	<b>1 334 054</b>	<b>730 379</b>

La variation du solde de la rubrique immobilisation incorporelles en cours de 510.813 DT est relative principalement à la mise en service de projet SAP le 01/10/2014.

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

### 4.2. Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	5 910 243
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 800 441	2 689 195
Installations techniques	4 170 919	3 882 950
Matériels industriels	15 526 908	15 415 149
Outillages industriels	1 687 322	1 642 586
Matériels de transport des biens	101 386	101 385
Matériels de transport des personnes	356 312	406 308
Matériels de transport acquis en leasing* (Note 1)	1 227 850	328 080
Equipements de bureau	258 911	204 895
Matériels informatiques	1 099 967	793 241
Immobilisations encours	1 378 973	596 382
<b>Total brut</b>	<b>37 296 470</b>	<b>33 522 423</b>
Amortissement	<12 465 920>	<9 926 813>
<b>Total net</b>	<b>24 830 550</b>	<b>23 595 610</b>

(\*) La colonne comparative au 31 décembre 2013 a été retraitée à des fins comparatives. Se référer à la note 3

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

En 2009 la société LAND'OR a effectué une opération de réévaluation libre, l'amortissement des actifs réévalués est effectué sur la base des nouvelles durées de vie. La plus-value constatée en 2009 s'élève à 3.052.403 DT.



L'effet de la réévaluation sur les comptes au 31/12/2014 consiste en la constatation d'une dotation additionnelle de 176.659 DT par rapport à la dotation basée sur la valeur historique.

Note 1 : Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport dont la liste des contrats est la suivante :

N° de contrat	VB au 31/12/2014	Amortissement cumulé	VCN 2014
269630	34 081	26682	7 399
105059	46 735	29 880	16 855
117215	183 118	19 190	163 928
117240	407 027	42 654	364 373
117598	104 494	8 732	95 762
117690	82 980	8 127	74 853
291040 / 291030	369 415	48 264	321 151
<b>Total</b>	<b>1 227 850</b>	<b>183 529</b>	<b>1 044 321</b>

Les montants restants à payer au titre des contrats de leasing s'élevaient à 573.000 DT pour la partie courante et à 1.747.483 DT pour la partie non courante.

#### 4.3. Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2014 comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de participation	2 261 635	2 261 635
Dépôts et cautionnements	800	400
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785
<b>Total brut</b>	<b>3 896 220</b>	<b>3 895 820</b>
Provision pour dépréciation	< 2 065 864 >	-
<b>Total net</b>	<b>1 830 356</b>	<b>3 895 820</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT	Provision	Montant net
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799	<226 799>	-
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940	-	199 940
LAND'OR MAROC (*)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616	-	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280	<205 280>	-

(\*) La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014 et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux évènements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc. Le management de Land'Or est actuellement en cours d'étude d'un plan de restructuration de la filiale marocaine. Ce plan inclut principalement la conversion d'une partie de la créance détenue par Land'Or en capital social, l'abandon d'une partie de cette créance et la conversion de la créance résiduelle en un prêt à moyen terme. Le plan de restructuration proposé devrait permettre d'équilibrer la situation financière de la filiale marocaine. Compte tenu de ce plan, le management a estimé la provision pour dépréciation de la créance à 3.000.000 DT (voir note 4.6). Par ailleurs, la levée de l'interdiction de l'importation des produits tunisiens d'origine animale au Maroc permettra à la filiale marocaine de reprendre ses activités. Compte tenu des flux de trésorerie prévisionnels, le management estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est requise pour les titres de participations.

#### Créances immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1.633.785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

La provision pour dépréciation des immobilisations financières constatée par la société en 2014 s'élève à 2.065.864 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Provision
Titres de participation ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	226 799
Titres de participation LAND'OR USA HOLDING INC	205 280
Créances immobilisées	1 633 785
<b>Total</b>	<b>2 065 864</b>

#### 4.4. Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais préliminaires	2 542 939	2 449 086
Charges à répartir	9 059 317	7 557 224
<b>Total brut</b>	<b>11 602 256</b>	<b>10 006 310</b>
Résorptions	< 9604 303 >	< 8 038 114 >
<b>Total net</b>	<b>1 997 953</b>	<b>1 968 196</b>

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2014 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			V.C.N AU 31/12/2014
	Au 01/01/2014	Capitalisation 2014	Au 31/12/2014	Au 01/01/2014	Dotations 2014	Au 31/12/2014	
Frais préliminaires	2 449 086	93 853	2 542 939	2 368 273	84 136	2 452 409	90 530
Charges à répartir	7 557 224	1 502 093	9 059 317	5 669 841	1 482 053	7 151 894	1 907 423
<b>Total</b>	<b>10 006 310</b>	<b>1 595 946</b>	<b>11 602 256</b>	<b>8 038 114</b>	<b>1 566 189</b>	<b>9 604 303</b>	<b>1 997 953</b>

Les capitalisations de l'exercice 2014 s'élevant à 1.595.946 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Conception d'emballage et logo	93 853
Compagne Marketing	1 427 536
Charges à répartir SAP	74 557
<b>Total</b>	<b>1 595 946</b>

Les frais susmentionnés n'ont pas été imputés directement en totalité parmi les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés car la rentabilité sera réalisée au cours des exercices ultérieures. En effet, Land'Or a lancé courant 2014 une opération importante de marketing visant la notoriété de la marque «Land'Or».

#### 4.5. Stocks :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Matières premières	5 605 228	5 904 946
Emballages	1 650 508	2 142 006
Matières consommables	53 811	3 902
Produits finis et en-cours	3 514 522	3 328 731
Stocks divers	1 262 387	1 239 988
Stocks en transit	711 354	2 422 660
<b>Total brut</b>	<b>12 797 811</b>	<b>15 042 232</b>
Provision pour dépréciation	< 202 365 >	< 176 740 >
<b>Total net</b>	<b>12 595 446</b>	<b>14 865 492</b>

#### 4.6. Clients et comptes rattachés :

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Clients (*)	20 180 713	16 797 581
Effets à recevoir	237 299	5 415
Effets impayés	167 954	93 186
Chèques impayés	1 225 034	1 051 304
Clients douteux		1 120
<b>Total brut</b>	<b>21 811 000</b>	<b>17 948 606</b>
Provision pour dépréciation	< 4 467 074 >	< 1 336 792 >
<b>Total net</b>	<b>17 343 926</b>	<b>16 611 814</b>

(\*) La colonne comparative au 31 décembre 2013 a été retraitée à des fins comparatives. Se référer à la note 3

L'augmentation de la provision pour dépréciation des créances au de 3.130.282 DT est due principalement à la constatation d'une provision sur la créance détenue sur Land'Or Maroc pour 3.000.000 DT (voir note 4.3).

#### 4.7. Autres actifs courants:

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Personnel	149 595	80 165
Avances fournisseurs (*)	284 604	430 297
Etat crédit d'impôt (*)	1 722 217	1 092 100
Etat et collectivités locales	-	943 762
Débiteurs divers	568 665	768 725
Subventions à recevoir	-	788 628
Compte courant actionnaire	114 185	114 185
Compte de régularisation actif	257 150	193 831
<b>Total brut</b>	<b>3 096 416</b>	<b>4 411 692</b>
Provision pour dépréciation	<459 086>	<156 032>
<b>Total net</b>	<b>2 637 330</b>	<b>4 255 660</b>

(\*) La colonne comparative au 31 décembre 2013 a été retraitée à des fins comparatives. Se référer à la note 3

#### 4.8. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeurs à l'encaissement	731 152	687 388
Banques	3 913	1 941 090
Autres Valeurs	405	405
Caisses	4 570	12 576
<b>Total</b>	<b>740 040</b>	<b>2 641 459</b>

## 5 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 5.1 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
Capital social	4 846 875	4 700 000	146 875
Résultats reportés	<39 732>	<2 188 559>	2 148 828
Autres capitaux propres	12 393 018	12 569 917	<176 899>
Réserves	131 068	131 068	-
Réserve spéciale d'investissement	10	10	-
Résultat de l'exercice	<5 723 107>	2 148 828	<7 872 855>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>11 608 132</b>	<b>17 361 264</b>	<b>&lt;5 754 052&gt;</b>

L'assemblée générale extraordinaire («AGE») du 07/07/2014 a décidé l'augmentation du capital d'un montant de 146.875 DT, pour le porter de 4.700.000 DT à 4.846.875 DT, et ce par l'incorporation d'une partie de la Prime d'émission.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 146.875 actions nouvelles de un (1) Dinar chacune, toutes nominatives. Elles sont automatiquement attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 32 actions anciennes.

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance à compter du 01/01/2014. Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date, jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions statutaires.

La variation des Résultats reportés correspond à l'affectation du résultat de 2013 conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 07/07/2014.

La baisse des autres capitaux propres pour une valeur de 176.899 DT correspond à :

- L'augmentation de capital décidée par l'AGE du 07/07/2014 avec l'incorporation d'une partie de la prime d'émission au capital social.
- La résorption des subventions au 31/12/2014 pour 30.024 DT

### 5.2. Emprunts:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédits BT	3 008 823	3 961 765
Crédits UBCI	150 000	300 000
Crédits BH	4 038 477	4 600 651
Crédits ATIJARI	1 669 172	1 936 148
Crédits BTK	2 000 000	2 000 000
Dettes de location financière	1 747 483	25 336
<b>Total emprunt</b>	<b>12 613 955</b>	<b>12 823 900</b>

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les concours bancaires à court terme.

L'année 2014 a connu la mise en place des emprunts de location financière suivants :

- > Emprunt d'un montant de 1.280.236 DT destiné à l'acquisition de matériel roulant ;
- > Emprunt d'un montant de 1.146.586 DT destiné à l'acquisition de matériel roulant.

### 5.3. Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions diverses	641 470	214 470
<b>Total</b>	<b>641 470</b>	<b>214 470</b>

En 2014, la société LAND'OR a constaté

- > Une provision pour congés et départ à la retraite pour une valeur de 200.000 DT.
- > Une provision pour risques et charges pour une valeur 227.000 DT.

### 5.4. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs ordinaires locaux (*)	3 574 462	3 845 138
Fournisseurs étrangers	429 994	4 091 602
Fournisseurs d'immobilisations (*)	426 067	249 529
Fournisseurs, retenue de garantie	102 809	283 094
Fournisseurs, factures non parvenues	734 135	2 519 996
Obligations cautionnées	222 716	592 533
Effets à payer	3 851 794	4 428 948
<b>Total</b>	<b>9 341 977</b>	<b>16 010 840</b>

(\*) La colonne comparative au 31 décembre 2013 a été retraitée à des fins comparatives. Se référer à la note 3

### 5.5. Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations dues au personnel	1 245 732	528 901
Etat et collectivités locales	246 220	381 151
Comptes courants actionnaires	-	4 339
Créditeurs divers	467 873	420 435
Compte régularisation passif	627 215	299 368
<b>Total</b>	<b>2 587 040</b>	<b>1 634 194</b>

**5.6. Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	266 976	63 852
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	648 235
Echéances à moins d'1 an UBCI	150 000	212 500
Echéance à moins d'1 an BH	589 583	236 381
Financement de stock et préfinancement export	4 225 000	4 105 000
Financement en devise	9 552 215	8 622 904
Concours bancaires	6 452 338	4 126 391
Dettes de location financière à moins d'un an	573 000	32 261
Financement factures	3 480 002	2 349 353
Intérêts courus	186 791	122 885
<b>Total</b>	<b>26 517 081</b>	<b>20 519 762</b>

## 6 COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Chiffre d'affaires local	53 696 422	52 532 231
Chiffre d'affaires export	11 014 191	18 829 828
Autres produits d'exploitation	689 618	830 371
<b>Total</b>	<b>65 400 231</b>	<b>72 192 430</b>

### 6.2. Achats Consommés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Achats matières premières	28 556 513	38 362 633
Achats emballages et autres matières consommables	7 350 268	9 019 202
Achats en transit	711 354	1 214 841
Variation de stocks	3 224 808	<1 369 654>
Variation de stocks en transit	<711 354>	<1 214 841>
<b>Total</b>	<b>39 131 589</b>	<b>46 012 181</b>

### 6.3. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Autres achats stockables	867 223	998 246
Achats non stockables	1 154 015	1 053 753
<b>Total</b>	<b>2 021 238</b>	<b>2 051 999</b>

### 6.4. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Salaires et compléments de salaires	5 186 330	4 261 569
Charges sociales légales	708 719	754 352
<b>Total</b>	<b>5 895 049</b>	<b>5 015 921</b>

### 6.5. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux amortissements	4 644 284	3 513 040
Dotations aux provisions	6 708 212	416 546
<b>Total</b>	<b>11 352 496</b>	<b>3 929 586</b>
Reprise sur Provision	<756 388>	<256 892>
<b>Total Net</b>	<b>10 596 108</b>	<b>3 672 694</b>

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en annexe (1).



**6.6. Autres charges d'exploitation :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Services extérieurs	3 260 257	3 358 615
Autres services extérieurs	6 950 507	7 043 046
Charges diverses ordinaires	58 690	56 135
Impôts et taxes	317 124	334 052
<b>Total</b>	<b>10 586 578</b>	<b>10 791 848</b>

**6.7. Charges financières nettes :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	312 427	325 853
Intérêts relatifs au crédit STB	-	1 478
Intérêts relatifs au crédit UBCI	28 586	42 297
Intérêts relatifs au crédit BH	280 170	278 381
Intérêts relatifs au crédit ATIJARI	147 183	8 764
Intérêts relatifs au crédit BTK	151 385	
Autres intérêts	58 450	7 076
Différence de change	150 813	576 945
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	1 893 459	1 730 870
<b>Total</b>	<b>3 022 473</b>	<b>2 971 664</b>

En 2014, la société a procédé au reclassement des frais financiers relatifs aux crédits de gestion des autres charges d'exploitation aux charges financières. Pour les données comparatives cette rubrique totalise au 31/12/2013 la somme de 1.730.870 DT.

**6.8. Autres Gains Ordinaires :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits divers ordinaires	16 000	34 932
Reprise sur amortissements et provisions	-	243 696
Autres gains ordinaires	89 883	-
<b>Total</b>	<b>105 883</b>	<b>278 628</b>

**6.9. Impôt sur les sociétés :**

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2014 à 138.751 DT, le décompte fiscal est présenté en annexe (2)

## **7. ETAT DES FLUX FINANCIERS**

### **7.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissements financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

### **7.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :**

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

Cette méthode n'a pas fait l'objet de modification au cours des exercices 2013 et 2014.

## **8. NOTES COMPLÉMENTAIRES**

### **8.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :**

#### **Ventes à Land'Or Maroc**

Les ventes au profit de la filiale Land'Or Maroc ont été suspendues depuis septembre 2014 suite à une décision des autorités marocaines interdisant l'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie à cause de la fièvre aphteuse.

Cette interdiction vient d'être levée en date du 07 mai 2015, et la société pourra reprendre ses exportations vers le Maroc.

### **8.2. Informations sur les parties liées**

#### **8.2.1. Transactions avec les parties liées**

#### **Chiffre d'affaires réalisé par Land'Or avec les sociétés du groupe**

- Une convention de location de bureaux et divers matériels à la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS»), a été conclue le premier janvier 2003. Un avenant a été conclu en 2014. Le montant annuel des loyers facturés par Land'Or au titre de 2014: 588.458 DT.
- Le montant de vente de marchandise par LAND'OR à LAND'OR MAROC s'élève en 2014 à 5.842.603 DT.

#### **Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe avec Land'Or:**

LFS a facturé à Land'Or en 2014 des prestations s'élevant à 4.409.787 DT détaillées comme suit :

- Prestation de services : 2.388.396 DT
- Transport Marchandises : 2.021.391 DT

#### **Garanties, sûretés réelles et cautions données**

La société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225.000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2014 s'élève à 118.032 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 338.000 DT.

### 8.2.2. Soldes avec les parties liées

Désignation	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>Créance commerciale</b>		
LFS	735 235	131 233
Land'Or Maroc*	13 483 824	12 774 779
<b>Total créance commerciale</b>	<u>14 219 059</u>	<u>12 906 012</u>
<b>Avances</b>		
Land'Or Maroc	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC**	97 054	97 054
<b>Total avances</b>	<u>114 185</u>	<u>114 185</u>
<b>Dette commerciale</b>		
LFS	<1 776 583>	<1 436 384>
<b>Total Dette commerciale</b>	<u>&lt;1 776 583&gt;</u>	<u>&lt;1 436 384&gt;</u>

\* Solde provisionné à hauteur de 3.000.000 DT

\*\* Solde provisionné à hauteur de 97.054 DT

### 8.2.3. Engagements des dirigeants par rapport à la société LAND'OR

Un prêt de 50.000 DT a été accordé en 2002 à Monsieur Hichem AYED, administrateur de la société. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2002.

Au 31 Décembre 2014, ce prêt demeure non remboursé.

### 8.2.4. Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2014, Land'Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération annuelle nette de 318.621 DT.

# Annexes

**Annexe (1):** Tableau d'Amortissement des Immobilisations Corporelles & Incorporelles

**Annexe (2):** Tableau de détermination du Résultat Fiscal

**Annexe (3):** Schéma des soldes intermédiaires de gestion

**Annexe (4):** Tableau des engagements Hors Bilan

**Annexe (5):** Tableau de mouvements des capitaux propres

## Annexe (1)

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2014

RÉÉVALUATION	RUBRIQUE	TAUX	VB 01/01/14	ACQUISIT° 2014	RECLASSEMENT 2014	VALEUR CÉSSION 2014	VB AU 31/12/2014	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2014	RECLASSEMENT 2014	REPRISE /CÉSSION 2014	AMORT. CUMUL. 2014	VCN 2014	NON DEDUCTIBLE
Non réévalué	AA DU MAT.& OUT.INDUST.	10%	220 970	-	<220 970>	-	-	199 355	-	<199 355>	-	-	-	NA
Non réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	4 283 462	120 299	104 939	-	4 508 700	279 869	221 469	-	-	501 338	4 007 362	NA
Non réévalué	EQUIPEMENT DE BUREAU	10%	204 895	54 016	-	-	258 911	135 114	15 461	-	-	150 575	108 336	NA
Non réévalué	Matériel de transport acquis en Leasing	25%	328 080	1 147 034	-	<247 264>	1 227 850	266 808	163 985	-	<247 264>	183 529	1 044 321	NA
Non réévalué	IMMOBILISATIONS CORP.EN COURS		596 382	1 378 973	<596 382>	-	1 378 973	-	-	-	-	-	1 378 973	NA
Non réévalué	INST.G.AA CONST.	10%	1 499 163	760 756	974 903	-	3 234 822	305 165	215 102	477 893	-	998 160	2 236 662	NA
Non réévalué	INST.GENERAL.AA DIVERS	10%	403 443	-	<403 443>	-	-	278 538	-	<278 538>	-	-	0	NA
Non réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	2 406 366	147 007	140 953	-	2 694 326	715 065	234 613	-	-	949 678	1 744 648	NA
Non réévalué	MAT.DE TRANSP. DE PERS.	20%	406 308	2 504	-	<52 500>	356 312	202 929	70 798	-	<52 500>	221 227	135 085	NA
Non réévalué	MAT.DE TRANSP.BIENS	20%	101 385	1	-	-	101 386	96 346	4 425	-	-	100 771	615	NA
Non réévalué	MAT.INDUSTRIEL	10%	15 415 149	111 759	-	-	15 526 908	5 010 412	1 408 425	-	-	6 418 837	9 108 071	NA
Non réévalué	MAT.INFORMATIQUE	15%	793 241	306 726	-	-	1 099 967	429 663	98 148	-	-	527 811	572 156	NA
Non réévalué	OUTILLAGE INDUST.	10%	1 642 586	44 736	-	-	1 687 322	865 242	120 896	-	-	986 138	701 184	NA
Non réévalué	TERRAIN NU		400 000	0	-	-	400 000	-	-	-	-	-	400 000	NA
<b>Total Non réévalué</b>			<b>28 701 430</b>	<b>4 073 811</b>	<b>-</b>	<b>&lt;299 764&gt;</b>	<b>32 475 477</b>	<b>8 784 506</b>	<b>2 553 322</b>	<b>-</b>	<b>&lt;299 764&gt;</b>	<b>11 038 064</b>	<b>21 437 413</b>	<b>NA</b>
Réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	1 626 781	-	-	-	1 626 781	325 356	81 339	-	-	406 695	1 220 086	59 151
Réévalué	INST.G.AA CONST.	10%	565 619	-	-	-	565 619	226 314	56 551	-	-	282 865	282 754	10 098
Réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	1 476 593	-	-	-	1 476 593	590 637	147 659	-	-	738 296	738 297	39 641
Réévalué	TERRAIN BATI		230 400	-	-	-	230 400	-	-	-	-	-	230 400	NA
Réévalué	TERRAIN NU		921 600	-	-	-	921 600	-	-	-	-	-	921 600	NA
<b>Total Réévalué</b>			<b>4 820 993</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 820 993</b>	<b>1 142 307</b>	<b>285 549</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 427 856</b>	<b>3 393 137</b>	<b>108 890</b>
<b>Total général</b>			<b>33 522 423</b>	<b>4 073 811</b>	<b>-</b>	<b>&lt;299 764&gt;</b>	<b>37 296 470</b>	<b>9 926 813</b>	<b>2 838 871</b>	<b>-</b>	<b>&lt;299 764&gt;</b>	<b>12 465 920</b>	<b>24 830 550</b>	<b>-</b>

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31/12/2014**

RUBRIQUE	TAUX AMORT	VALEUR BRUTE 01/01/2014	ACQUISITION 2014	RECLASSEMENT 2014	CESSION 2014	VB au 31/12/2014	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2014	RECLASSEMENT 2014	Reprise /Cession 2014	CUMUL AMORT 2014	V.C.NET AU 31/12/2014
LOGICIEL INFORMATIQUE	33%	1 064 484	835 046	510 813	-	2 410 343	865 460	235 692	-	-	1 101 152	1 309 191
DEPOT DE MARQUE	33%	41 410	7 854	-	-	49 264	35 075	3 533	-	-	38 608	10 656
IMMOBILISATIONS INCORP.EN COURS		525 020	-	<510 813>	-	14 207	0	0	-	-	0	14 207
<b>TOTAL</b>		<b>1 630 914</b>	<b>842 900</b>	-	-	<b>2 473 814</b>	<b>900 535</b>	<b>239 225</b>	-	-	<b>1 139 760</b>	<b>1 334 054</b>

## Annexe (2)

### TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
<b>BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (après modifications comptables)</b>	<b>&lt;5 723 107&gt;</b>	<b>-</b>
<b>A REINTERGRER</b>	<b>7 889 415</b>	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	48 000	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	14 356	
Provisions constituées (Créances client)	3 200 652	
Provisions constituées (Titres de participation)	2 065 864	
Provisions constituées (Stocks)	202 365	
Jetons de présence dans la limite de 1000 DT	36 000	
Impôt sur les sociétés	138 751	
Taxe sur les voyages	1020	
Amendes et pénalités non déductibles	18 690	
Pertes de changes non réalisées	1 195 054	
Amortissement des immobilisations réévaluées	176 659	
Provisions pour congés	200 000	
Contribution conjoncturelles	61 949	
Autres réintégrations	530 055	
<b>A DEDUIRE</b>		<b>1 523 741</b>
Reprise sur provision clients		70 371
Gains de changes non réalisées		1 453 370
<b>RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS</b>	<b>642 567</b>	
Bénéfice	642 567	
Déficit		
<b>RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE</b>	<b>642 567</b>	
Bénéfice	642 567	
Déficit		
Base de déduction du bénéfice / Export	642 567	
Bénéfice sur exportation	16,867%	108 384
<b>BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20%</b>	<b>534 183</b>	
<b>BASE DE L'IMPÔT MINIMUM LOCAL</b>	<b>63 868 274</b>	
<b>BASE DE L'IMPÔT MINIMUM EXPORT</b>	<b>11 014 191</b>	
<b>RESULTAT NET FISCAL</b>		
Bénéfice Local	534 183	
Bénéfice Export	108 384	
Déficit		
<b>IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 20% local</b>	<b>106 837</b>	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 10% Export</b>	<b>10 838</b>	
<b>Minimum d'impôt 0,2% du CA local TTC</b>	<b>127 737</b>	
<b>Minimum d'impôt 0,1% du CA local TTC</b>	<b>11 014</b>	
IS à payer	138 751	

## Annexe (3)

### SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2014

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2 014	2 013
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		. <i>Marge Commerciale</i>		-	-
(2) Revenus et autres produits d'exploitation Production stockée Production Immobilisée	65 400 231 - -	Ou (Déstockage de production)	<162 565>				
<b>Total</b>	<b>65 400 231</b>	<b>Total</b>	<b>&lt;162 565&gt;</b>	. <i>Production</i>	<b>65 562 796</b>	<b>72 765 178</b>	
. (2) Production	65 562 796	Achats consommés	39 131 589	. <i>Marge sur coût matières</i>	<b>26 431 207</b>	<b>26 752 997</b>	
. (1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	12 290 692				
. (2) Marge sur coût matière	26 431 207						
. Subvention d'exploitation							
<b>Total</b>	<b>26 431 207</b>	<b>Total</b>	<b>12 607 816</b>	. <i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>	<b>14 140 515</b>	<b>12 512 331</b>	
. Valeur Ajoutée Brute	<b>14 140 515</b>	Impôts et taxes	317 124	. <i>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</i>			
		Charges de personnel	5 895 049		<b>7 928 342</b>	<b>7 162 358</b>	
		<b>Total</b>	<b>6 212 173</b>				
. Excédent brut d'exploitation	<b>7 928 342</b>	ou Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	105 883	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	-	Charges financières	3 022 473				
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	10 596 108	. <i>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</i>			
		Impôt sur le résultat ordinaire	138 751		<b>&lt;5 723 107&gt;</b>	<b>2 148 828</b>	
<b>Total</b>	<b>8 034 225</b>	<b>Total</b>	<b>13 757 332</b>				
. Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	<b>&lt;5 723 107&gt;</b>				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-	. <i>Résultat Net après Modifications Comptables</i>			
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-		<b>&lt;5 723 107&gt;</b>	<b>2 148 828</b>	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>&lt;5 723 107&gt;</b>				



## Annexe (4)

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2014

(Exprimé en DT)

#### 1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
<b>1- Engagements donnés</b>						
1-a Garanties personnelles						
Cautionnement	338 000					Caution solidaire LFS
Aval	-					
Autres garanties	-					
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	5 497 997	BT				en 1er rang lot de terrain SELMA II
	-	STB				
	326 000	UBCI				en rang utile lot de terrain SELMA II
	5 663 357	BH				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 423 943	ATIJARI BANK				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 731 167	BTK				en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	4 597 997	BT				en 1er rang Fond de commerce et matériel
	326 600	UBCI				en rang utile Fond de commerce et matériel
	5 663 357	BH				en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 423 943	ATIJARI BANK				en rang utile Fond de commerce et matériel
	273 167	BTK				en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues						
1-d Créances à l'exportation						
1-e Abandon de créances						
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles						
<b>Total</b>						
<b>2- Engagements reçus</b>						
2-a Garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
2-b Garanties réelles						
Hypothèque						
Nantissement						
2-c Effets escomptés non échues	2 317 329					
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)						
2-e Abandon de créances						
<b>Total</b>						
<b>3- Engagements réciproques</b>						
Loyer de leasing	2 964 557					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé						
Avals et Cautions	1 612 132					
Crédit documentaire	800 000					
Personnel congés	82 839					
Factures visées						

## Annexe (5)

### TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Autres réserves	Subventions d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des Capitaux propres
<b>Soldes au 31/12/2012 avant affectation</b>	3 244 000	0	81 069	3 052 403	50 010	1 368	<3 692 348>	1 503 789	4 240 290
Affectation du résultat (AGO 28/06/2013)							1 503 789	<1 503 789>	0
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	1 456 000	9 464 000							10 920 000
Mouvements nets des subventions d'investissements*						52 145			52 145
Résultat de l'exercice								2 148 828	2 148 828
<b>Soldes au 31/12/2013 avant affectation</b>	4 700 000	9 464 000	81 069	3 052 403	50 010	53 514	<2 188 559>	2 148 828	17 361 263
Augmentation de capital (AGE 07/07/2014)	146 875	<146 875>							-
Résorption de la subvention d'investissement						<30 024>			<30 024>
Affectation du résultat (AGO 07/07/2014)							2 148 828	<2 148 828>	-
Résultat de l'exercice								<5 723 107>	<5 723 107>
<b>Soldes au 31/12/2014 avant affectation</b>	4 846 875	9 317 125	81 069	3 052 403	50 010	23 490	<39 732>	<5 723 107>	11 608 132

Les subventions d'investissement figurant au bilan du 31 décembre 2014 pour un montant net de 23 490 DT se détaillent comme suit :

- Montant brut au 31/12/2012	897 838 D
- Subventions obtenues en 2013	788 628 D
	-----
<b>Montant brut au 31 Décembre 2014</b>	<b><u>1 686 466 D</u></b>
<i>A déduire</i> : Cumul des amortissements au 31 décembre 2014	1 662 976 D
Valeur nette	<b><u>23 490 D</u></b>

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «Land'Or S.A.» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Land'Or S.A.» comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 11.608.132 DT y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 5.723.107 DT.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il en est fait mention dans les notes 4.3 et 4.6 aux états financiers, l'engagement financier de Land'Or S.A dans la filiale LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc ») s'élève à 15.131 KDT. La société Land'Or Maroc a connu des problèmes d'exploitation et des difficultés financières, en 2013 suite à l'incident technique, et en 2014 suite au blocage d'importation de tout produit d'origine animale provenant de la Tunisie proclamé par les autorités marocaines et lié au problème de la fièvre aphteuse en Tunisie. Ce blocage qui a été décrété en septembre 2014, vient d'être levé en date du 07 mai 2015.

Compte tenu de l'intérêt que revêt le marché marocain dans le plan de développement stratégique de Land'Or S.A et de la reprise de l'activité normale de la filiale marocaine, le management de Land'Or S.A a préparé un projet de plan de redressement de la filiale sur la base duquel une provision de 3.000 KTD a été constatée au titre de la créance de ladite filiale.

Compte tenu de la situation actuelle et des nouvelles perspectives de la filiale, il n'a pas été possible d'apprécier si la provision constatée par le management et validée par le Conseil d'Administration correspond au niveau du risque éventuel du non recouvrement de l'engagement financier de Land'Or S.A dans Land'Or Maroc.

## Opinion avec réserve

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle du point évoqué au niveau du paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «Land'Or S.A.» au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

## **Rapport sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception du point évoqué dans le paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

*Tunis le 22 mai 2015*

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F***

***FMBZ KPMG TUNISIE***

***Ahmed BELAIFA***

***Hassen BOUAITA  
Directeur Associé***

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475  
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les principales caractéristiques.

**1- Conventions de prestations de services avec LAND'OR FOODS ET SERVICES SA (« LFS »).**

- Une convention de prestation de service et de logistique a été signée en 2003 et qui porte sur la location par Land'Or S.A de bureaux et de divers matériels à LFS.

Le produit comptabilisé en 2014 au titre de cette convention et de l'avenant conclu en 2014 s'élève à 588.458 DT en hors taxes.

Le solde du compte client LFS arrêté au 31/12/2014 est débiteur de 735.235 DT.

- La société LFS assure au profit de la société Land'Or S.A les prestations suivantes :
  - Entretien et réparation
  - Commercialisation des produits Land'Or S.A.
  - Suivi des litiges clients.
  - Recouvrement des créances Land'Or S.A.
  - Prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LFS et réglés par Land'Or S.A.

La charge comptabilisée en 2014 par Land'Or S.A au titre des prestations fournies par LFS s'élève à 4.409.788 DT en hors taxes.

Le solde du compte fournisseur LFS chez Land'Or S.A arrêté au 31/12/2014 est créditeur de 1.776.583 DT.

- Par ailleurs, la société Land'Or S.A s'est portée caution solidaire en 2014 pour le remboursement des crédits de gestion de 225.000 DT en principal contractés par LFS auprès de la Banque de Tunisie.

**2- Relation avec la Filiale Marocaine LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc »).**

- Land'Or S.A a réalisé un chiffre d'affaires de 5.842.603 DT au titre de la vente de produits finis à Land'Or Maroc en 2014. Il est à noter qu'il n'existe pas de convention écrite entre LAND'OR SA et Land'Or Maroc. Le solde du compte client LFS arrêté au 31/12/2014 est débiteur de 13.483.824DT.
- Le compte courant actionnaire Land'Or Maroc est débiteur dans les livres de Land'Or S.A de 17.131 DT au 31 décembre 2014.

### 3- Relation avec la Filiale Américaine « LAND'OR USA »

- Le compte courant actionnaire LAND'OR USA est débiteur dans les livres de Land'Or S.A de 97.054 DT au 31 décembre 2014.

### 4- Emprunts:

- Les emprunts bancaires conclus par la société et produisant leur effet au 31 décembre 2014 se présentent comme suit (Montants en DT) :

Banque	Montant en principal	Taux d'intérêts	Modalité de remboursement	Garanties	Solde au 31.12.2014	Décision du conseil d'administration
UBCI	1 500 000	7,10%	Remboursable sur 12 ans dont 2 années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	300 000	31/05/2004
BH	700 000	TMM+2%	Remboursable sur 7ans	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia .	231 503	02/07/2009
BH	1 500 000	TMM+2%	Remboursable sur 7 ans dont 1 année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	1 396 557	01/03/2012
BT	1 500 000	TMM+2,25%	Remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	1 500 000	26/04/2013
BT	3 000 000	TMM+2,25%	Remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile en sur la propriété sise à Khelidia	2 550 000	01/03/2012
BH	1 500 000	5,24%	Remboursable sur 10 ans dont 2 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	3 000 000	26/04/2013
BTK	2 000 000	BEI+2,75%	Remboursable sur 8 ans dont 3 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce constitué d'une unité commerciale et financière de fabrication de produits agroalimentaire Hypothèque immobilière de rang utile	2 000 000	21/11/2013
Attijari Bank	2 000 000	TMM+2,5%	Remboursable sur 7 ans dans une année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce d'une unité d'industries alimentaires. Une hypothèque immobilière en rang disponible.	1 936 148	07/05/2013

- Au 31 décembre 2014, les dettes de la société Land'Or S.A liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.320.483 DT dont 573.000 DT à moins d'un an et 1.747.483 DT à plus d'un an.
- Au 31 décembre 2014, les dettes de la société Land'Or S.A liées aux opérations de financement à court terme (crédits de gestion et concours bancaires) s'élèvent à 23.709.555 DT. Elles se détaillent comme suit :



<b>Banque</b>	<b>Montants en DT</b>
BTK	1 786 686
BT	15 010 217
Attijari Bank	654 776
BH	5 484 167
STB	598 764
UBCI	174 946
<b>Total</b>	<b>23 709 555</b>

### ***C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juillet 2014 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 40.000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration, soit un montant de 10.000DT par administrateur.
- La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général, a été fixée par décision du conseil d'administration du 22 août 2013. Elle est payable sur 12 mensualités.
- Le Directeur Général Adjoint et de l'administrateur salarié perçoivent des salaires mensuels bruts de 9.075 DT et 7.576 DT respectivement. En plus de cette rémunération, le Directeur Général adjoint bénéficie d'une prime de rendement et l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, de prime de productivité et de prime de bilan.
- Outre les rémunérations sus mentionnées, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Un prêt de 50.000 DT accordé en 2002 au Directeur Général Adjoint de la société. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2002. Au 31 Décembre 2014, ce prêt demeure non remboursé.
- Les obligations et engagements de la Société Land'Or S.A envers son Président Directeur Général, son Directeur Général Adjoint et ses administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

En DT	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateur Salarié (*)	
	Charges de l'exercice 2014	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice 2014	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice 2014	Passif au 31/12/2014
Salaires	284.986	-	108.899	-	90.916	-
Primes	-	-	9.075	505	58.330	-

(\*) La rémunération de l'administrateur salarié n'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

*Tunis le 22 mai 2015*

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Hassen BOUAITA  
Directeur Associé**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI & Mr Chéief BEN ZINA.

**Bilan consolidé du groupe CARTE Arrêté au 31/12/2014 (en dinars)**

ACTIFS NETS	Note	2014	2013
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>11.1</b>	<b>1 903 301</b>	<b>2 001 693</b>
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		720 823	868 080
AC13 Fonds commercial		90 421	63 210
Ecart d'acquisition négatif	11.1	-581 035	-1 001 103
Ecart d'acquisition positif	11.1	1 673 093	2 071 506
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>11.1</b>	<b>1 092 057</b>	<b>1 070 403</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>11.2</b>	<b>30 387 884</b>	<b>32 410 553</b>
AC21 Installations techniques et machines		23 037 880	20 623 522
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		7 350 004	10 398 955
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		-	1 388 076
<b>AC3 Placements</b>	<b>11.3</b>	<b>279 470 095</b>	<b>196 913 039</b>
Participations mises en équivalence		3 561 446	2 682 022
<b>AC31 Terrains et constructions</b>	11.3.1	<b>107 338 953</b>	<b>40 649 711</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		98 433 117	31 899 977
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		8 905 836	8 749 734
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		-	-
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		-	-
AC321 Parts dans les entreprises liées		-	-
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-
<b>AC33 Autre Placements financiers</b>	11.3.2	<b>168 569 425</b>	<b>153 551 305</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP		50 848 812	48 671 393
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe		99 291 789	93 106 804
AC334 Autres prêts		3 216 884	1 600 599
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		15 014 395	9 514 395
AC336 Autres		197 545	658 115
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>		<b>270</b>	<b>30 000</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>		-	-
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>		<b>44 787 166</b>	<b>37 917 154</b>
AC510 Provision pour primes non acquises		9 508 528	9 271 561
AC520 Provision d'assurance vie		-	-
AC530 Provision pour sinistres vie		352 660	46 897
AC531 Provision pour sinistres non vie		34 925 979	28 598 697
<b>AC6 Créances</b>		<b>61 429 727</b>	<b>58 361 288</b>
AC611 Primes acquises et non émises		4 841 692	4 390 348
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		18 946 729	19 489 793
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>		<b>3 706 557</b>	<b>3 530 295</b>
<b>AC63 Autres créances</b>		-1 109 333	-586 782
AC631 Personnel		138 175	137 251
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	11.4	10 888 288	10 668 538
AC633 Débiteur divers	11.5	24 017 619	20 731 845
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>		<b>28 456 731</b>	<b>28 324 000</b>
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>	<b>11.6</b>	<b>20 431 061</b>	<b>21 423 290</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>		-	-
AC721 Frais d'acquisition reportés		2 422 993	2 433 193
AC722 Autres charges à répartir		40 836	-
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>		-	-
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus		4 126 119	3 406 141
AC732 Estimation de réassurances - acceptation		-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		1 435 723	1 061 378
<b>Total de l'actif</b>		<b>446 434 907</b>	<b>355 927 730</b>

**Bilan consolidé du groupe CARTE**  
**Arrêté au 31/12/2014**  
**(en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	12.1.1	25 000 000	25 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		-	-
CP4 Autres capitaux propres		-	-
CP5 Résultat reporté		-	-
Actions d'autocontrôle		-2 523 756	-2 521 538
Réserves consolidées	12.1.2	95 390 197	32 419 901
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>117 866 440</b>	<b>54 898 363</b>
CP6 Résultats consolidés	12.1.3	11 760 957	3 683 054
CP6' Part du groupe dans les résultats consolidés		10 877 879	3 679 935
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>129 627 397</b>	<b>58 581 417</b>
CP6' Part des minoritaires dans les résultats consolidés	12.1.4	883 078	3 120
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	12.1.4	12 303 261	7 022 234
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>13 186 338</b>	<b>7 025 354</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>		<b>34 316 175</b>	<b>37 287 808</b>
PA13 Autres emprunts	12.2.1	22 812 858	18 144 441
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	12.2.2	11 503 318	19 143 367
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>12.2.3</b>	<b>1 592 257</b>	<b>1 479 281</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		<b>201 001 832</b>	<b>182 976 270</b>
PA310 Provision pour primes non acquises		23 164 317	23 499 408
PA320 Provision d'assurance vie		75 783 070	66 912 872
PA330 Provision pour sinistres (vie)		5 360 574	3 719 783
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		99 523 808	91 586 036
PA331 Prévisions de recours à encaisser ( non vie )		-8 731 479	-8 550 872
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes ( vie)		1 921 768	1 243 233
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		187 458	188 049
PA361 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		3 792 317	4 377 762
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>		<b>21 357 704</b>	<b>22 265 909</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>		<b>44 668 168</b>	<b>46 024 124</b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12.2.4	10 503 565	10 395 613
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		11 949 283	13 630 043
PA621 Autres		364 229	116 457
<b>PA63 Autres dettes</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	12.2.5	245 186	248 186
PA632 Personnel	12.2.6	981 604	1 262 428
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12.2.7	3 558 965	3 206 428
PA634 Crédoiteurs divers	12.2.8	17 065 336	17 164 969
<b>PA7 Autres passifs</b>		<b>685 036</b>	<b>287 568</b>
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12.2.9	685 036	287 568
<b>Total du passif</b>		<b>303 621 172</b>	<b>290 320 959</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>446 434 907</b>	<b>355 927 730</b>

**Etat de résultat consolidé du groupe CARTE**  
**Pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
(en dinars)

Etat de résultat consolidé du groupe CARTE		Notes	2014	2013
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		6 792 168	6 904 963
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		4 522 207	3 497 986
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		8 843 164	6 383 681
	PRNT11 Revenus des placements		6 554 890	4 901 960
	PRNT12 Produits des autres placements		-	-
	PRNT13 Reprise de corrections de valeurs sur placements		894 092	464 160
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 394 182	1 017 561
	Sous total 1		20 157 540	16 786 630
CHNT1	Charges des placements		-4 013 802	-3 279 515
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-926 116	-1 316 750
	Charges financières nettes des filiales	13.1	-2 391 390	-1 059 551
	CHNT12 Correction de valeur sur placements		-693 570	-894 092
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-2 726	-9 122
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-4 187 116	-3 300 073
PRNT2	Autres produits non techniques		46 045 152	31 696 576
	Autres produits non techniques (CARTE)		152 445	181 209
	Autres produits non techniques (CARTE VIE)		1 539 310	2 789,371
	Revenus des filiales	13.2	41 414 363	30 643 858
	Autres produits des filiales		2 939 035	868 720
CHNT3	Autres charges non techniques		-40 862 042	-32 769 352
	Autres charges non techniques (CARTE)		-846 615	-741 668
	Autres charges non techniques (CARTE VIE)		-	-
	Achat de march/Appro consommés des filiales		-22 523 495	-20 975 331
	Autres charges des filiales		-17 491 932	-11 052 353
	Sous total 2		-3 017 808	-7 652 363
	Résultat provenant des activités ordinaires		17 139 732	9 134 267
CHNT4	Impôts sur le résultat		-3 870 630	-4 132 882
	Impôts sur le résultat (CARTE)		-1 700 588	-2 362 066
	Impôts sur le résultat CARTE VIE		-1 441 403	-870 906
	Impôts sur le résultat des filiales		-728 639	-899 910
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		13 269 102	5 001 385
	Annulation des résultats des filiales		-1 217 942	2 474 568
	Annulation du résultat de la CARTE VIE		-4 620 114	-2 629 870
	Annulation du résultat de la Mère		-7 431 046	-4 846 083
	Affectation des résultats des filiales sur le résultat consolidé		12 020 198	3 985 856
	Quote part du groupe dans le résultat des entreprises associées		-259 241	-302 802
	Résultat net de l'exercice consolidé		11 760 957	3 683 054
	Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-200 793
	Résultat de l'exercice après modifications comptables		11 760 957	3 482 261
	Part du groupe dans le résultat consolidé		11 760 957	3 482 261
	Part des minoritaires dans le résultat consolidé		883 078	3 120

**Etat de flux de trésorerie consolidé du groupe CARTE**  
**Pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
**(en dinars)**

<b>Etat de flux de trésorerie consolidé du groupe CARTE</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	11 760 957	3 683 054
Amortissements et provisions	6 419 849	2 822 285
<b>Variation des :</b>		
Stocks		
Créances	745 005	2 367 674
Autres actifs	-4 485 400	7 586 339
Fournisseur et autres dettes	-1 666 704	-3 528 232
Plus ou moins values de cession	-	-
Transfert de charges	5 992 455	1 122 892
Redressement de consolidation		
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>18 766 162</b>	<b>14 054 012</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.	-2 610 686	-15 870 518
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières.	-16 714 515	-12 609 439
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-19 325 201</b>	<b>-28 479 957</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	6 575 000	6 002 500
Dividendes et autres distributions	-4 036 558	-3 975 000
Encaissements provenant des emprunts	-2 971 632	15 196 287
Remboursement d'emprunts		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-433 190</b>	<b>17 233 787</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-992 229</b>	<b>2 797 842</b>
Trésorerie au début de période	21 423 288	18 625 446
<b>Trésorerie fin de période</b>	<b>20 431 059</b>	<b>21 423 288</b>

## 1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe CARTE est composé au 31 décembre 2014 de 13 sociétés composées d'une société mère, onze filiales et une société associée opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit:

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE VIE (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie)
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- Radio IFM
- CCF (Cofib Capital Finance)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)
- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne)
- Utique GAZ
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière)
- LINDE GAS (Industrie du Gaz)

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

### 1.1. LA CARTE assurances (société mère):

I. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

- **Identité**

II. Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Lot BC4 - Centre Urbain Nord 1082 - TUNIS

Capital Social : 25 MDT

Tel : 71. 184.000 / Fax : 71.184.184

RC : B 18794 1997

E-mail : [dgen@carte.com.tn](mailto:dgen@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

- **Conseil d'Administration :**

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abdessalem BEN AYED

Néjib DOGHRI

Union Tunisienne de Participation.

Abderrahmen Fatmi

Christian Hugues Despointes

SEPCM

- **Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

- **Les clients**

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

- **Les Entreprises**

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports.

- **Les Particuliers**

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie, décès, assurance vie et retraite. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

- **Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

Le capital social s'élève au 31/12/2014 à 25 MDT répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de C.I.	Nombre de Total	Part du Capital en (%)
MR DOGHRI HASSINE	1 225 044	1 664	1 226 708	49,07%
S.E.P.C.M	658 087	-	658087	26,32%
UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION	226 260	-	226260	9,05%
COFITE SICAF	-	147 680	147 680	5,91%
COTIF SICAR	-	93 581	93 581	3,74%
STEC	137 131	4 577	141 708	5,67%
PBF Amen Invest	-	60	60	0,00%
Autres	3 478	2 438	5 916	0,24%
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>



## 1.2. CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010.

l'objet est la pratique des opérations d'assurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nbre actions libérées</b>	<b>Part du capital en (DT)</b>	<b>Part du capital en (%)</b>
Assurances CARTE	808 150	8 081 500	97,958%
COFITE	5 000	50 000	0,606%
COTIF	340	3 400	0,041%
CITE	170	1 700	0,021%
M. Hassine Doghri	10 000	100 000	1,21%
M. Mehdi Doghri	340	3 400	0,04%
Mme Afifa Boughzou	1 000	10 000	0,12%
<b>TOTAL</b>	<b>825 000</b>	<b>8 250 000</b>	<b>100%</b>

Il est à noter que la société CARTE Vie, par son assemblée générale extraordinaire en date du 03/06/2014, a augmenté son capital de 8 000 000 DT à 9 000 000 DT Libéré de 1/4.

## 1.3. COTIF SICAR :

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COTIF SICAR est contrôlée par la CARTE détenant 81,5 % de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2014 à 10 MDT repartis comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nbre actions libérées</b>	<b>Part du capital en (DT)</b>	<b>Part du capital en (%)</b>
Assurances CARTE	814 989	8 149 890	81,50%
Banque du Sud	75 000	750 000	7,50%
SEPCM	60 000	600 000	6,00%
Confection Ras Jebel	25 000	250 000	2,50%
CITE	25 000	250 000	2,50%
Cofite	10	100	0,00%
M. Hassine Doghri	1	10	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>

## 1.4. COFITE SICAF :

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COFITE SICAF est contrôlée par la CARTE détenant 75,55 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2014 à 9 MDT repartis comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nbre Actions libérées</b>	<b>Part du capital en (DT)</b>	<b>Part du capital en (%)</b>
ASSURANCES CARTE	679 990	6 799 900	75,554%
SEPCM	180 000	1 800 000	20,000%
CITE	5	50	0,001%
Autres	40 005	400 050	4,445%
<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>100%</b>

**1.5. Radio IFM :**

La société Radio Ibtissama FM est une société anonyme de droit tunisien qui a été créée le 02/02/2012, qui siège à l'immeuble Louati lot 6.5.9 les jardins du lac Tunis 1053. Sa forme juridique est une société anonyme contrôlée par le Groupe la CARTE pour 60% de son capital libéré et qui est réparti, au 31/12/2014 comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nbre Actions libérées</b>	<b>Part du capital en (DT)</b>	<b>Part du capital en (%)</b>
COTIF SICAR	67 500	675 000	54,00%
COFITE	37 500	375 000	30,00%
HAMED SOYAH	17 000	170 000	13,60%
SOFIENE BOUSSETTA	2 132	21 320	1,71%
AHMED SOYAH	40	400	0,03%
JALILA SOYAH	40	400	0,03%
WASSIM BEN GHODBENE	788	7 880	0,63%
<b>TOTAL</b>	<b>125 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>100%</b>

Il est à noter que la société Radio Ibtissama FM, par son assemblée générale extraordinaire en date du 16/09/2014, a augmenté son capital de 125 000 DT à 1 125 000 DT.

**1.6. CCF :**

La Cofib Capital Finance est une société d'intermédiation boursière tunisienne qui siège au 51, Av.JUGURTHA – Mutuelleville 1002 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme agréée pour exercer le négoce des valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles pour le compte des clients et le placement des titres, son capital libéré s'élevé au 31/12/2014 à 3,000 MDT répartis comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nbre d'actions libérées</b>	<b>Part du capital en (DT)</b>	<b>Part du capital en (%)</b>
STB	9 000	90 000	3,00%
MINOTERIE SOUKRA	9 000	90 000	3,00%
TANNE MEGISS MAGH	9 000	90 000	3,00%
TTS	18 000	180 000	6,00%
SEPCM	42 628	426 280	14,21%
CARTE	149 368	1 493 680	49,79%
COFITE	54 000	540 000	18,00%
N2M C	9 000	90 000	3,00%
M. HASSINE DOGHRI	4	40	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>100,00%</b>

**1.7. SIDHET :**

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968 et qui siège à l'Avenue. Hédi NOUIRA 8050 HAMMAMET.

Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie.

Son capital libéré au 31/12/2014 s'élevé à 20 MDT détaillés comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nbre Actions libérées</b>	<b>Part du capital en (DT)</b>	<b>Part du capital en (%)</b>
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	21,627%
CARTE	1 453 201	14 532 010	60,550%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	9,323%
Financière Agache SA	2 000	20 000	0,08%
Cie Gle Financière Agricole	1 975	19 750	0,08%
CITE	10	100	0,00%
CARTE VIE	200 000	2 000 000	8,33%
Autres	20	200	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 400 000</b>	<b>24 000 000</b>	<b>100,00%</b>

Il est à noter que la société SIDHET, par son assemblée générale extraordinaire en date du 12/02/2014, a augmenté son capital de 20 000 000 DT à 24 000 000 DT.

#### 1.8. CIIM :

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av. JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001 et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par la CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2014 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part du capital en (DT)	Part du capital en (%)
CARTE	1 125	112 500	4,22%
COTIF_SICAR	10 500	1 050 000	39,40%
CARTE VIE	10 025	1 002 500	37,62%
CITE	2 000	200 000	7,50%
STEC	999	99 900	3,75%
COFITE_SICAF	999	99 900	3,75%
SEPCM	999	99 900	3,75%
Autres	3	300	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>26 650</b>	<b>2 665 000</b>	<b>100,00%</b>

#### 1.9. CITE :

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont la CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 83% du capital social libéré qui se détaille au 31/12/2014 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part du capital en (DT)	Part du capital en (%)
CARTE	265 750	2 657 500	83,05%
SEPCM	32 250	322 500	10,08%
COFITE SICAF	20 000	200 000	6,25%
EMP	1 000	10 000	0,31%
Autres	1 000	10 000	0,31%
<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>100%</b>

Il est à noter que la société CITE, par son assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2014, a augmenté son capital de 2 000 000 DT à 3 200 000 DT .

#### 1.10. UTIQUE GAZ :

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2, 1080 Tunis Aéroport. Elle a été créée le 15/12/2004. Son capital est totalement libéré au 31/12/2014 et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part du capital en (DT)	Part du capital en (%)
COTIF SICAR	7 500	750 000	37,50%
LINDE	1 000	100 000	5,00%
CARTE	10 000	1 000 000	50,00%
COFITE SICAF	500	50 000	2,50%
CITE	500	50 000	2,50%
HASSINE DOGHRI	499	49 900	2,50%
MUSTAPHA EL HADDAD	1	100	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100%</b>

### 1.11. CODIS :

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis. Elle a été créée le 28 septembre 1998. Son capital social s'élève au 31/12/2014 à 2,2 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part du capital en (DT)	Part du capital en (%)
COTIF SICAR	5 784	578 400	26,29%
CARTE	9 725	972 500	44,20%
IBM TUNISIE	3 428	342 800	15,58%
ATB	3 059	305 900	13,90%
Autres actionnaires	4	400	0,02%
<b>TOTAL</b>	<b>22 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>100,00%</b>

### 1.12. BUSINESS TOWERS :

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069. Elle a été créée en 2008. Son capital social s'élève au 31/12/2014 à 2,5 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part du capital en (DT)	Part du capital en (%)
CARTE ASSURANCES	249 999	2 499 990	100,00%
AUTRES	1	10	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## 2. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés du Groupe CARTE ont été arrêtés au 31 décembre 2014 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation à savoir :

- la norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- la norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- la norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- la norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- la norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

## 3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes :

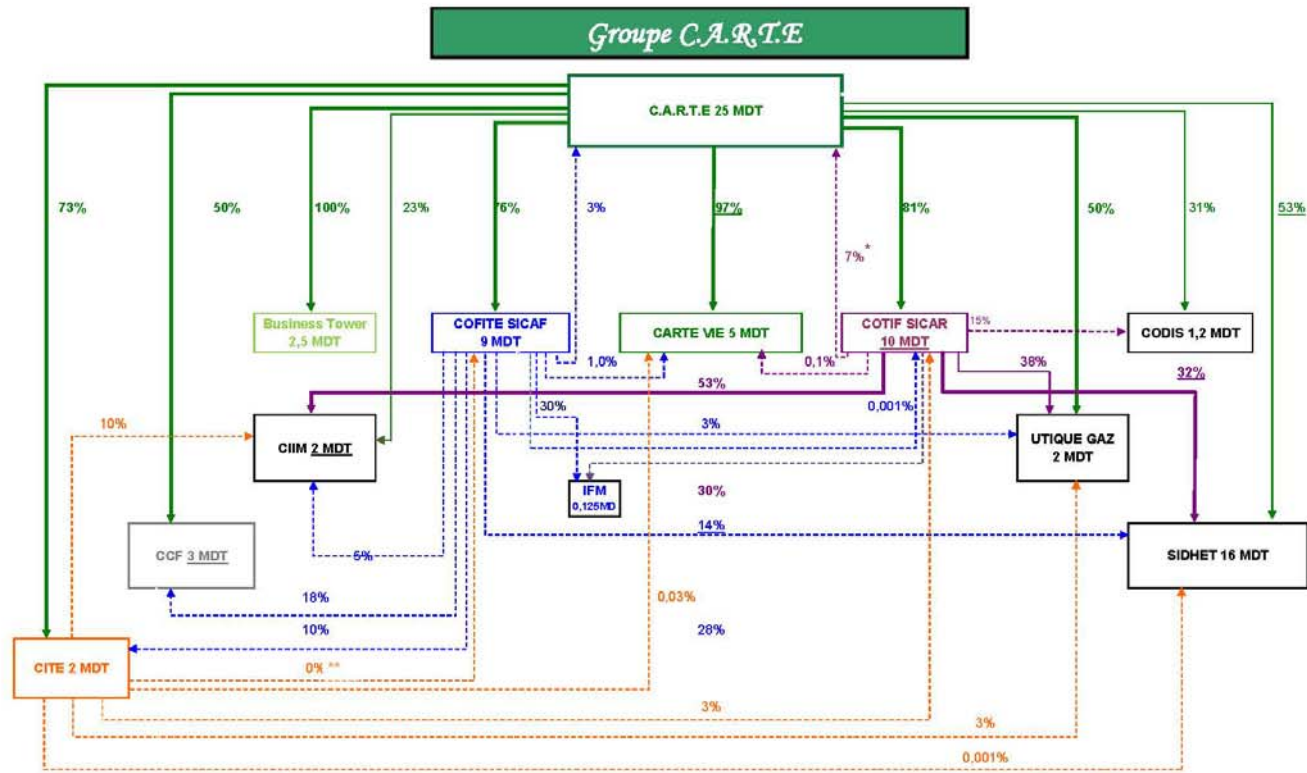
	Société	% de contrôle 2014	% de contrôle 2013	% d'intérêt 2014	% d'intérêt 2013	Méthode de consolidation
1	La CARTE	100,00%	100,00%	97,987%	97,98%	
2	CARTE VIE	98,63%	98,58%	96,49%	96,43%	IG
3	UTIQUE GAZ	92,50%	92,50%	83,75%	83,49%	IG
4	COFITE-SICAF	75,56%	75,56%	74,03%	74,03%	IG
5	CITE	89,30%	82,88%	86,00%	78,81%	IG
6	CIIM	92,49%	92,49%	81,97%	81,34%	IG
7	COTIF-SICAR	84,00%	84,00%	82,01%	81,82%	IG
8	SIDHET	99,83%	84,00%	92,01%	90,91%	IG
9	CODIS	70,50%	70,50%	64,88%	64,82%	IG
10	CCF	67,79%	67,79%	62,11%	62,10%	IG
11	Business Towers	100,00%	100,00%	97,99%	97,98%	IG
12	Linde GAS	37,97%	37,30%	31,19%	30,58%	ME
13	RADIO IFM	84,00%	60,00%	66,50%	46,76%	IG

IG : Intégration globale / ME : Mise en équivalence

- 11 sociétés sont contrôlées par la CARTE et donc intégrées globalement et 1 avec influence notable.

➔ Les états financiers des sociétés intégrées globalement ont été cumulés aux comptes de la société mère, rubrique par rubrique, tout en éliminant les transactions intragroupes et les titres de participation.

#### 4. SCHEMA DU GROUPE CARTE



**Participations réciproques**

- \* Participation afférente à des certificats d'investissement n'ouvrant donc pas droit au vote
- \*\* La CITE détient 0,001 % du capital de la COTE SICAF qui n'ouvrent pas droit au vote en application de l'article 466 CSC

## 5. METHODE DE CONSOLIDATION UTILISEE

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'**Intégration Globale**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées par la société mère la CARTE, elle consiste à :

Au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;

Au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux minoritaires.

## 6. ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES

Les dettes et créances intragroupe, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe sont éliminées pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

## 7. IMPOT SUR LE RESULTAT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé en application de la convention de rattachement des charges aux produits. Ainsi, les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

La valeur comptable des actifs et des passifs, et

La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Pour les entreprises présentant des pertes répétées pendant les derniers exercices, l'impôt différé est évalué aux taux de 25%.

## 8. AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION TRAITEMENT DE REFERENCE

- Les actifs et passifs identifiables comptabilisés (selon le paragraphe 21 de la NCT 38 du SCE) sont évalués pour un montant égal au total de :

(a) La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'acquisition à concurrence de la part d'intérêts obtenus par l'acquéreur dans l'opération; et

(b) la part des minoritaires dans les valeurs comptables antérieures à l'acquisition des actifs et passifs identifiables de la filiale.

Tout goodwill ou goodwill négatif est comptabilisé selon la présente note.

- Le coût d'une acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables comptabilisés par référence à leur juste valeur à la date de l'opération d'acquisition. Toutefois, le coût de l'acquisition ne correspond qu'au pourcentage des actifs et des passifs identifiables acquis. En conséquence, lorsqu'un acquéreur acquiert moins de la totalité des actions de l'autre entreprise, les intérêts minoritaires en résultant sont évalués sur la base de la part revenant aux minoritaires dans la valeur comptable antérieure à l'acquisition de l'actif net identifiable de la filiale. Il en est ainsi parce que la part des minoritaires n'a pas fait partie de l'opération d'acquisition.

Le traitement de référence sera à cet effet, retenu.

Toutefois, afin de faciliter les calculs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables au moment de chaque acquisition ont été estimées à la valeur mathématique tel que dérogée aux états financiers audités, pour le calcul des écarts de première consolidation.

## 9. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

### 9.1. Amortissement du goodwill positif :

Le goodwill positif est amorti sur une base systématique sur sa durée d'utilité. Celle-ci a été estimée à 5 ans.

Mode d'amortissement : Conformément à la norme comptable tunisienne n°38, le mode linéaire a été retenu pour l'amortissement du goodwill.

### 9.2. Amortissement du goodwill négatif :

#### Présentation :

Tout excédent, à la date de l'opération d'acquisition, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif qui est présenté parmi les actifs en signe moins dans la même rubrique du bilan que le goodwill.

#### Imputation :

#### **Règle 1 :**

Dans la mesure où le goodwill négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas, à la date d'acquisition, des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif est comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

➔ **Ce traitement a été retenu pour les goodwills négatifs dégagés au cours d'un exercice bien précis et pour lequel des pertes ont été constatées au cours d'exercices ultérieurs.**

Toutefois, les produits constatés ne devraient excéder le montant desdites pertes constatées.

#### **Règle 2 :**

Dans la mesure où le goodwill ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

(a) le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis; et

(b) le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

#### ➔ **Traitement retenu :**

Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues qui ont été identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur et qui peuvent être évaluées de manière fiable, le goodwill négatif est un profit qui est comptabilisé en produits sur une durée de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans les actifs estimées à 5 ans. Durée fixée à titre de simplification des calculs.

## 10. ACQUISITIONS SUCCESSIVES

- Une participation peut résulter de plusieurs opérations d'acquisition, par exemple lorsqu'elle s'effectue par étapes par des achats successifs en bourse. Lorsque tel est le cas, chaque opération importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et pour celle du montant de tout goodwill ou goodwill négatif provenant de cette

opération. Ceci aboutit à une comparaison, étape par étape, du coût des prises de participation individuelle avec la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis, lors de chaque étape importante.

- Lorsqu'une acquisition s'effectue par achats successifs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération d'échange. Si tous les actifs et passifs identifiables relatifs à une acquisition sont ajustés à la juste valeur applicable au moment des achats successifs, tout ajustement de la part d'intérêts détenue précédemment par l'acquéreur est une réévaluation comptabilisée en tant que telle.

Avant de pouvoir être qualifiée d'acquisition, une opération peut être qualifiée de participation dans une société associée et être comptabilisée par application de la méthode de la mise en équivalence selon la NC 36 participations dans des entreprises associées. Dans ce cas, la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et la comptabilisation du goodwill ou goodwill négatif se produisent, par convention, à compter de la date à laquelle la méthode de mise en équivalence est appliquée. Lorsque la participation n'était pas précédemment qualifiée de participation dans une entreprise associée, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est déterminée à la date de chaque étape importante et les goodwills ou goodwills négatifs sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition.

## 11. NOTES RELATIVES A L'ACTIF :

### 11.1. Actifs incorporels

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2014			2013	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
<b>Concessions, brevets, licences, marques</b>	<b>1 547 484</b>	<b>826 661</b>	<b>720 823</b>	<b>868 080</b>	<b>-147 257</b>
CARTE	631 551	377 430	254 121	246 113	8 008
Radio IFM	362 474	111 183	251 291	287 539	-36 248
Autres sociétés du groupe	553 459	338 048	215 411	334 428	-119 017
<b>Fonds commercial</b>	<b>90 421</b>	<b>-</b>	<b>90 421</b>	<b>63 210</b>	<b>27 211</b>
CARTE	90 421	-	90 421	63 210	27 211

#### Ecart d'acquisition positif

Ecart d'acquisition positif	Brut 14	At & Prov14	Net 2014	Brut 13	At & Prov13	Net 2013
CCF	73 439	73 439	-	73 439	69 767	3 672
CIIM	805 528	549 672	255 856	805 528	464 387	341 141
CITE	82 334	35 196	47 139	23 411	23 411	-
CODIS	114 474	114 474	-	114 474	114 474	-
COFITE Sicaf	129 744	129 744	-	129 744	129 744	-
COTIF Sicar	347 319	347 319	-	347 319	347 319	-
SIDHET	2 735 200	1 555 548	1 179 652	2 735 200	1 008 508	1 726 692
TEMA	238 057	47 611	190 446	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 526 096</b>	<b>2 853 004</b>	<b>1 673 093</b>	<b>4 229 116</b>	<b>2 157 610</b>	<b>2 071 506</b>

#### Ecart d'acquisition négatif

Ecart d'acquisition négatif	Brut 14	At & Prov14	Net 2014	Brut 13	At & Prov13	Net 2013
CCF	309 045	233 358	75 687	309 045	174 298	134 748
CITE	140 365	140 365	-	140 365	140 365	-
COFITE SICAF	1 862 997	1 862 997	-	1 862 997	1 862 997	-
COTIF SICAR	1 428 877	1 269 084	159 793	1 428 877	997 809	431 067
SIDHET	3 079 279	3 079 279	-	3 079 279	3 079 279	-
CIIM	50 251	22 054	28 197	50 251	12 004	38 246
CARTE VIE	204 739	79 772	124 967	194 122	38 824	155 297
CODIS	246 762	54 370	192 392	246 762	5 017	241 745
<b>TOTAL</b>	<b>7 322 315</b>	<b>6 741 279</b>	<b>581 036</b>	<b>7 311 697</b>	<b>6 310 593</b>	<b>1 001 103</b>



## 11.2. Actifs corporels d'exploitation

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2014			2013	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
<b>Installations techniques et machines</b>	<b>36 531 914</b>	<b>13 494 033</b>	<b>23 037 880</b>	<b>20 623 522</b>	<b>2 414 358</b>
SIDHET	23 996 943	6 392 951	17 603 992	15 019 540	2 584 452
CARTE	4 768 431	3 146 061	1 622 370	1 457 387	164 983
COFITE	276 287	276 287	-	-	-
CIIM	1 469 041	932 809	536 232	682 045	-145 813
CITE	194 728	167 198	27 530	54 636	-27 106
COTIF	307 113	269 091	38 022	97 022	-59 000
UTIQUE GAZ	3 689 487	1 431 636	2 257 850	2 252 099	5 751
CODIS	406 887	287 801	119 086	117 446	1 640
CCF	329 777	314 238	15 539	41 990	-26 451
CARTE VIE	72 500	42 229	30 271	44 771	-14 500
Radio IFM	1 020 719	233 732	786 987	856 584	-69 597
<b>Autres installations, outillage et mobilier</b>	<b>11 835 333</b>	<b>4 485 329</b>	<b>7 350 004</b>	<b>10 398 955</b>	<b>-3 048 951</b>
CARTE	1 282 495	521 665	760 830	856 875	-96 045
SIDHET	10 482 787	3 912 430	6 570 357	9 518 748	-2 948 391
Autres sociétés du groupe	70 052	51 235	18 817	23 332	-4 515
<b>AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 388 076</b>	<b>-1 388 076</b>
SIDHET	-	-	-	1 388 076	-1 388 076
<b>Total Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>48 367 247</b>	<b>17 979 362</b>	<b>30 387 884</b>	<b>32 410 553</b>	<b>-2 022 669</b>

## 11.3. Placements

Les placements nets des sociétés du groupe totalisent 279 470 095 dinars au 31/12/2014 contre 196 913 039 dinars à la clôture de l'exercice 2013, soit une augmentation de 82 557 055 dinars et ce, après retraitements et annulations des titres détenus dans les filiales.

### 11.3.1. Terrains et constructions

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2014			2013	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
<b>Terrains et constructions d'exploitation</b>	<b>104 715 506</b>	<b>6 282 389</b>	<b>98 433 117</b>	<b>31 899 977</b>	<b>66 533 142</b>
SIDHET *	80 850 224	3 508 467	77 341 757	10 990 648	66 351 109
CIIM	2 224 027	721 393	1 502 634	1 613 836	-111 202
CARTE	19 369 437	1 731 658	17 637 779	18 092 432	-454 653
CARTE VIE	531 983	29 917	502 066	491 542	10 524
UTIQUE GAZ	1 739 835	290 954	1 448 881	711 519	737 362
<b>Terrains et constructions hors exploitation de la CARTE</b>	<b>11 207 810</b>	<b>2 301 974</b>	<b>8 905 836</b>	<b>8 749 734</b>	<b>156 102</b>
<b>Total Terrains et constructions</b>	<b>115 923 316</b>	<b>8 584 363</b>	<b>107 338 953</b>	<b>40 649 711</b>	<b>66 689 242</b>

\* Les immobilisations de la société SIDHET sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production hors taxes récupérables, en application de la convention du coût historique, à l'exception du terrain sur lequel sont édifiés les bâtiments de l'hôtel, qui a été réévalué au 31 décembre 2014, sur la base de leur valeur actualisée telle que déterminée par des experts judiciaires spécialistes désignés suite à une ordonnance sur requête du tribunal compétent. Cette évaluation a été comptabilisée en vue d'améliorer la fiabilité des états financiers, en particulier celle relative à la présentation des éléments fonciers dans les dits états financiers et la comptabilisation d'une réserve de réévaluation parmi les capitaux propres pour une valeur de 66 479 122 DT

**11.3.2. Participations et Autres placements financiers**

	2014			2013	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	54 488 087	3 639 275	50 848 812	48 671 393	2 177 419
Obligations et autres titres à revenus fixe	99 291 789	-	99 291 789	93 106 804	6 184 985
Autres prêts	3 216 884	-	3 216 884	1 600 599	1 616 285
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 014 395	-	15 014 395	9 514 395	5 500 000
Autres	199 145	1 600	197 545	658 115	-460 570
<b>Total</b>	<b>172 210 300</b>	<b>3 640 875</b>	<b>168 569 425</b>	<b>153 551 305</b>	<b>15 018 120</b>

**11.4. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
SIDHET	5 443 179	4 812 188	630 991
CODIS	1 104 577	688 810	415 767
CARTE	1 070 272	2 035 979	-965 707
CIIM	2 071 560	1 941 739	129 821
COFITE	137 098	137 374	-276
CITE	307 597	278 752	28 845
UTIQUE GAZ	65 413	184 671	-119 258
COTIF	188 720	187 059	1 661
CCF	365 779	290 696	75 083
BUSINESS TOWER	134 093	111 271	22 822
<b>TOTAL</b>	<b>10 888 288</b>	<b>10 668 538</b>	<b>219 749</b>

**11.5. Débiteurs divers**

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014			2013	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
COTIF	467 762	360 169	107 593	93 206	14 387
CODIS	13 934 401	1 761 970	12 172 431	12 221 745	-49 314
CITE	1 839 787	-	1 839 787	224 218	1 615 569
SIDHET	1 386 232	233 743	1 152 488	1 593 382	-440 894
CARTE	2 803 369	-	2 803 369	1 154 242	1 649 127
BUSINESS TOWER	2 810 633	-	2 810 633,09	2 649 805	160 828
CCF	273 871	34 448	239 423	565 642	-326 219
UTIQUE GAZ	1 807 110	-	1 807 110	1 892 085	-84 975
COFITE	126 192	-	126 191,526	98 473	27 719
CIIM	18 116	-	18 116	18 116	-
CARTE VIE	636 320	-	636 319,632	101 289	535 031
Radio IFM	304 158	-	304 157,809	119 643	184 515
<b>TOTAL</b>	<b>26 407 950</b>	<b>2 390 330</b>	<b>24 017 619</b>	<b>20 731 846</b>	<b>3 285 773</b>

**11.6. Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse**

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
CARTE	5 250 247	14 641 527	-9 391 280
CARTE VIE	2 993 774	2 814 922	178 852
UTIQUE	1 056 751	1 656 172	-599 421
CIIM	377 489	20 563	356 926
CITE	21 183	6 647	14 536
COTIF	66 635	322 250	-255 615
SIDHET	1 994 989	745 317	1 249 672
CCF	7 326 518	494 777	6 831 741
CODIS	460 663	668 414	-207 751
Autres sociétés du groupe	882 812	52 701	830 111
<b>TOTAL</b>	<b>20 431 061</b>	<b>21 423 290</b>	<b>-992 229</b>

## 12. NOTES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

### 12.1. Capitaux propres

#### 12.1.1. Capital social ou fonds équivalent

Le capital social s'élève au 31/12/2014 à 25 MDT, reflétant le capital de la société mère du fait de l'annulation des capitaux propres des filiales lors de l'ajustement ayant concerné l'annulation des titres de participation.

#### 12.1.2. Réserves consolidées

Filiale	2014	2013	Variation
CARTE	43 372 153	39 989 672	3 382 481
COFITE	812 897	807 306	5 591
CITE	6 954	29 003	-22 049
CCF	247 290	86 530	160 760
CODIS	294 372	-64 387	358 759
CIIM	662 665	634 031	28 634
UTIQUE GAZ	2 443 581	1 528 799	914 782
COTIF	-3 152 910	-2 923 007	-229 903
BUSINESS TOWER	-3 242 003	-3 198 577	-43 426
SIDHET	53 933 071	-3 054 524	56 987 595
CARTE VIE	6 826 571	4 602 368	2 224 203
Radio IFM	-531 241	-298 237	-233 004
LINDE GAZ	-6 283 203	-5 719 076	-564 127
<b>Total</b>	<b>95 390 197</b>	<b>32 419 901</b>	<b>62 970 296</b>

#### 12.1.3. Résultats consolidés

Le résultat consolidé est obtenu à partir des résultats individuels des sociétés du groupe moyennant des retraitements visant à tenir compte, notamment, de l'impact de :

- L'élimination des opérations intragroupe,
- L'élimination de la part des minoritaires dans les résultats individuels des filiales, et
- L'amortissement des écarts d'acquisition.

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations intragroupe			Résultat consolidé		
	2014	2013	Variation	2014	2013	Variation
CARTE	8 516 049	6 059 950	2 456 099	7 236 621	3 992 035	3 244 586
COFITE	208 177	197 894	10 283	48 606	5 536	43 070
COTIF	2 406 130	-29 862	2 435 992	2 103 889	32 706	2 071 183
UTIQUE	1 488 723	1 656 485	-167 762	1 288 676	1 444 116	-155 440
SIDHET	-4 441 092	-5 570 167	1 129 075	-3 463 545	-4 251 015	787 470
CIIM	166 014	11 317	154 697	155 535	26 115	129 420
CITE	-68 775	-63 229	-5 546	-52 447	-81 367	28 920
CODIS	525 476	518 871	6 605	433 915	358 332	75 583
BUSINESS TOWER	-55 615	-6 355	-49 260	-51 316	-43 208	-8 108
CCF	270 237	192 410	77 827	237 344	160 734	76 610
CARTE VIE	4 067 370	2 113 304	1 954 066	4 542 849	2 616 680	1 926 169
Radio IFM	-681 788	-603 608	-78 180	-459 929	-274 809	-185 120
LINDE GAZ	-	-	-	-259 241	-302 802	43 561
<b>Total Groupe</b>	<b>12 400 907</b>	<b>4 477 010</b>	<b>7 923 897</b>	<b>11 760 957</b>	<b>3 683 054</b>	<b>8 077 903</b>

#### 12.1.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 12 303 261 DT contre 7 022 234 DT au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres			Intérêts minoritaires dans résultat		
	2014	2013	Variation	2014	2013	Variation
CARTE	642 216	574 972	67 244	148 672	82 288	66 384
CIIM	279 221	257 883	21 338	50 752	24 182	26 570
CITE	341 673	363 625	-21 952	-6 618	-21 883	15 265
COFITE	2 549 859	2 547 972	1 887	17 048	1 942	15 106
COTIF	1 006 795	1 110 652	-103 857	402 034	-52 984	455 018
SIDHET	4 271 610	-751 913	5 023 523	-253 262	-370 267	117 005
UTIQUE	624 206	452 209	171 997	250 083	285 469	-35 386
CODIS	939 360	748 064	191 296	208 207	191 722	16 485
CCF	1 290 715	1 209 669	81 046	111 006	81 072	29 934
BUSINESS TOWER	-66 596	-65 924	-672	-1 054	-891	-163
CARTE VIE	585 886	614 838	-28 952	163 967	95 414	68 553
Radio IFM	-161 684	-39 811	-121 873	-207 755	-312 945	105 190
<b>Total</b>	<b>12 303 261</b>	<b>7 022 234</b>	<b>5 281 025</b>	<b>883 078</b>	<b>3 120</b>	<b>879 958</b>

#### 12.2. Passifs

##### 12.2.1. Autres emprunts

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
COTIF	-	6 992 196	-6 992 196
SIDHET	22 171 139	10 239 782	11 931 357
CIIM	-	116 841	-116 841
Radio IFM	593 196	742 713	-149 517
CODIS	48 523	52 909	-4 386
<b>TOTAL</b>	<b>22 812 858</b>	<b>18 144 441</b>	<b>4 668 417</b>

### 12.2.2. Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
SIDHET	2 845 381	12 259 115	-9 413 734
UTIQUE GAZ	-	365 265	-365 265
CODIS	7 232 362	5 401 788	1 830 574
CITE	25	-	25
CIIM	115 079	290 874	-175 795
COFITE	717 121	219 772	497 349
Autres sociétés du groupe	593 350	606 553	-13 203
<b>TOTAL</b>	<b>11 503 318</b>	<b>19 143 367</b>	<b>-7 640 049</b>

### 12.2.3. Provisions pour autres risques et charges

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
COTIF	40 000	40 000	-
UTIQUE GAZ	529 822	457 044	72 778
CIIM	38 687	68 898	-30 211
CARTE	561 247	490 837	70 410
SIDHET	422 501	422 501	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 592 257</b>	<b>1 479 281</b>	<b>112 976</b>

### 12.2.4. Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opération d'assurance directe ne concernent que la CARTE assurances et s'élèvent au 31/12/2014 à 10 503 565 dinars contre 10 395 613 dinars pour l'exercice précédent, soit une diminution de 107 952 dinars.

### 12.2.5. Dépôts et cautionnements reçus

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
CARTE	126 436	129 436	-3 000
CIIM	118 750	118 750	-
<b>TOTAL</b>	<b>245 186</b>	<b>248 186</b>	<b>-3 000</b>

### 12.2.6. Personnel

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2014	2013	Variation
CARTE	614 952	585 232	29 720
SIDHET	158 917	403 085	-244 168
CCF	113 889	183 280	-69 391
CARTE VIE	79 143	88 925	-9 782
Autres sociétés du groupe	14 704	1 906	12 798
<b>TOTAL</b>	<b>981 604</b>	<b>1 262 428</b>	<b>-280 824</b>

### 12.2.7. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

<b>Filiales</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
CARTE	1 642 987	1 563 213	79 774
CODIS	259 151	227 093	32 058
CITE	21 276	25 866	-4 590
SIDHET	166 388	305 844	-139 456
CCF	95 523	47 996	47 527
CARTE VIE	806 642	345 276	461 366
UTIQUE GAZ	116 775	400 672	-283 897
CIIM	13 212	7 170	6 042
COTIF	72 316	113 564	-41 248
BUSINESS TOWER	948	510	437,83
Radio IFM	363 748	169 224	194 524
<b>TOTAL</b>	<b>3 558 965</b>	<b>3 206 428</b>	<b>352 537</b>

Créditeurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

<b>Filiales</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
SIDHET	4 011 072	7 654 747	-3 643 675
CODIS	3 597 130	6 030 363	-2 433 233
COTIF	54 909	284 635	-229 726
CARTE	1 256 277	1 171 073	85 204
CCF	7 017 322	630 117	6 387 205
UTIQUE GAZ	1 090 416	1 022 771	67 645
Autres sociétés du groupe	38 210	371 263	-333 053
<b>TOTAL</b>	<b>17 065 336</b>	<b>17 164 969</b>	<b>-99 633</b>

#### 12.2.8. Autres comptes de régularisation Passif :

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

<b>Filiales</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
CARTE VIE	80 625	1 500	79 125
CARTE	472 353	143 068	329 285
CIIM	106 178	126 646	-20 468
CITE	25 880	16 354	9 526
<b>TOTAL</b>	<b>685 036</b>	<b>287 568</b>	<b>397 468</b>

**13. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :****13.1. Charges financières nettes des filiales**

<b>Filiales</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
SIDHET	-1 693 807	-952 460	-741 347
CIIM	-20 717	-30 250	9 533
UTIQUE	-599	40 812	-41 411
CODIS	-825 935	-229 382	-596 553
BUSINESS TOWER	-97	-73	-24
COFITE	-29 429	-1 833	-27 596
COTIF	252 950	159 407	93 543
IFM	-90 412	-39 168	-51 244
CITE	16 655	-6 604	23 259
<b>TOTAL</b>	<b>-2 391 390</b>	<b>-1 059 551</b>	<b>-1 331 839</b>

**13.2. Revenus des filiales**

<b>Filiales</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
SIDHET	10 794 590	3 707 842	7 086 748
CCF	861 981	714 673	147 308
CIIM	625 457	595 608	29 849
COTIF SICAR	768 574	155 670	612 904
CODIS	20 265 261	18 869 766	1 395 495
COFITE	-25000	-25000	-
UTIQUE GAZ	6 284 365	5 993 984	290 381
Radio IFM	1 839 135	631 316	1 207 819
<b>TOTAL</b>	<b>41 414 363</b>	<b>30 643 858</b>	<b>10 770 505</b>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES CARTE » arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- Les états financiers consolidés au 31 Décembre 2014, ont été élaborés sur la base des états financiers non certifiés pour les sociétés autres que " ASSURANCES CARTE " et " ASSURANCES CARTE Vie", "CIIM" et "CITE".
- Comme indiqué dans la note aux états financiers « **11-3-1 Terrains et constructions** » la société "SIDHET" a procédé à la constatation d'une réserve de réévaluation parmi les capitaux propres pour une valeur de 66 479 122 DT.

**2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Tunis, le 13 Mai 2015

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Mr. Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI  
Managing Partner  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mr. Chérif BEN ZINA  
Managing Partner  
C.M.C-DFK International



**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-**  
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mme Chiraz DRIRA.

## Bilan Consolidé au 31/12/2014

( Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	2014	2013
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	66 067,796	44 131,646
Moins: amortissements		-51 794,604	-34 471,145
<i>Total des Immobilisations Incorporelles</i>		<b>14 273,192</b>	<b>9 660,501</b>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	13 215 183,959	12 679 713,853
Moins: amortissements		-6 202 749,534	-5 745 689,917
<i>Total des Immobilisations Corporelles</i>		<b>7 012 434,425</b>	<b>6 934 023,936</b>
Immobilisation Financières	<u>3</u>	3 613 884,354	2 405 297,384
Moins: provisions		-6 700,000	-6 700,000
<i>Total des Immobilisations Financières</i>		<b>3 607 184,354</b>	<b>2 398 597,384</b>
Autres actifs non courants		0,000	359,832
<i>Total des Actifs Non Courants</i>		<b>10 633 891,971</b>	<b>9 342 641,653</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		16 362 611,019	15 601 105,514
Clients et Comptes rattachés		6 637 150,865	7 447 493,542
Moins: provisions		-3 944 509,601	-3 737 016,427
		<b>2 692 641,264</b>	<b>3 710 477,115</b>
Autres actifs courants	<u>4</u>	5 440 411,386	4 537 762,575
Placements et autres actifs financiers	<u>5</u>	3 350 000,000	3 275 718,280
Moins: provisions		0,000	0,000
		<b>3 350 000,000</b>	<b>3 275 718,280</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<u>6</u>	2 634 784,569	3 628 026,436
<i>Total des Actifs Courants</i>		<b>30 480 448,238</b>	<b>30 753 089,920</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>41 114 340,209</b>	<b>40 095 731,573</b>

## Bilan Consolidé au 31/12/2014

( Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROP. ET PASSIF	Note	2014	2013
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves consolidées	<u>7</u>	20 568 671,802	20 255 920,116
Résultats consolidés	<u>8</u>	1 455 498,892	840 499,508
<i>Situation nette consolidée</i>		<b>23 464 170,694</b>	<b>22 536 419,624</b>
Réserves hors groupe	<u>7</u>	646 131,868	646 935,597
Résultats hors groupe	<u>8</u>	10 742,375	16 448,449
<i>Intérêts des minoritaires</i>		<b>656 874,243</b>	<b>663 384,046</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<i><u>Passifs Non Courants</u></i>			
Provisions		0,000	0,000
<i>Total des Passifs Non Courants</i>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<i><u>Passifs Courants</u></i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>9</u>	7 115 608,316	7 737 907,328
Autres passifs courants	<u>10</u>	1 848 598,380	2 028 197,756
Concours Bancaires et autres passifs Financiers	<u>11</u>	8 029 088,576	7 129 822,819
<i>Total des Passifs Courants</i>		<b>16 993 295,272</b>	<b>16 895 927,903</b>
<u>Total des Passifs</u>		<b>16 993 295,272</b>	<b>16 895 927,903</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>41 114 340,209</b>	<b>40 095 731,573</b>

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2014

*( Exprimé en dinars)*

LIBELLE	Note	2014	2013
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>12</u></b>		
Revenus		38 959 204,345	35 724 101,103
Autres Produits d'Exploitation		138 247,775	331 193,105
Production Immobilisée		69 538,667	50 002,599
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>39 166 990,787</b>	<b>36 105 296,807</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Achat de marchandises consommées	<b><u>13</u></b>	-32 519 767,139	-30 604 320,039
Achat d'approvisionnements consommés	<b><u>14</u></b>	-466 840,387	-399 435,606
Charges de personnel	<b><u>15</u></b>	-1 948 635,062	-1 921 456,230
Dotations aux amortissements et aux provisions		-739 048,386	-639 290,432
Autres charges d'exploitation	<b><u>16</u></b>	-1 264 555,940	-1 158 802,944
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-36 938 846,914</b>	<b>-34 723 305,251</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 228 143,873</b>	<b>1 381 991,556</b>
Charges financières nettes	<b><u>17</u></b>	-543 492,023	-497 652,184
Produits des placements	<b><u>18</u></b>	268 416,519	332 047,745
Autres gains ordinaires		-46 745,209	9 068,551
Autres pertes ordinaires		53 136,107	-3 551,711
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>1 959 459,267</b>	<b>1 221 903,957</b>
Impôt sur les bénéfices		-493 218,000	-364 956,000
<b><i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i></b>		<b>1 466 241,267</b>	<b>856 947,957</b>
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		1 455 498,892	840 499,508
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		10 742,375	16 448,449

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2014

( Exprimé en dinars )

LIBELLE	Note	2014	2013
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Résultat Net		1 466 241,267	856 947,957
Ajustements pour:			0,000
* Amortissements et provisions		661 621,292	336 228,373
* Variation des:			0,000
- Stocks		-761 505,505	246 939,147
- Créances		810 342,677	668 522,496
- Autres Actifs		-825 891,376	-2 039 957,673
- Fournisseurs et autres dettes		-524 656,496	1 625 773,114
* Plus ou moins values de cession		-2 904,660	0,000
* TVA / Investissements		55 782,314	95 440,455
* Modification comptable		0,000	0,000
<b><u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u></b>		<b>879 029,514</b>	<b>1 789 893,869</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	<u>19</u>	-647 034,734	-835 321,289
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières		-1 237 218,346	
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières			64 779,860
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b>-1 884 253,080</b>	<b>-770 541,429</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			0,000
Dividendes et autres distributions		-464 637,650	-487 914,900
Encaissement provenant des placements courants		5 228 514,470	3 725 722,170
Décaissements provenant des placements courants		-5 150 000,000	-4 314 119,840
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		<b>-386 123,180</b>	<b>-1 076 312,570</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
<b><u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u></b>		<b>2 998 203,617</b>	<b>3 055 163,747</b>
<b><u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u></b>		<b>1 606 856,871</b>	<b>2 998 203,617</b>

## Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés de l'Exercice clos LE 31/12/2014

### (I) Présentation du Groupe:

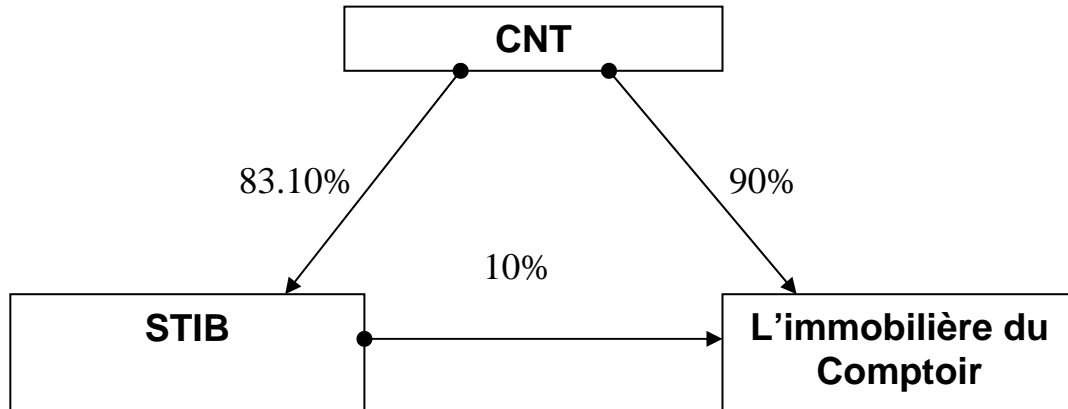
Le Groupe CNT «Comptoir National Tunisien» :

Groupe au capital de 1 440 000.000 dinars, composé par la société mère le Comptoir National Tunisien « CNT » et deux filiales, la Société Tunisienne de l'Industrie de Bois « STIB » et la société L'immobilière du Comptoir.

### ACTIVITE PRINCIPALE DE LA SOCIETE MERE LE COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »

COMMERCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS ET DERIVES.

### (II) Périmètre de consolidation:



Société	Pourcentage			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
	Direct	Indirect	Total		
CNT	100%		100%	Intégration globale	100%
STIB	83.10%		83.10%	Intégration globale	83.10%
L'immobilière du Comptoir	90.00%	10.00%	100%	Intégration globale	98.31%

### **(III) Faits Marquants de l'exercice :**

1) Le Groupe « CNT » a réalisé un résultat consolidé bénéficiaire en 2014 de 1 455 498 Dinars contre 840 499 Dinars en 2013.

Le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2014 fait ressortir un résultat bénéficiaire hors groupe de 10 742 Dinars contre 16 448 Dinars en 2013.

2) Le chiffre d'affaires du Groupe « CNT » est passé de 35 724 101 Dinars au cours de l'exercice 2013 à 38 959 204 Dinars au cours de l'exercice 2014 soit une variation positive de 3 235 103 Dinars.

### **(IV) Bases de mesure et principes comptables appliqués :**

#### **1- SOURCES D'INFORMATION**

Les informations utilisées pour élaborer les états financiers consolidés du groupe ont été puisées dans les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 et 2013 ainsi que dans les rapports de commissariat aux comptes. Quant aux transactions conclues entre les différentes sociétés du groupe, elles nous ont été communiquées par les services comptables des différentes sociétés du groupe.

#### **2- STANDARDS ET NORMES DE REFERENCE**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- Norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés
- Norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises

### **3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés de la société CNT arrêtés au 31/12/2014 comprennent :

- le bilan consolidé
- l'état de résultat consolidé
- l'état des flux de trésorerie consolidé
- les notes aux états financiers consolidés

### **4- DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend deux étapes principales, à savoir :

- Les opérations de pré consolidation
- Les opérations de consolidation proprement dite

#### **4-1 OPERATIONS DE PRECONSOLIDATION**

Au cours de cette étape il a été procédé aux retraitements dits d'homogénéité. Ces derniers ont pour but d'appliquer des méthodes d'évaluation homogènes dans la consolidation (Frais préliminaires, méthodes d'amortissement, charges d'emprunt.....).

Les retraitements ont été effectués dans les comptes individuels des sociétés consolidées quant ils présentent une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

#### **4-2 OPERATIONS DE CONSOLIDATION PROPREMENT DITE**

Elles comportent :

- le cumul des comptes individuels
- l'élimination des comptes et des opérations réciproques
- l'élimination des profits internes
- le retraitement de l'impôt sur les sociétés



- le traitement de l'écart de première consolidation
- le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

## (V) Les Notes sur le bilan

### Notes (1) – Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles totalisent un montant de 66 067 Dinars.

### Notes (2) – Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont ventilées comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	10 402 868,688	9 743 330,399
Matériel et outillage	80 626,413	79 057,848
Matériel de transport	2 168 325,033	2 083 039,007
Mobilier et Mat. de bureau	404 330,737	368 532,705
Matériel informatique	159 033,088	145 173,187
Construction en cours	0,000	260 580,707
<b>Total</b>	<b>13 215 183,959</b>	<b>12 679 713,853</b>

### Notes (3) - Immobilisations Financières

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Titres de participation non consolidés	3 597 649,411	2 368 113,374
Prêts au personnel	14 026,095	34 975,162
Dépôts et cautionnements	2 208,848	2 208,848
<b>Total</b>	<b>3 613 884,354</b>	<b>2 405 297,384</b>

#### Notes (4) - Autres Actifs Courants

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Personnel, comptes rattachés	58 738,780	59 000,272
Etat, taxes/ chiffre d'affaires	153 946,613	249 110,035
Charges constatées d'avance	3 648 304,476	2 175 679,852
Retenue à la source	0,000	1 467,896
Produits à recevoir	1 700,626	1 700,626
Fournisseurs débiteurs	10 350,000	10 350,000
Créances d'impôts différés	1 565 761,255	2 040 086,895
Société de Groupe	1 242,636	0,000
Débiteurs et Créditeurs divers	367,000	367,000
<b>Total</b>	<b>5 440 411,386</b>	<b>4 537 762,575</b>

#### Notes (5) - Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit au 31/12/2014 :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Billet de trésorerie	3 350 000,000	3 250 000,000
Action SICAV	0,000	11 598 ,440
Titre ALYSSA	0,000	14 119 ,840
<b>Total</b>	<b>3 350 000,000</b>	<b>3 275 718,280</b>

#### Notes (6) - Liquidités et équivalents de liquidités

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Valeurs à l'encaissement	2 573 648,060	2 054 768,978
Soldes bancaires	57 192,401	1 558 923,669
C.C.P	2,800	2,800
Caisse	3 217,989	5 130,794
UBCI FINANCE	0 ,000	869,826
MAC SA	723,319	8 330,369
<b>Total</b>	<b>2 634 784,569</b>	<b>3 628 026,436</b>

## Notes (7) - Réserves

Le montant des réserves s'élève au 31 décembre 2014 à **21 214 803,670** Dinars.

Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Réserves consolidées	20 568 671,802	20 255 920,116
Réserves hors groupe	646 131,868	646 935,597
<b>Total</b>	<b>21 214 803,670</b>	<b>20 902 855,713</b>

## Notes (8) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2014 s'élève à **1 466 241,267** Dinars. Il se détaille comme suit:

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Résultats consolidés	1 455 498,892	840 499,508
Résultats hors Groupe	10 742,375	16 448,449
<b>Total</b>	<b>1 466 241,267</b>	<b>856 947,957</b>

## Notes (9)-FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	7 115 608 ,316	7 737 907 ,328
<b>Total</b>	<b>7 115 608,316</b>	<b>7 737 907,328</b>

## Notes (10) - Les Autres Passifs Courants :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Clients créditeurs	896 036,355	1 131 063 ,702
Etat, retenue à la source	44 524,504	47 736,970
Produits constatés d'avance	37 101,943	26 369,059
Dividendes à payer	451 950,386	356 068,036
CNSS	139 716,843	135 281,238
Charges à payer	130 532,414	119 637,406
Société de Groupes	806,787	0,000
Personnel et comptes rattachés	125 941,933	132 667,165
Dettes d'impôts différés	3 660,410	36 923,280
Débiteurs et créditeurs divers	0,000	0,000
Provision pour risque et charge	0,000	42 450,900
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 326,805	0,000
<b>Total</b>	<b>1 848 598,380</b>	<b>2 028 197,756</b>

## Notes (11) - Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Les concours bancaires et les autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 8 029 088,576 Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Découvert bancaire	1 027 927,698	629 822,819
Crédit de refinancement de la trésorerie	7 000 000,000	6 500 000,00
UBCI Finance	222,484	0,000
Intérêts courus	938,394	0,000
<b>Total</b>	<b>8 029 088,576</b>	<b>7 129 822,819</b>

## Notes (12) -Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2014 un montant de 39 166 990,787 Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
* Chiffre d'affaires local	38 959 204,345	35 724 101,103
* Chiffre d'affaires export	0,000	0,000
* Autres produits d'exploitation	138 247,775	331 193,103
* Production immobilisée	69 538,667	50 002 ,599
<b>Total</b>	<b>39 166 990,787</b>	<b>36 105 296,807</b>

## Notes (13) -Achats de marchandises consommés :

Les achats de marchandises consommés totalisent au 31/12/2014 un montant de 32 519 767,139 Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Stock initial	15 601 105,514	15 848 044,661
Achat de marchandises	33 281 272,644	30 357 380,892
Stock final	-16 362 611,019	-15 601 105,514
<b>Total</b>	<b>32 519 767,139</b>	<b>30 604 320,039</b>

## Notes (14) -Achats d'approvisionnement consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent au 31/12/2014 un montant de 466 840,387 Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Achat non stocké de matières et fournitures	466 840,387	399 435,606
<b>Total</b>	<b>466 840,387</b>	<b>399 435,606</b>

## Notes (15) -Charges de personnel :

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2014 un montant de 1 948 635,062 Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013
Salaires	1 595 084,180	1 665 645,907
Charges sociales légales	353 550,882	255 810,323
<b>Total</b>	<b>1 948 635,062</b>	<b>1 921 456,230</b>

## Notes (16) - Autres Charges D'exploitation:

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31/12/2014 un montant de 1 264 555,940 Dinars qui se détaillent comme suit :

	2014	2013
Étude, recherche & divers services extérieurs	39 877,463	29 635,040
Entretiens & réparations	259 754,239	210 117,413
Charges locatives	169 270,774	160 361,335
Honoraires, commissions & courtages	130 209,728	159 798,748
Primes d'assurance	63 891,683	64 302,387
Voyages et déplacements	48 309,767	55 145,930
Publicité	68 433,414	89 004,946
Transport/ventes	7 757,900	25 463,300
Missions & Réceptions	24 330,315	19 280,321
Frais de P.T.T	52 451,733	45 226,188
Frais bancaires	140 849,208	91 993,817
Impôts et taxes	228 319,884	172 773,685
Dons et cotisations	2 740,000	7 340,000
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	28 000,000	28 000,000
Amortissement frais préliminaires	359,832	359,834
<b>Total</b>	<b>1 264 555,940</b>	<b>1 158 802,944</b>

## Notes (17) - Charges financières nettes :

Les charges financières nettes totalisent au 31/12/2014 un montant de 543 492,023 Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013
Intérêts	529 377,267	432 732,793
Pertes de changes	14 114,756	64 919,391
<b>Total</b>	<b>543 492,023</b>	<b>497 652,184</b>

## Notes (18) - Produits financiers:

Les produits financiers nets totalisent au 31/12/2014 un montant de 268 416,519 Dinars qui se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Revenus des titres de participation	3 925,000	86 340,400
Revenus des autres créances	189 300,820	224 867,218
Gains de changes	75 006,469	20 803,564
Escomptes obtenus	0,000	36,563
Produit net/cession valeur mobilière	184,230	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>268 416,519</b>	<b>332 047,745</b>

## Notes (19) - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelle:

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31/12/2014 un montant de 647 034,734 Dinars provenant essentiellement de la construction d'un nouveau dépôt à Charguia et l'extension de la salle d'exposition de l'administration du route de gabes et de l'acquisition de matériels de transport.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du Groupe  
Le Comptoir National Tunisien « CNT »**

**I- Présentation :**

- 01** Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission relative à l'expression de notre opinion sur les Etats Financiers consolidés de votre Groupe arrêtés au 31 décembre 2014.
- 02** Nous avons audité le bilan du Groupe « Le Comptoir National Tunisien-CNT » arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 41 114 340 Dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 1 455 498 Dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 10 742 Dinars.
- 04** Le périmètre de consolidation est constitué par la société mère et ses filiales la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois « S.T.I.B » et la société l'Immobilière du Comptoir.
- 05** Les Etats Financiers Consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration du Comptoir National Tunisien « CNT ».

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés sur la base de notre mission d'audit.

**II- Etendue de l'Audit :**

- 06** En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société mère du Groupe, nous avons effectués toutes les investigations que nous avons jugées nécessaires.
- 07** Notre mission a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

- 08 Nous avons procédé à l'examen par sondage des éléments justifiant les données contenues dans les Etats Financiers du Groupe et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 09 Nous avons procédé à l'appréciation des principes et méthodes de consolidation suivis, ainsi qu'à la présentation des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble.
- 10 Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

### **III- Expression d'Opinion:**

- 11 Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les Etats Financiers Consolidés sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Le Comptoir National Tunisien- CNT » au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.
- 12 Les informations financières présentées dans le rapport de Gestion du Groupe sont sincères et conformes à celles contenues dans les Etats Financiers Consolidés annexés au présent rapport.

**Fait à Sfax le 09 Mai 2015**

**Chiraz DRIRA**





## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### Groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 2 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2014 DU GROUPE BTK-GCE

(En mDT)

	Notes	Bilan A Fin 2014	Bilan A Fin 2013	Variation	
				Montant	%
<b>ACTIF</b>					
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	7.1	29 684	48 473	-18 789	-39%
Créances sur les établissements bancaires & financiers	7.2	33 114	23 641	9 473	40%
Créances sur la clientèle	7.3	1 337 682	1 151 352	186 330	16%
Opérations de leasing	7.4	195 947	173 243	22 704	13%
Portefeuille titres commercial	7.5	73 168	69 647	3 521	5%
Portefeuille titre d'investissement	7.6	10 147	11 201	-1 054	-9%
Titres mis en équivalence	7.7	1 839	1 920	-82	-4%
Valeurs immobilisées	7.8	54 047	50 670	3 377	7%
Autres actifs	7.9	72 716	67 249	5 467	8%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 808 344</b>	<b>1 597 395</b>	<b>210 949</b>	<b>13%</b>
<b>PASSIF</b>					
Banque centrale et CCP		50 000	124 016	-74 016	-60%
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7.10	80 665	33 101	47 564	144%
Dépôt & avoirs de la clientèle	7.11	855 738	858 163	-2 425	0%
Emprunts & ressources spéciales	7.12	526 971	308 608	218 363	71%
Autres passifs	7.13	75 565	59 345	16 220	27%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 588 939</b>	<b>1 383 233</b>	<b>205 706</b>	<b>15%</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>					
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		17 757	18 465	-708	-4%
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 816	1 715	101	6%
<b>Total des intérêts des minoritaires</b>	7.14	<b>19 573</b>	<b>20 180</b>	<b>-607</b>	<b>-3%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital		100 000	100 000	0	0%
Réserves consolidées		92 961	90 506	2 455	3%
Résultat consolidé de l'exercice		6 871	3476	3 395	98%
<b>Total capitaux propres</b>	7.15	<b>199 832</b>	<b>193 982</b>	<b>5 850</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 808 344</b>	<b>1 597 395</b>	<b>210 949</b>	<b>13%</b>



**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2014**  
**DU GROUPE BTK-GCE**  
(En mDT)

		Notes	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation(*)	
					Montant	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	9.1	96 731	78 686	18 045	23%
PR1	Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	9.1	18 424	16 559	1 865	11%
PR2	Commissions	9.2	16 309	13 514	2 795	21%
PR3	Gains sur portefeuille commercial et op.financières	9.3	5 842	9 287	-3 445	-37%
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	9.4	2 126	1 743	383	22%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>			<b>139 432</b>	<b>119 789</b>	<b>19 643</b>	<b>16%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>						
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	9.5	-59 928	-47 267	-12 661	27%
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	9.5	-11 146	-9 490	-1 656	17%
CH2	Commissions encourues	9.6	-277	-661	384	-58%
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>-71 351</b>	<b>-57 418</b>	<b>-13 933</b>	<b>24%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>68 081</b>	<b>62 371</b>	<b>5 710</b>	<b>9%</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de	9.7	-15 366	-18 319	2 953	-16%
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		191	2 273	-2 082	-92%
PR7	Autres produits d'exploitation	9.8	6 237	5 944	293	5%
CH6	Frais de personnel	9.9	-25 807	-23 160	-2 647	11%
CH7	Charges générales d'exploitation	9.10	-14 233	-12 222	-2 011	16%
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-6 198	-4 748	-1 450	31%
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-81	-77	-4	5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>12 824</b>	<b>12 062</b>	<b>762</b>	<b>6%</b>
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		199	25	174	696%
CH11	Impôt sur les bénéfices	9.11	-4 334	-6 895	2 561	-37%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>8 689</b>	<b>5 192</b>	<b>3 497</b>	<b>67%</b>
PART DES INTERETS MINORITAIRES			-1 818	-1 716	-102	6%
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>			<b>6 871</b>	<b>3 476</b>	<b>3 395</b>	<b>98%</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2014**  
**DU GROUPE BTK-BPCE**  
**(En mDT)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		142 224	113 517
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-88 209	-63 694
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-195 710	-149 081
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-1 560	53 595
Titres de placement		-3 677	-26 393
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-25 806	-23 471
Autres flux de trésorerie		-26 253	-16 392
Impôt sur les sociétés		-4 379	-3 796
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-203 370</b>	<b>-115 715</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 363	1 570
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-944	2 475
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-9 376	-12 090
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-7 957</b>	<b>-8 045</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
(-)Ajustement des comptes de capitaux propres (variation)		5 302	-24 408
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		218 606	95 312
Remboursement d'emprunts		0	0
Dividendes versés		0	0
<b>Flux de trésorerie net affecté des activités de financement</b>		<b>223 908</b>	<b>70 904</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		12 582	-52 856
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-56 783	-3 927
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	10.1	<b>-44 201</b>	<b>-56 783</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2014**

**I-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :**

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n°1 du 30décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

**2. DATE DE CLOTURE :**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2014.

**3. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

**4. BASES DE MESURE :**

Les états financiers du Groupe BTK sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments au coût historique.

## 5. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

### 5.1-METHODES DE CONSOLIDATION :

- INTEGRATION GLOBALE :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- MISE EN EQUIVALENCE :

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

### 5.2-REGLES DE CONSOLIDATION :

- Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du Bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

- Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

### **5.3- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES :**

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupe :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

## **6. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :**

### **6.1- COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :**

Les engagements de financement sont inscrits en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêt précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation " créance rattachée" et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post composés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les " actifs nécessitant un suivi particulier " (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les " actifs incertains " (classe B2), les " actifs préoccupants " (classe B3) ou parmi les " actifs compromis " (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ".

#### **6.2-COMPTABILISATION DES BIENS DONNES EN LEASING :**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

#### **6.3-COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS :**

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

##### **(i) Le portefeuille titres commercial :**

- (a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- (b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

##### **(ii) Le portefeuille d'investissement :**

Le portefeuille d'investissement comprend :

- (a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;



- (b) Les titres représentant des participations financées ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

### **Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers Participation SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement Hors Bilan pour leur valeur de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

### **Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

#### **(iii) Les titres mis en équivalence :**

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

### **6.4.COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFERENTES :**

Les engagements de financement reçus sont portés en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change des emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

#### **6.5 . EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS :**

##### **PROVISION POUR RISQUE SUR PRET :**

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- **Actif incertains (classe B2) : 20 %**
- **Actif préoccupants (classe B3) : 50 %**
- **Actif compromis (classe B4) : 100 %**

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

##### **PROVISIONS COLLECTIVES**

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

À ce titre, les provisions constituées par le groupe jusqu'au 31/12/2014 s'élèvent à 9 524 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2014 totalisent le montant de 1 400 KDT.

##### **PROVISIONS ADDITIONNELLES**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par le groupe jusqu'au 31/12/2014 s'élèvent à 54 714 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2014 totalisent le montant de 6 886KDT.

#### **6.5.1- Provision sur participations :**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions destinées à couvrir les moins-values éventuellement dégagées et revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

#### **6.6 -IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Élément d'Immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
-système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

## ACTIFS :

### Note 7.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 29 684 mDT contre 48 473 mDT au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une baisse de 18 789 mDT. Ce solde est détaillé ainsi:

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
- Caisse	4 246	2 080	2 166	104%
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	25 438	46 393	-20 955	-45%
<b>Total</b>	<b>29 684</b>	<b>48 473</b>	<b>-18 789</b>	<b>-39%</b>

### Note 7.2 - Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 33 114 mDT contre 23 641 mDT au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 9 473 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
- Créances sur les établissements bancaires	33 114	23 641	9 473	40%
<b>Total</b>	<b>33 114</b>	<b>23 641</b>	<b>9 473</b>	<b>40%</b>

### Note 7.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2014 un solde net de 1 337 682 mDT contre un solde 1 151 352 mDT au 31 Décembre 2013, soit une augmentation de 186 330 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	1 177 007	979 370	197 637	20%
- Créances impayées	362 702	356 893	5 809	2%
- Principal impayés	178 694	173 076	5 618	3%
- Intérêts impayés	57 710	68 053	-10 343	-15%
- Intérêts de retard & autres impayés	126 298	115 764	10 534	9%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 230	2 590	-360	-14%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	177 488	166 070	11 418	7%
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>1 719 427</b>	<b>1 504 923</b>	<b>214 504</b>	<b>14%</b>
<b>A déduire couverture</b>	<b>-381 745</b>	<b>-353 571</b>	<b>-28 174</b>	<b>8%</b>
- Provisions a base individuelle	-153 217	-140 612	-12 605	9%
- Provisions a base collective	-8 165	-6 765	-1 400	21%
- Agios réservés	-220 363	-206 194	-14 169	7%
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>1 337 682</b>	<b>1 151 352</b>	<b>186 330</b>	<b>16%</b>

### Note 7.4 - Opérations de leasing

Les opérations de crédit bail et assimilées présentent au 31 décembre 2014, un solde net de 195 947 mDT contre 173 243 mDT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 22 703 mDT.

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	192 826	173 503	19 323	11%
- Créances impayées	17 802	13 475	4 327	32%
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>210 628</b>	<b>186 978</b>	<b>23 650</b>	<b>13%</b>
<b>A déduire couverture</b>	<b>-14 681</b>	<b>-13 735</b>	<b>-946</b>	<b>7%</b>
- Provisions individuelles	-12 295	-11 421	-874	8%
- Provisions collectives	-1 359	-1 359	0	0%
- Agios réservés	-1 027	-955	-72	8%
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>195 947</b>	<b>173 243</b>	<b>22 704</b>	<b>13%</b>

### Note 7.5 - Portefeuille Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2014 un montant de 73 168 mDT contre 69 647 mDT à fin 2013, enregistrant une augmentation nette de 3 521 mDT. Ce solde se détaille ainsi:

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
- Obligations	7 394	10 594	-3 200	-30%
- Actions	16 547	24 259	-7 712	-32%
- Bons de trésors	34 545	33 876	669	2%
Emprunts national 2014	12 463	0	12 463	
- Créances rattachées	2 219	918	1 301	142%
<b>Total net du portefeuille titres commercial</b>	<b>73 168</b>	<b>69 647</b>	<b>3 521</b>	<b>5%</b>

### Note 7.6 - Portefeuille Titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille Titres de participation s'élève à fin 2014 à 10 147 mDT contre 11 201 mDT à fin 2013, enregistrant une baisse nette de 1 054 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
-Titres de participation	39 303	39 941	-638	-2%
- A déduire Provisions	-29 156	-28 740	-416	1%
<b>Total net du portefeuille titres d'investissement</b>	<b>10 147</b>	<b>11 201</b>	<b>-1 054</b>	<b>-9%</b>

### Note 7.7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2014 un solde 1 839 mDT contre un solde de 1 920 mDT au 31 décembre 2013, enregistrant une diminution 81 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
-Participations STPI	1 528	1 620	-92	-6%
-Participations MEDAI	311	300	11	3%
<b>Total</b>	<b>1 839</b>	<b>1 920</b>	<b>-81</b>	<b>-4%</b>

### Note 7.8 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2014 s'élève à 54 047 mDT contre 50 670 mDT à fin 2013, soit une augmentation de 3 377 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
-Fonds de commerce	954	954	0	0%
-Logiciels	16 261	14 051	2 210	16%
-Terrain	5 953	5 953	0	0%
-Siège social	4 149	4 149	0	0%
-Constructions	6 344	3 480	2 864	82%
-Bâtiments loués	23 834	23 834	0	0%
-Matériel de transport	1 760	1 538	223	14%
-Matériels de bureau et informatique	6 449	5 436	1 013	19%
-Mobilier de bureau	1 277	1 203	74	6%
-Autres agencements et installations	22 523	19 577	2 946	15%
-Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	459	336	123	37%
-ecart d'acquisition	4 989	4 989	0	0%
<b>Valeur brute des immobilisations</b>	<b>94 952</b>	<b>85 500</b>	<b>9 452</b>	<b>11%</b>
<b>A déduire : Amortissements</b>	<b>-39 806</b>	<b>-33 981</b>	<b>-5 825</b>	<b>17%</b>
<b>A déduire : Amortissements ecart d'acquisition</b>	<b>-748</b>	<b>-498</b>	<b>-250</b>	<b>50%</b>
<b>A déduire : Provisions /avances</b>	<b>-351</b>	<b>-351</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>54 047</b>	<b>50 670</b>	<b>3 377</b>	<b>7%</b>

### Note 7.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs " s'élève à fin 2014 à 72 716 mDT contre 67 249 mDT à fin 2013, soit une diminution de 5 467 mDT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
-Dépôt et cautionnement	276	298	-22	-7%
Comptes d'Etat, collectivités locales	29 088	30 293	-1 205	-4%
Autres comptes d'actif	45 654	39 127	6 527	17%
<b>-A déduire : provisions sur autres actifs</b>	<b>-2 302</b>	<b>-2 469</b>	<b>167</b>	<b>-7%</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>72 716</b>	<b>67 249</b>	<b>5 467</b>	<b>8%</b>

## PASSIFS :

### Note 7.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2014 la somme de 80 665 mDT contre 33 101 mDT au 31/12/2013 soit une augmentation de 47 564 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	80 665	33 101	47 564	144%
<b>Total brut</b>	<b>80 665</b>	<b>33 101</b>	<b>47 564</b>	<b>144%</b>

### Note 7. 11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes de la clientèle créditeurs totalise au 31 décembre 2014 la somme de 855 738 mDT contre 858 163 mDT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une baisse de 2 425 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Depots a vue	189 502	195 255	-5 753	-3%
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	641 292	643 975	-2 683	0%
Autres sommes dues à la clientèle	24 944	18 933	6 011	32%
<b>Total brut</b>	<b>855 738</b>	<b>858 163</b>	<b>-2 425</b>	<b>0%</b>

### Note 7. 12- Emprunt & Ressources spéciales :

Les emprunts à long terme ont atteint au 31 décembre 2014 la somme de 526 971 mDT contre 308 608 mDT au 31 décembre 2013 soit une hausse de 218 363 mDT, ainsi détaillée :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Emprunts représentés par des titres	242 260	208 029	34 231	16%
Ressources spéciales	275 640	93 824	181 816	194%
Dettes rattachées	9 071	6 755	2 316	34%
<b>Total</b>	<b>526 971</b>	<b>308 608</b>	<b>218 363</b>	<b>71%</b>

### Note 7.13- Autres Passifs

Les autres comptes du Passif ont atteint 75 565 mDT à fin 2014 contre 59 345 mDT à fin 2013, soit une augmentation de 16 220 mDT, ils sont ainsi détaillés :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Fournisseurs	7 011	1 840	5 171	281%
Dettes sociales et fiscales	3 230	3 039	191	6%
Comptes de régularisation passifs	13 559	4 337	9 222	213%
Autres dettes	18 847	16 276	2 571	16%
Passifs d'impôt différés	27 491	27 269	222	1%
Provisions et réajustements	5 427	6 584	-1 157	-18%
<b>Total brut</b>	<b>75 565</b>	<b>59 345</b>	<b>16 220</b>	<b>27%</b>

## **INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES**

### **Note 7.14- Intérêts Minoritaires**

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2014 la somme de 19 573 mDT contre de 20 180 mDT à fin 2013, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2013	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels	Résultat Exercice 2014	A Fin 2014
Intérêts minoritaires AIL	1 201	-71	-6	124	1 248
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	359	0	0	6	365
Intérêts minoritaires SCIF	335	0	0	-32	303
Intérêts min. U. P."SICAF"	1	0	0	0	1
Intérêts min.TUNIS CENTER	18 284	-2317	-29	1718	17 656
<b>TOTAL INT. MINORITAIRES</b>	<b>20 180</b>	<b>-2 388</b>	<b>-35</b>	<b>1816</b>	<b>19 573</b>

### **Note 7.15- Capitaux Propres :**

A la date du 31/12/2014, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dt libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 199 832 mDT à fin 2014 contre 193 982 mDT à fin 2013, soit une augmentation de 5 850 mDT ainsi détaillée :



Groupe BTK	Solde a fin 2013	Affectation fonds social	Distribution des dividendes	Ajustements des états financiers individuels	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2014
BTK	210 418	-968	5 233	0	3 512	218 194
AIL	6 796	-25	-1 425	0	2 347	7 693
EL ISTIFA	-28 324	-20	-3 100	0	620	-30 824
UNIVERS INVEST	409	0	0	0	35	444
SCIF	534	0	0	0	-123	411
UNIVERS PART. "SICAF"	620	0	-25	0	55	650
TUNIS CENTER	3 109	0	-683	-7	506	2 925
STPI	421	0	0	0	-92	328
MEDAI	0		0	0	11	11
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>193 982</b>	<b>-1 013</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>6 871</b>	<b>199 832</b>

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Note 8.1 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	15 810	8 200	7 610	93%
Avals, cautions & autres garanties données	185 384	143 079	42 305	30%
<b>Total</b>	<b>201 314</b>	<b>151 399</b>	<b>49 915</b>	<b>33%</b>

#### Note 8.2– Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Engagements de financements donnés	52 123	37 228	14 895	40%
<b>Total</b>	<b>52 123</b>	<b>37 228</b>	<b>14 895</b>	<b>40%</b>

### **Note 8.3 – Engagements reçus**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Garantie de remboursement des crédits	20 469	19 965	504	3%
Garanties reçues de la clientèle	2 473	2 761	-288	-10%
<b>Total</b>	<b>22 942</b>	<b>22 726</b>	<b>216</b>	<b>1%</b>

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

### **ETAT DE RESULTAT**

#### **Note 9.1 - Intérêts & revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 115 155 mDT au titre de l'exercice 2014 contre 95 245 mDT au titre de l'exercice 2013, soit une augmentation 19 910 mDT représentant 21% se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Commissions d'engagement	155	159	-4	-3%
Commissions sur cautions & avals	3 447	2 347	1 100	47%
Report net sur operation de change	2 400	1 512	888	
Intérêts des placements au marché monétaire	723	484	239	49%
Intérêts des comptes débiteurs	14 544	16 404	-1 860	-11%
Intérêts des crédits à court terme	24 424	18 769	5 655	30%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	69 462	55 570	13 892	25%
<b>Total</b>	<b>115 155</b>	<b>95 245</b>	<b>19 910</b>	<b>21%</b>

#### **Note 9.2 - Commissions :**

Les commissions totalisent au 31/12/2014 la somme de 16 309 mDT contre 13 514 mDT en 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 2 795 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Commissions d'études & gestion	3 516	2 499	1 017	41%
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	474	473	1	0%
Commissions sur opérations bancaires dinars	9 476	6 968	2 508	36%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 843	3 574	-731	-20%
<b>Total</b>	<b>16 309</b>	<b>13 514</b>	<b>2 795</b>	<b>21%</b>

#### **Note 9.3 - Gain sur portefeuille titre-commercial :**

Cette rubrique totalise à fin 2014 la somme de 5 842 mDT contre 9 287 mDT en 2013, soit une diminution de 3 445 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Dividendes du portefeuille - titres commercial	28	35	-7	-20%
Gains sur opérations financières	2 664	7560	-4896	-65%
Plus ou moins value de cession titres commercial	-142	-37	-105	284%
Intérêts sur bons de trésor	3 292	1729	1563	90%
<b>Total</b>	<b>5842</b>	<b>9 287</b>	<b>-3 445</b>	<b>-37%</b>

#### **Note 9.4- Revenus du portefeuille d'investissement :**

Cette rubrique totalise à fin 2014 la somme de 2 126 mDT contre 1 743 mDT en 2013 soit une augmentation de 383 mDT représentant 22% et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Dividendes	1 963	1 503	460	31%
Autres revenus	163	240	-77	-32%
<b>Total</b>	<b>2 126</b>	<b>1 743</b>	<b>383</b>	<b>22%</b>

#### **Note 9.5 - Intérêts encourus et charges assimilées :**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 71 074 mDT au titre de l'exercice 2014 contre un montant de 56 757 mDT en 2013 soit en augmentation de 14 316 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 804	4 460	343	8%
Intérêts des emprunts locaux à moyen& long terme	15 679	13 920	1 759	13%
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	2 865	893	1 972	221%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	7 657	1 862	5 795	311%
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	40 069	35 622	4 447	12%
<b>Total</b>	<b>71 074</b>	<b>56 757</b>	<b>14 316</b>	<b>25%</b>

#### **Note 9.6- Commissions encourues :**

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2014 ont un montant de 277 mDT contre 661 mDT à fin 2013, soit une baisse de 384 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	125	408	-283	-69%
Commissions sur op. de titres & de changes	152	253	-101	-40%
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>661</b>	<b>-384</b>	<b>-58%</b>

### Note 9.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 15 366 mDT contre 18 319 mDT à fin 2013, soit une baisse de 2 953 mDT représentant 16% , se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Provisions sur les créances classées	-13 480	-13 032	-448	3%
Provisions collectives	-1 400	-1 547	147	-10%
Provisions pour risques et charges	0	-459	459	-100%
Pertes sur créances	-1 112	-3 729	2 617	-70%
<b>Total des dotations aux provisions</b>	<b>-15 992</b>	<b>-18 767</b>	<b>2 775</b>	<b>-15%</b>
Reprise des provisions sur risques Divers	626	448	178	40%
<b>Total</b>	<b>-15 366</b>	<b>-18 319</b>	<b>2 953</b>	<b>-16%</b>

### Note 9.8 - Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise au 31/12/2014 un montant de 6 237 mDT contre un montant de 5 944 mDT en 2013 soit en hausse de 293 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Revenus des activités non financières	891	516	375	73%
Revenus des loyers des bâtiments	5 346	5428	-82	-2%
<b>Total</b>	<b>6237</b>	<b>5 944</b>	<b>293</b>	<b>5%</b>

### Note 9.9 – Frais du personnel :

Les frais du personnel totalisent au titre de l'exercice 2014 un montant de 25 807 mDT contre 21 669 mDT en 2013 soit une augmentation de 4 138 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Salaires & appointements	20 381	17 333	3 048	18%
Charges sociales	5 426	5 827	-401	-7%
<b>Total</b>	<b>25 807</b>	<b>23 160</b>	<b>2 647</b>	<b>11%</b>

### Note 9.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2014 un montant de 14 233 mDT contre un montant de 12 222 mDT à fin 2013 soit une hausse de 2 011 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Impôts & taxes	1 058	553	505	91%
Travaux, fournitures & services extérieurs	12 019	9 758	2 261	23%
Transport & déplacements	672	644	28	4%
Frais divers de gestion	484	1 267	-783	-62%
<b>Total</b>	<b>14 233</b>	<b>12 222</b>	<b>2 011</b>	<b>16%</b>

### Note 9.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur le bénéfice » présente un solde négatif 4 334 mDT au titre de l'exercice 2014 contre un montant négatif 6 895 mDT pour l'exercice 2013, soit une baisse de 2 561 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Impot exigible	-3 569	-3 562	-7	0%
Impot différé	-765	-3 333	2 568	-77%
<b>Total</b>	<b>-4 334</b>	<b>-6 895</b>	<b>2 561</b>	<b>-37%</b>

### ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### Note 10.1 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2014 un solde négatif de 44 201 mDT contre un solde négatif de 56 783 mDT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
			Montant	%
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	29 684	48 472	-18 788	-39%
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	9 292	8 825	467	5%
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire	-83 177	-114 080	30 903	-27%
<b>Total</b>	<b>-44201</b>	<b>-56783</b>	<b>12582</b>	<b>-22%</b>

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

*Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE*

## **I. Rapport sur les états financiers consolidés**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan consolidé de 1 808 341 mille dinars et un bénéfice net consolidé de 6 871 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés

afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***II. Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part des remarques particulières.

***Tunis, le 27 Avril 2015***

***Les Commissaires aux Comptes***

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

# TUNISIE SICAV

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 563.642.497, un actif net de D : 561.652.407 et un bénéfice de la période de D : 4.670.682.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2015**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	444 015 435	414 115 149	419 376 171
Obligations et valeurs assimilées		432 593 560	402 310 464	407 953 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		11 421 875	11 804 685	11 422 217
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		119 627 061	110 441 999	143 195 354
Placements monétaires	5	117 536 190	109 536 957	141 992 435
Disponibilités		2 090 871	905 042	1 202 919
<b>Créances d'exploitation</b>	6	-	1 314 542	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>563 642 497</b>	<b>525 871 690</b>	<b>562 571 525</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 613 639	1 320 025	1 646 899
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	376 451	313 275	107 084
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 990 090</b>	<b>1 633 299</b>	<b>1 753 983</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	539 373 145	504 597 644	542 948 853
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		17 747 416	15 636 359	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 531 846	4 004 388	17 868 689
<b>ACTIF NET</b>		<b>561 652 407</b>	<b>524 238 391</b>	<b>560 817 542</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>563 642 497</b>	<b>525 871 690</b>	<b>562 571 525</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	4 788 947	4 426 420	18 530 125
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 782 937	4 415 237	18 141 883
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		6 010	11 183	388 242
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	1 559 672	1 361 865	6 026 428
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		6 348 618	5 788 285	24 556 553
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(1 638 213)	(1 552 970)	(6 408 281)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		4 710 406	4 235 315	18 148 272
<b>Autres produits</b>		7 555	5 615	39 989
<b>Autres charges</b>	13	(157 198)	(148 262)	(609 926)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		4 560 763	4 092 668	17 578 334
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(28 917)	(88 279)	290 355
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		4 531 846	4 004 388	17 868 689
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		28 917	88 279	(290 355)
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		108 529	108 525	78 160
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		1 390	137 600	413 265
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		4 670 682	4 338 793	18 069 758

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	4 670 682	4 338 793	18 069 758
Résultat d'exploitation	4 560 763	4 092 668	17 578 334
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	108 529	108 525	78 160
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 390	137 600	413 265
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(3 835 817)	(13 736 374)	9 111 813
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	134 374 132	146 849 284	578 229 127
- Régularisation des sommes non distribuables	14 192	35 396	11 524 849
- Régularisation des sommes distribuables	4 997 544	5 150 188	17 295 799
<b>Rachats</b>			
- Capital	(138 059 071)	(160 082 722)	(569 670 251)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 880)	(39 780)	(11 262 267)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 147 734)	(5 648 739)	(17 005 444)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>834 865</b>	<b>(9 397 581)</b>	<b>27 181 571</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	560 817 542	533 635 971	533 635 971
En fin de période	561 652 407	524 238 391	560 817 542
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	3 663 235	3 603 645	3 603 645
En fin de période	3 638 373	3 511 509	3 663 235
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>154,369</b>	<b>149,291</b>	<b>153,094</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,83%</b>	<b>0,82%</b>	<b>3,38%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**AU 31 MARS 2015**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", «AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 444.015.435 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/03/2015	% actif net
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>420 216 171</b>	<b>432 593 560</b>	<b>77,02%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>139 195 738</b>	<b>142 398 791</b>	<b>25,35%</b>
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 320 000	1 379 237	0,25%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 050 000	1 100 745	0,20%
AIL 2010/1	13 000	260 000	270 711	0,05%
AIL 2011/1	20 000	800 000	834 078	0,15%
AIL 2012/1 F	19 000	1 140 000	1 188 124	0,21%
AIL 2013-1 TF	20 000	1 600 000	1 674 871	0,30%
AIL 2014-1 TF	10 000	1 000 000	1 039 040	0,18%
AMEN BANK 2006	34 000	680 000	685 396	0,12%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	6 452 160	6 625 365	1,18%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 820 000	1 865 503	0,33%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 312 000	2 374 076	0,42%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	800 000	821 273	0,15%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	3 522 453	3 599 465	0,64%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	266 600	272 738	0,05%
AMEN BANK SUB.2014-C	42 270	4 227 000	4 249 471	0,76%
ATB 2007/1 A	8 000	240 000	249 194	0,04%
ATB 2007/1 D	8 000	576 000	602 971	0,11%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 250 000	1 298 662	0,23%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 081 727	0,37%
ATL 2010/1	70 000	1 400 000	1 437 857	0,26%

ATL 2010/2 TV	24 000	1 440 000	1 457 015	0,26%
ATL 2011 TF	25 000	2 000 000	2 012 876	0,36%
ATL 2012/1 TF	34 000	2 040 000	2 122 570	0,38%
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 153 810	0,56%
ATL 2013-2 TF	35 000	3 500 000	3 575 669	0,64%
ATL 2014-1	15 000	1 200 000	1 202 872	0,21%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	1 000 000	1 050 025	0,19%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	2 100 000	2 117 840	0,38%
ATL 2014-3 CAT C	10 000	1 000 000	1 008 719	0,18%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	827 248	0,15%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	600 000	608 616	0,11%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	857 140	865 343	0,15%
ATTIJARI LEAS. SUB14	5 000	500 000	508 153	0,09%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	600 000	625 068	0,11%
ATTIJARI LEASING 201	10 000	1 000 000	1 047 341	0,19%
BH 2009	75 000	5 767 500	5 828 468	1,04%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	1 784 778	0,32%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 333 000	1 389 653	0,25%
BTE 2009	24 600	1 230 000	1 258 024	0,22%
BTE 2010 B	25 900	2 072 000	2 124 071	0,38%
BTE 2011 A	2 500	200 000	201 370	0,04%
BTE 2011 B	30 000	2 550 000	2 567 817	0,46%
BTK 2009 CAT.C	15 000	999 750	1 003 929	0,18%
BTK 2009 CAT.D	8 500	637 500	640 279	0,11%
BTK 2012/1 B	40 000	2 857 200	2 911 249	0,52%
BTK SUBORDONNE 2014	30 000	3 000 000	3 051 712	0,54%
CHO 2009	6 000	375 000	381 428	0,07%
CIL 2010/1	50 000	1 000 000	1 028 192	0,18%
CIL 2010/2	25 300	506 000	514 882	0,09%
CIL 2011/1 TF	12 000	240 000	241 302	0,04%
CIL 2011/1 TV	6 000	120 000	120 660	0,02%
CIL 2012/1 TF	20 000	800 000	800 210	0,14%
CIL 2012/2 TF	15 000	900 000	904 872	0,16%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 036 866	0,36%
CIL 2014/1	15 000	1 500 000	1 561 545	0,28%
CIL 2014/2	15 000	1 500 000	1 515 242	0,27%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	809 661	0,14%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	100 000	103 302	0,02%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	200 000	203 010	0,04%
HANNIBAL LEAS.2013/1	15 000	1 200 000	1 257 892	0,22%
HANNIBAL LEASE 2013/	20 000	1 600 000	1 608 080	0,29%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	360 000	369 853	0,07%
HL 2015-01 CAT.A - 7	10 000	1 000 000	1 003 376	0,18%
MEUBLATEX 2008	2 000	80 000	82 045	0,01%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 514 959	0,45%
SERVICOM 2012	8 000	480 000	480 724	0,09%
STB 2008/1	11 250	703 125	734 635	0,13%
STB 2008/2	27 000	1 687 500	1 697 599	0,30%
STB 2010/1	50 000	3 332 500	3 335 975	0,59%
TL 2010/1	19 000	380 000	392 976	0,07%
TL 2010/2	22 000	440 000	446 998	0,08%
TL 2011/1 F	31 600	1 264 000	1 310 576	0,23%
TL 2011/2 F	27 700	1 108 000	1 129 760	0,20%
TL 2011/3 F	35 000	1 400 000	1 410 507	0,25%

TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 605 137	0,46%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 021 322	0,36%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 057 205	0,37%
TL 2014-1 CAT A TF	24 510	2 451 000	2 581 734	0,46%
TL 2014-2 CAT.A TF	15 000	1 500 000	1 526 559	0,27%
TL 2014-2 CAT.B TF	10 000	1 000 000	1 018 293	0,18%
TL 2015-1 - CAT B TF	15 000	1 500 000	1 502 494	0,27%
TL SUB 2010 TV	10 000	200 000	200 828	0,04%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	400 000	403 544	0,07%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 513 742	0,27%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	120 000	120 480	0,02%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	1 600 000	1 681 990	0,30%
TUNISIE FACTORING 2014	10 000	1 000 000	1 012 660	0,18%
UBCI 2013	15 000	1 500 000	1 568 186	0,28%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 000 000	1 029 688	0,18%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 999 500	2 061 708	0,37%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 750 000	3 874 066	0,69%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 550 000	2 626 760	0,47%
UIB 2011/2	42 000	2 399 460	2 413 234	0,43%
UIB 2012/1 A	42 500	3 035 350	3 065 550	0,55%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	100 000	100 719	0,02%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	800 000	820 743	0,15%
<b>Obligations de L'ETAT</b>		<b>7 470 516</b>	<b>7 759 297</b>	<b>1,38%</b>
EMPRUNT NATIONAL CAT A	48 282	470 516	490 382	0,09%
EMPRUNT NATIONAL CAT B	70 000	7 000 000	7 268 915	1,30%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>254 873 846</b>	<b>259 417 037</b>	<b>46,19%</b>
BTA 05 2022 6.9%	75	77 400	81 388	0,01%
BTA 11/08/2022 5.60%	78 099	74 427 461	76 673 790	13,65%
BTA 12/02/2020 5.50%	46 310	44 734 669	45 003 151	8,01%
BTA 12/10/2015 5.00%	829	826 458	843 366	0,15%
BTA 12/10/2018 5.50%	60 136	58 407 165	59 661 288	10,62%
BTA 12/12/2016 5.25%	500	497 550	503 879	0,09%
BTA 13 JANVIER 2021	17 000	16 476 000	16 673 642	2,97%
BTA 14 OCTOBRE 2020	18 400	17 646 500	18 031 955	3,21%
BTA 15/01/2018 5.30%	8 073	7 944 128	8 020 599	1,43%
BTA MARS 2016 5.25%	438	437 684	438 760	0,08%
BTA MARS 2019 5.50%	34 125	33 398 830	33 485 218	5,96%
<b>Bons du trésor zéro coupon</b>		<b>18 676 071</b>	<b>23 018 436</b>	<b>4,10%</b>
BTZC OCT 2016	8 620	7 476 298	7 859 709	1,40%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	4 246 351	0,76%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 510 143	0,62%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	3 228 045	0,57%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 700 388	0,30%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 220 817	0,22%
BTZC OCT 2016	960	515 040	796 440	0,14%
BTZC OCT 2016	550	290 675	456 543	0,08%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>10 887 429</b>	<b>11 421 875</b>	<b>2,03%</b>



<b>Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1</b>				
		<b>446 836</b>	<b>449 513</b>	<b>0,08%</b>
FCC BIAT CREDIM 2 P2	1 000	81 670	82 146	0,01%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	365 166	367 367	0,07%
<b>Titres d'OPCVM</b>		<b>10 440 593</b>	<b>10 972 363</b>	<b>1,95%</b>
<b><u>Actions SICAV</u></b>		<b>9 840 593</b>	<b>10 095 046</b>	<b>1,80%</b>
GO SICAV	7 959	809 559	819 841	0,15%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 643 806	0,47%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 674 606	0,30%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 999 618	0,36%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 541 275	0,27%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	848 838	0,15%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	567 061	0,10%
<b><u>Parts des Fonds Commun de Placements</u></b>		<b>600 000</b>	<b>877 317</b>	<b>0,16%</b>
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	600	600 000	877 317	0,16%
<b>TOTAL</b>		<b>431 103 599</b>	<b>444 015 435</b>	<b>79,06%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>78,78%</b>

#### Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 117.536.190 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>16 887 746</b>	<b>16 978 457</b>	<b>3,02%</b>
AMEN BANK SIEGE		7 232	9 011	0,00%
AMEN BANK ARIANA		784	1 353	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA2		793	1 135	0,00%
AMEN BANK NABEUL		1 018	1 316	0,00%
AMEN BANK SFAX		302 917	303 539	0,05%
AMEN BANK PASTEUR		16 051 642	16 137 330	2,87%
AMEN BANK SOUSSE		523 359	524 774	0,09%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>30 183 000</b>	<b>30 644 530</b>	<b>5,46%</b>
AMEN BANK PASTEUR		19 600 000	19 904 675	3,54%
AMNE BANK CHARGUIA		1 177 000	1 183 906	0,21%
AMEN BANK SIEGE		1 406 000	1 426 969	0,25%
AMEN BANK SOUSSE		3 367 000	3 473 087	0,62%
AMEN BANK SFAX		85 000	85 538	0,02%
AMEN BANK ARIANA		4 168 000	4 187 952	0,75%
AMEN BANK NABEUL		380 000	382 404	0,07%

<b>Certificat de dépôt</b>	<b>36 500 000</b>	<b>35 864 648</b>	<b>36 219 336</b>	<b>6,45%</b>
AMEN BANK au 20/05/2015 à 6,97% pour 365 jours	2 000 000	1 894 394	1 985 823	0,35%
AMEN BANK au 20/05/2015 à 6,97% pour 365 jours	1 000 000	947 197	992 911	0,18%
AMEN BANK au 25/05/2015 à 6,97% pour 360 jours	1 500 000	1 421 810	1 488 271	0,26%
AMEN BANK au 02/09/2015 à 7,65% pour 365 jours	3 000 000	2 827 249	2 927 113	0,52%
UIB au 12/05/2015 à 6,69% pour 90 jours	3 000 000	2 960 520	2 982 015	0,53%
UIB au 23/08/2015 à 6,79% pour 180 jours	1 000 000	973 732	978 985	0,17%
UIB au 24/08/2015 à 6,79% pour 180 jours	1 000 000	973 732	978 840	0,17%
AMEN BANK au 03/04/2015 à 4,80% pour 30 jours	500 000	498 406	499 894	0,09%
AMEN BANK au 07/05/2015 à 5,30% pour 60 jours	500 000	496 498	497 899	0,09%
AMEN BANK au 13/04/2015 à 4,80% pour 30 jours	500 000	498 406	499 363	0,09%
AMEN BANK au 15/05/2015 à 5,30% pour 60 jours	500 000	496 498	497 432	0,09%
UBCI au 18/05/2015 à 6,30% pour 180 jours	4 000 000	3 902 278	3 909 879	0,70%
AMEN BANK au 18/05/2015 à 5,30% pour 60 jours	1 000 000	992 995	994 513	0,18%
AMEN BANK au 03/04/2015 à 4,25% pour 10 jours	500 000	499 528	499 906	0,09%
AMEN BANK au 23/05/2015 à 5,30% pour 60 jours	500 000	496 498	496 965	0,09%
AMEN BANK au 06/04/2015 à 4,25% pour 10 jours	5 000 000	4 995 283	4 997 642	0,89%
AMEN BANK au 07/04/2015 à 4,25% pour 10 jours	1 000 000	999 057	999 434	0,18%
AMEN BANK au 09/04/2015 à 4,25% pour 10 jours	10 000 000	9 990 567	9 992 453	1,78%
<b>Billets de trésorerie pré - comptés</b>	<b>34 000 000</b>	<b>32 666 674</b>	<b>33 693 866</b>	<b>6,00%</b>
TUNISIE LEASING au 25/05/2015 à 7,30% pour 360 jours	1 000 000	945 573	991 836	0,18%
TUNISIE LEASING au 30/04/2015 à 7,03% pour 90 jours	3 000 000	2 958 549	2 986 643	0,53%
TUNISIE LEASING au 21/05/2015 à 7,30% pour 365 jours	5 000 000	4 724 347	4 962 239	0,88%
Total émetteur TL	9 000 000	8 628 468	8 940 719	1,59%
TUNISIE FACTORING au 19/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 500 000	1 416 250	1 488 986	0,27%
TUNISIE FACTORING au 02/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 000 000	944 167	990 516	0,18%
TUNISIE FACTORING au 30/04/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 500 000	2 360 417	2 488 910	0,44%
TUNISIE FACTORING au 08/04/2015 à 6,80% pour 40 jours	2 500 000	2 485 002	2 497 375	0,44%
TUNISIE FACTORING au 18/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 000 000	1 888 334	1 976 137	0,35%
TUNISIE FACTORING au 22/07/2015 à 7,48% pour 365 jours	3 500 000	3 302 620	3 439 434	0,61%
TUNISIE FACTORING au 22/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	3 000 000	2 832 500	2 976 596	0,53%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	16 000 000	15 229 291	15 857 955	2,82%
CIL au 01/09/2015 à 7,50% pour 365 jours	1 500 000	1 415 198	1 464 453	0,26%
CIL au 20/05/2015 à 7,25% pour 90 jours	2 000 000	1 971 516	1 984 492	0,35%
Total émetteur CIL	3 500 000	3 386 715	3 448 945	0,61%
MODERN LEASING au 27/04/2015 à 7,20% pour 90 jours	500 000	492 927	497 957	0,09%
MODERN LEASING au 23/06/2015 à 7,20% pour 90 jours	1 000 000	985 855	986 955	0,18%

MODERN LEASING au 08/06/2015 à 7,20% pour 90 jours	1 000 000	985 855	989 312	0,18%
MODERN LEASING au 19/05/2015 à 7,20% pour 90 jours	1 000 000	985 855	992 456	0,18%
MODERN LEASING au 15/06/2015 à 7,20% pour 90 jours	1 000 000	985 855	988 212	0,18%
MODERN LEASING au 26/05/2015 à 7,20% pour 90 jours	1 000 000	985 855	991 356	0,18%
<b>Total émetteur MODERN LEASING</b>	<b>5 500 000</b>	<b>5 422 200</b>	<b>5 446 248</b>	<b>0,97%</b>
<b>Total général</b>		<b>115 602 068</b>	<b>117 536 190</b>	<b>20,93%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>20,85%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

ce poste présente au 31 Mars 2015 un solde nul, contre un solde de D : 1.314.542 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 314 542	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 314 542</b>	<b>-</b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2015 à D : 1.613.639 contre D : 1.320.025 au 31.03.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	1 388 316	1 316 077	1 416 931
TVA	249 897	236 894	255 048
<b>Total TTC</b>	<b>1 638 213</b>	<b>1 552 970</b>	<b>1 671 979</b>
Retenue à la source	24 573	232 946	25 080
<b>Net à payer</b>	<b>1 613 639</b>	<b>1 320 025</b>	<b>1 646 899</b>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2015 à D : 376.451 contre D : 313.275 au 31.03.2014, et se détaille ainsi:

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Achat titres à payer	285 171	-	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 933	-	11 787
Redevance CMF	48 032	45 119	48 541
Retenues à la source sur commissions	24 573	232 946	25 080
TCL à payer	5 501	5 034	5 650
intérêts intercalaires sur obligations	2 290	22 432	11 960
Autres	7 952	7 744	4 067
<b>Total</b>	<b>376 451</b>	<b>313 275</b>	<b>107 084</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2015 se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	542 948 853
Nombre de titres	3 663 235
Nombre d'actionnaires	13 215

### Souscriptions réalisées

Montant	134 374 132
Nombre de titres émis	906 612
Nombre d'actionnaires nouveaux	810

### Rachats effectués

Montant	(138 059 071)
Nombre de titres rachetés	(931 474)
Nombre d'actionnaires sortants	(781)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	108 529
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 390
Régularisation des sommes non distribuables	(688)

### Capital au 31-03-2015

Montant	539 373 145
Nombre de titres	3 638 373
Nombre d'actionnaires	13 244

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.788.947 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015, contre D : 4.426.420 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Année 2014
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	1 846 992	1 664 394	6 975 335
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA , BTZC)	2 935 945	2 750 843	11 166 547
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>			
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>			
- intérêts	6 010	11 183	37 547
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	350 696
<b>TOTAL</b>	<b>4 788 947</b>	<b>4 426 420</b>	<b>18 530 125</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 1.559.672, contre D : 1.361.865 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 et représente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2015 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	579 109	519 156	2 426 432
Intérêts des certificats de dépôt	335 253	289 626	1 102 830
Intérêts des dépôts à vue	298 054	157 425	413 217
Intérêts des dépôts à terme	347 256	395 658	2 083 949
<b>TOTAL</b>	<b>1 559 672</b>	<b>1 361 865</b>	<b>6 026 428</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 1.638.213 contre D : 1.552.970 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 1er trimestre 2015.

	<b>Du 01/01/2015 au 31/03/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 au 31/03/2014</b>	<b>Année 2014</b>
Rémunération du gestionnaire	1 638 213	1 552 970	6 408 281
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 213</b>	<b>1 552 970</b>	<b>6 408 281</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 157.198 contre D : 148.262 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/01/2015 au 31/03/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 au 31/03/2014</b>	<b>Année 2014</b>
Redevance CMF	138 832	131 608	543 075
TCL	15 892	14 757	62 176
Autres	2 474	1 897	4 675
<b>Total</b>	<b>157 198</b>	<b>148 262</b>	<b>609 926</b>

**Note 14 : Autres informations****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

**Rémunération du distributeur :**

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

# SICAV PLUS

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS » pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.990.774, un actif net de D : 3.979.134 et un bénéfice de la période de D : 28.013.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 31 mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR  
Karim DEROUICHE**



**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2015**

(Montants exprimés en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	2 693 528	4 309 339	2 679 795
Actions et droits rattachés		45	9 543	47
Obligations et valeurs assimilées		2 656 746	4 245 515	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		36 737	54 281	41 381
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 297 086	1 149 435	816 860
Placements monétaires	5	1 295 603	1 142 015	813 120
Disponibilités		1 483	7 420	3 740
<b>Créances d'exploitation</b>		160	547	855
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 990 774</b>	<b>5 459 321</b>	<b>3 497 511</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	8 890	10 416	9 892
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	2 749	2 348	2 632
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 640</b>	<b>12 764</b>	<b>12 524</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	8	3 831 903	5 235 229	3 381 617
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		117 127	170 056	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		30 104	41 272	103 370
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 979 134</b>	<b>5 446 557</b>	<b>3 484 987</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 990 774</b>	<b>5 459 321</b>	<b>3 497 511</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	30 946	44 125	169 210
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 476	43 461	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		470	664	2 421
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	7 201	7 274	29 594
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>38 147</b>	<b>51 399</b>	<b>198 805</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(9 026)	(12 254)	(48 035)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>29 121</b>	<b>39 145</b>	<b>150 770</b>
<b>Autres charges</b>	12	(1 349)	(1 504)	(6 532)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>27 772</b>	<b>37 641</b>	<b>144 238</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>2 332</b>	<b>3 631</b>	<b>(40 868)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>30 104</b>	<b>41 272</b>	<b>103 370</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(2 332)</b>	<b>(3 631)</b>	<b>40 868</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		<b>(253)</b>	<b>9 053</b>	<b>20 919</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		<b>493</b>	<b>(4 857)</b>	<b>(13 698)</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>28 013</b>	<b>41 837</b>	<b>151 458</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar )

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>28 013</b>	<b>41 837</b>	<b>151 458</b>
Résultat d'exploitation	27 772	37 641	144 238
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(253)	9 053	20 919
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	493	(4 857)	(13 698)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>466 134</b>	<b>833 782</b>	<b>(1 237 409)</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	1 091 424	1 813 487	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	44	452	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	38 058	66 581	129 951
<b>Rachats</b>			
- Capital	(641 398)	(1 009 770)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(24)	(148)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(21 970)	(36 820)	(170 819)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>494 147</b>	<b>875 619</b>	<b>(1 085 951)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	3 484 987	4 570 938	4 570 938
En fin de période	3 979 134	5 446 557	3 484 987
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	68 455	92 664	92 664
En fin de période	77 565	109 487	68 455
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>51,301</b>	<b>49,746</b>	<b>50,909</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,85%</b>	<b>3,21%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015, à D : 2.693.528 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2015</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, &amp; droits rattachés</b>		<b>36</b>	<b>45</b>	<b>0,00%</b>
TPR	11	36	45	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>2 593 494</b>	<b>2 656 746</b>	<b>66,77%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1 021 064</b>	<b>1 039 936</b>	<b>26,13%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 159	0,51%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	82 148	2,06%
ATL 2010/2 TV	1 000	60 000	60 709	1,53%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	100 872	2,54%
BTE 2010 B	600	48 000	49 206	1,24%
CIL 2010/2	700	14 000	14 246	0,36%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 108	0,51%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	41 487	1,04%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	40 278	1,01%
TL 2012-2 B	500	50 000	50 533	1,27%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	83 364	2,10%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	102 860	2,58%
TUNISIE FACTORING 20	1 000	100 000	101 266	2,54%

UIB 2011/1 TR B	500	42 500	43 779	1,10%
UIB 2011/2	1 500	83 724	84 482	2,12%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	144 438	3,63%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>30 449</b>	<b>31 761</b>	<b>0,80%</b>
Emprunt national 2014	3 138	30 449	31 761	0,80%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>897 047</b>	<b>908 435</b>	<b>22,83%</b>
BTA 12/02/2020 5,50%	370	358 195	360 336	9,06%
BTA 12/12/2016 5,25%	400	397 416	402 479	10,11%
BTA 11/08/2022 5,60%	138	131 651	135 597	3,41%
BTA 12/10/2018 5,50%	10	9 785	10 023	0,25%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupon</b>		<b>644 934</b>	<b>676 614</b>	<b>17,00%</b>
BTZC 10 2016	200	173 464	182 360	4,58%
BTZC 10 2016	542	471 470	494 254	12,42%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>36 517</b>	<b>36 737</b>	<b>0,92%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	36 517	36 737	0,92%
<b>Total</b>		<b>2 630 047</b>	<b>2 693 528</b>	<b>67,69%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>67,49%</b>

#### Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 1.295.603, contre D : 1.142.015 au 31.03.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif net
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>550 000</b>	<b>544 269</b>	<b>548 267</b>	<b>13,78%</b>
CIL au 23/04/2015 à 7,1% pour 90 jours	150 000	147 907	149 488	3,76%
MODERN LEASING au 27/04/2015 à 7,2% pour 90 jours	200 000	197 171	199 183	5,01%
TUNISIE FACTORING au 16/04/2015 à 6,1% pour 30 jours	200 000	199 191	199 595	5,02%
<b>Dépôt à vue</b>		<b>745 236</b>	<b>747 337</b>	<b>18,78%</b>
Amen bank pasteur		745 236	747 337	18,78%
<b>Total général</b>		<b>1 289 504</b>	<b>1 295 603</b>	<b>32,56%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>32,46%</b>

### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2015 à D : 8.890, contre D : 10.416 au 31.03.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	7 649	10 385	8 511
TVA	1 377	1 869	1 532
<b>Total TTC</b>	<b>9 026</b>	<b>12 254</b>	<b>10 043</b>
Retenue à la source	135	1 838	151
<b>Net à payer</b>	<b>8 890</b>	<b>10 416</b>	<b>9 892</b>

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2015 à D : 2.749, contre D : 2.348 au 31.03.2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	323	463	296
Retenues à la source à payer	135	1 838	151
TCL	34	47	32
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 257	-	1 171
Intérêts intercalaires sur obligations	-	-	983
<b>Total</b>	<b>2 749</b>	<b>2 348</b>	<b>2 632</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2015, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

### Souscriptions réalisées

Montant	1 091 424
Nombre de titres émis	22 094
Nombre d'actionnaires nouveaux	27

### Rachats effectués

Montant	(641 398)
Nombre de titres rachetés	(12 984)
Nombre d'actionnaires sortants	(28)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(253)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	493
Régularisation des sommes non distribuables	20

### Capital au 31-03-2015

Montant	3 831 903
Nombre de titres	77 565
Nombre d'actionnaires	679



### Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 30.946 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015, contre D : 44.125 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
<b><u>Revenus des actions</u></b>			
- dividendes	-	-	3
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	13 642	11 029	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA , BTZC)	16 834	32 432	121 305
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>			
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>			
- intérêts	470	664	2 421
<b>TOTAL</b>	<b>30 946</b>	<b>44 125</b>	<b>169 210</b>

### Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 7.201 contre D : 7.274 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 et présente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2015 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	2 101	3 391	12 357
Intérêts des dépôts à terme	351	679	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	3 998	3 204	13 338
Intérêts des BTC	751	-	107
<b>TOTAL</b>	<b>7 201</b>	<b>7 274</b>	<b>29 594</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D : 9.026 contre D: 12.254 pour la même période l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2015.

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Comission de gestion	9 026	12 254	48 035
<b>TOTAL</b>	9 026	12 254	48 035

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D :1.349 contre D : 1.504 pour la même période l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
redevance CMF	903	1 504	4 803
TCL	96	-	526
Autres	350	-	1 203
<b>Total</b>	1 349	1 504	6 532

**Note 13 : Autres informations****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

**Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.